RAPPORT ET RÉSOLUTIONS DE LA VINGTIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

Bureau de Coordination du COMCEC

Addresse:
Bureau de Coordination du COMCEC
Necatibey Cad. 108
Ankara - TURQUIE
Tel: 90-312-294 55 10
Tlfax: 90-312-294 55 77
Tl ï: 42 1010 DPT Tr
Website: http//www.dpt.gov.tr
e mail: ykaraca @ dpt.gov.tr

TABLE DES MATIERES

PREMIÈRE PARTIE

Page

RÉSOLUTIONS DE LOÏC CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L' OCI

I. Résolution adoptée par la troisième Conférence islamique au sommet portant création des Comités permanents de l'OCI présidés par les Chefs d'État 11

II. Communiqué final de la quatrième Conférence islamique au sommet confiant la présidence du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale au Président de la République de Turquie 13

III. Résolution N°30/10-E (IS) sur les activités menées sous les auspices du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC) 15

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA VINGTIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE ET DE LA CONFERENCE ECONOMIQUE DE L'OCI

I. Liste des documents de base examinés et/ou présentés à la vingtième Session du COMCEC et à la Conférence économique de l'OCI 29

II. Rapport de la vingtième Session du COMCEC et de la Conférence économique de l'OCI 35

ANNEXES

1. Liste des Participants à la vingtième Session du COMCEC et à la Conférence économique de l'OCI 49

2. Discours d'ouverture de S.E. Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie, et Président du COMCEC à la cérémonie conjointe d'ouverture 73

3. Discours de S.E. Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique à la cérémonie conjointe d'ouverture 83

4. Discours de SE Cheikh Mohamad Ben Ahmed Ben Gassem AL THANI, Ministre de l'économie et du commerce de l'État de Qatar à la cérémonie conjointe d'ouverture 91

5. Discours de S.E. Mohamed SHARIATMADAR1, Ministre du commerce de la République islamique d'Iran à la cérémonie conjointe d'ouverture 97

6. Discours de S.E. Dr. Mohamadou LABARANG, Représentant permanent à l'OCI et Ambassadeur du Cameroun en Arabie Saoudite à la cérémonie conjointe d'ouverture 103

7. Discours de S.E. Dr. Ahmed Mohamed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement à la cérémonie conjointe d'ouverture 107

8. Discours de M. Rifat HISARCIKLIOGLU, Président de l'Union des Chambres et de la Bourse de commerce de la République de Turquie à la cérémonie conjointe d'ouverture 117

9. Ordre du jour de la vingtième Session du COMCEC 125

10. Texte de la présentation de S.E. Dr. Ahmet TIKTIK, Sous-Secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, sur les résultats de l'échange de vues sur le thème "Facilitation du commerce et du transport entre les pays membres de l'OCI" 129

11. Résolution (1) de la vingtième Session du COMCEC 135

12. Résolution (2) sur les questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays 159

13 Recommandations de l'Atelier sur le thème "Facilitation du commerce et du transport entre les pays membres de l'OCI" 185

14. Rapport de la réunion du Comité de session 201

15. Communiqué final de la Conférence économique de l'OCI 209

16. Message de S.E. Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique à la cérémonie conjointe de clôture 217

17. Discours de S.E. Kürşad TÜZMEN, Ministre d'Etat de la République de Turquie à la cérémonie conjointe de clôture 223

PREMIÈRE PARTIE

RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

I

RESOLUTION
ADOPTÉE PAR LA TROISIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT CRÉATION DES COMITÉS PERMANENTS DE L'OCI PRÉSIDÉS PAR LES CHEFS D'ÉTAT

Résolution No. 13/3-P (IS)

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaître à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

I. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

II. Ces Comités sont chargés de suivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

III. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

IV. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

V. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

COMMUNIQUÉ FINAL
DE LA QUATRIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET
CONFIANT LA PRÉSIDENCE DU COMITÉ PERMANENT POUR LA
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE
A S.E.M. KENAN EVREN,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. **M. Kenan EVREN, Président de la** République de Turquie, la présidence **du Comité Permanent de la Coopération** Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

m

RESOLUTION No. 30/10-E (IS) SUR LES ACTIVITES MENEES SOUS LES AUSPICES DU COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)

La dixième session de la Conférence islamique au Sommet (session du savoir et de la moralité pour le progrès de la Oummah), tenue à Putrajaya, Malaisie, du 20 au 21 Chaabane 1424 H (16-17 octobre 2003) ;

Rappelant la résolution No 31/9-E (IS) adoptée par la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet ;

Rappelant également la résolution No 2/6-E(IS) de la sixième session de la Conférence islamique au Sommet (session du savoir et de la moralité pour le progrès de la Oummah à Dakar, République du Sénégal du 9 au 11 décembre 1991, sur les activités du COMCEC chargeant cette institution de formuler de nouvelles stratégies pour le renforcement du Plan d'action visant à promouvoir la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et d'entreprendre une action appropriée en vue de la mise en application du plan ;

Rappelant la résolution N° 8/7-E (IS) de la septième session de la Conférence islamique au Sommet (session du savoir et de la moralité pour le progrès de la Oummah à Casablanca (Royaume du Maroc) du 11 au 13 Rajab 1415 H (13-15 décembre 1994) entérinant la Stratégie et le Plan d'Action ;

Rappelant la résolution No 30/30-E adoptée par la trentième session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères;

Rappelant les résolutions adoptées par les réunions tenues à un niveau ministériel dans différents domaines de la coopération, sous les auspices du COMCEC;

Rappelant aussi les résolutions adoptées par les dix-sept sessions précédentes du COMCEC pour engager une action effective dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres, en particulier dans le domaine **du** commerce;

Notant avec appréciation les efforts consentis par le Secrétariat général, les organes subsidiaires et les institutions affiliées et spécialisées de l'OCI opérant dans le

domaine de l'économie et du commerce pour mettre en oeuvre les résolutions du COMCEC ;

Notant avec appréciation que la stratégie pour la coopération économique et commerciale adoptée par le COMCEC prévoit une coopération entre les sous groupes des pays membres et repose sur des principes qui mettent l'accent sur le secteur privé, la libération économique, l'intégration dans l'économie mondiale, et le caractère sacré des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles des Etats membres et des obligations internationales de ces derniers ;

Notant également avec appréciation que le plan d'action révisé est un document de politique générale et flexible qui se prête à des améliorations au cours de sa mise en œuvre, conformément aux stipulations de son chapitre sur le suivi et la mise en œuvre;

Reconnaissant l'importance que revêtent, pour les Etats membres, les nouvelles données économiques qui s'affirment au niveau mondial, et notamment l'émergence d'ensembles économiques régionaux, la signature des Accords de l'Uruguay Round, et la création de l'Organisation mondiale du commerce et les accords qui en découlent ;

Notant avec appréciation que, depuis sa onzième session, le COMCEC est devenu une plate-forme permettant aux ministres de l'économie des Etats membres d'échanger des points de vue sur les questions économiques mondiales de l'heure, et que les thèmes "Implications de l'Uruguay Round des négociations commerciales et la création de l'OMC, sur le commerce extérieur des Etats membres", "Expériences des Etats membres en matière de privatisation", "conséquences des groupements économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des Etats membres", " commerce Intra-OCI et Investissements Stabilisation Economique et Réformes Structurelles des Etats membres", " !e développement des ressources Humaines pour une croissance économique durable et l'allégement de la Pauvreté dans les Etats membres de l'OCI" et "le renforcement des petits et moyens entreprises pour faire face à la mondialisation et la libéralisation" l'impact des barrières non tarifaires sur le commerce des Etats membres" et les investissements du secteur privé et le rôle de la BID ans les Etats membres" ont été respectivement les thèmes d'échange de vues au cours des lie, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17 e et I8eme sessions du COMCEC.

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général ;

1. AFFIRME la nécessité pour le COMCEC de continuer à accorder une importance particulière à la question de la coordination et de la coopération entre les Etats membres concernant l'entrée de nouveaux Etats désirant adhérer à l'Organisation mondiale du Commerce, et en vue de dégager les positions à prendre à l'égard des questions et accords nouveaux élaborés dans le cadre de l'OMC, et ce en vue de renforcer la position de ces Etats dans les négociations commerciales multilatérales futures, en particulier en ce qui concerne les ordres du jour actuel et à venir.

2. EXPRIME SA SATISFACTION du fait que la Banque islamique de développement ait exécuté avec succès le mandat que lui a confié le COMCEC pour organiser des réunions de coordination pour les Etats membres afin de leur permettre de se concerter et de mieux se préparer pour les réunions ministérielles de l'OMC, tenues à Singapour du 9 au 13 décembre 1996, et à Genève du 18 au 20 mai 1998 et à Seattle du 30 novembre au 3 décembre 1999 et du 9 au 14 novembre 2001 à Doha et du 10 au 14 septembre 2003 à Cancun au Mexique en vue respectivement de les aider à adopter une position commune sur les questions figurant à l'ordre du jour de ces réunions.

3. EXPRIME ses remerciements au CIDC et la BID pour l'organisation de la réunion d'experts avant la 5ème Conférence ministérielle de l'OMC en faveur des Etats membres.

4. EXPRIME ses remerciements à la BID pour l'organisation d'un brainstorming pour les missions basées à Genève du 1er au 2 mai 2003 ainsi qu'une réunion consultative les 27 et 28 juillet pour les responsables basés dans la capitale en préparation des 5 conférences ministérielles de l'OMC.

5. SE **FELICITE EGALEMENT** des programmes d'assistance technique initiés par la Banque islamique de développement pour aider les Etats membres qui sont déjà membres de l'OMC, ou en voie de le devenir, et du rôle de la Banque dans l'organisation de réunions de consultation entre les Etats membres ainsi que de séminaires et d'ateliers à cette fin.

6. APPRECIE les efforts consentis par la Chambre islamique de commerce et d'industrie, à travers l'organisation de réunions du secteur privé, conformément aux décisions du COMCEC relatives à la mise en oeuvre effective du Plan d'action.

7. SOULIGNE l'importance cruciale de la participation active du secteur privé dans la coopération économique entre les Etats membres et apprécie la coopération et le soutien productif de la BID à toutes les activités de la CICI et invite la CICI à poursuivre ses efforts pour faire participer davantage le secteur privé à cette coopération économique entre les Etats membres.

8. APPRECIE les efforts consentis par la République islamique d'Iran pour la tenue du 4 au 6 octobre 2003 à Téhéran de la 10ème réunion du secteur privé en collaboration avec la CICI, avec le Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Mines de Téhéran.

9. NOTE avec appréciation que le règlement de la foire commerciale islamique, par le Centre islamique pour le développement de commerce, a été adopté par le COMCEC dans sa 18ème session.

10. REMERCDZ l'Etat des Emirats Arabes Unis pour abrité la foire commerciale islamique du 21 au 26 décembre 2002 à Sharjah sur le thème "liberté du commerce et du développement durable", **EXPRIME** son appréciation des efforts remarquables déployés par le CIDC et la Chambre de commerce et d'industrie de Sharjah pour organiser cette foire et en assurer le succès..

11. SE FELICITE EGALEMENT de l'offre de la chambre de commerce de Bahrain d'accueillir la 1lème réunion du secteur privé en 2004 et celle du Sénégal d'accueillir la 13ème réunion du secteur privé en 2006. L'offre d'accueil e la 12ème réunion du secteur privé est attendue.

12. SALUE en outre la proposition de la de la République de Guinée d'accueillir la dixième Foire Commerciale islamique en 2004 et **APPELLE** les Etats membres à y participer activement.

13. SOULIGNE la nécessité de mettre en oeuvre d'urgence le Plan d'Action révisé en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI conformément aux principes et modalités définis par la Stratégie et aux procédures arrêtées dans son chapitre sur le suivi et la mise en oeuvre.

14. SOULIGNE l'importance des recommandations adoptées par le Groupe d'Experts pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action et **DEMANDE** à ce que des mesures soient prises pour accélérer la mise en oeuvre de ces

recommandations, à travers les mécanismes appropriés (qui seront) proposés par le Bureau de Coordination du COMCEC, en coopération avec le Secrétariat général, et les institutions de l'OCI.

15. PREND NOTE de l'approbation par le COMCEC du projet de formulaire élaboré par le Bureau de Coordination du COMCEC, conformément à la recommandation de la réunion du Groupe d'Experts pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI, et DEMANDE aux Etats membres d'en tirer profit s'ils souhaitent soumettre des projets de propositions dans le cadre du plan d'action de l'OCI.

16. PREND EGALEMENT NOTE avec appréciation de l'étude que le Bureau de Coordination a entreprise, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, la BID, le SESTRIC, l'IIDC, l'UIT, la CICI et TOISA, en leur qualité de points focaux, une étude expliquant le contenu et les termes de la mission conformément à la recommandation pertinente de la réunion du Groupe d'Experts pour l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'Action qui demande à ce qu'un mandat soit donné aux institutions de l'OCI pour qu'elles étudient, évaluent et apportent l'appui technique et financier nécessaires aux projets de coopération proposés, qui ont été finalisées pour les soumettre à la 19ème session du COMCEC.

17. **DEMANDE** aux Etats membres de communiquer dans les meilleurs délais leurs avis sur le mécanisme complémentaire proposé pour la mise en œuvre du plan d'action de l'OCIet diffusé par le Bureau de coordination du COMCEC afin de la soumettre dans les meilleurs délais à la 19ème session du COMCEC.

18. DEMANDE aux Etats membres de prendre les mesures appropriées, y compris les efforts nécessaires de coopération, de coordination et de consultation entre eux, afin de mener une action pour obtenir le soutien économique et technique possible des pays développés, des organisations et institutions financières internationales concernées, en vue d'accroître leur capacité de production alimentaire, afin de réaliser leur sécurité alimentaire nationale et d'améliorer le pouvoir d'achat de leurs populations.

19. INVITE les Etats membres à abriter les réunions sectorielles au niveau des experts dans les domaines prioritaires de coopération figurant dans le Plan d'Action.

20. SE FELICITE de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'abriter deux réunions sectorielles du Groupe d'experts, l'une sur " le transport et les

Communications ", et l'autre sur " le développement alimentaire, agricole et rural ", stipulées dans le Plan d'action.

21. REMERCIE le Royaume d'Arabie Saoudite pour avoir organisé à Riyad du 6 au 9 octobre 2002, la 3ème Conférence islamique des Ministres du Tourisme.

22. INVITE la BID à continuer à apporter un soutien actif à la mise en oeuvre urgente et effective du Plan d'action révisé.

23. REMERCIE la République du Sénégal pour avoir abrité, en coopération avec la BID, un atelier destiné à sensibiliser les Etats membres africains au Plan d'Action, et recommande la tenue de tels séminaires dans d'autres régions et sous régions des Etats membres.

24. RECONNAIT que les échanges de vues, au cours des sessions annuelles du COMCEC, devraient servir à coordonner les positions des Etats membres sur les questions économiques mondiales majeures.

25. **SALUE** l'offre de la République du Soudan d'accueillir une réunion du Groupe d'experts sur " l'Energie et les Mines " et " Développement des Ressources Humaines"

26. EXPRIME son appréciation à la République Gabonaise pour avoir organisé, un séminaire sous-régional pour les Etats membres d'Afrique centrale et de l'Est sur le rôle de la BID dans la promotion du secteur privé en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

27. REMERCIE le Burkina Faso pour avoir organisé un atelier régional sur l'industrie pour les Etats membres d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et d'Afrique Centrale, en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

28. SALUE avec appréciation l'offre faite par le gouvernement de la République islamique d'Iran, d'accueillir une réunion de groupe d'experts sur la santé et les questions y relatives suivie d'une réunion ministérielle sur le même sujet.

29. EXPRIME ses remerciements à la République de Turquie pour avoir accueilli une réunion du groupe d'experts pour explorer les voies et moyens permettant d'accélérer la mise en œuvre du plan d'action, tenue les 6 et 7 mai 2001 à Istanbul.

30. SALUE l'offre faite par la République de Tunisie d'accueillir une réunion de groupe d'experts sur " la promotion des activités des petites et moyennes entreprises " dans le domaine de la production et des exportations.

31. NOTE avec satisfaction que l'accord-cadre sur le système de commerce préférentiel est entré en vigueur dès sa ratification par 10 Etats membres comme le • stipule l'accord et SALUE l'offre faite par la République de Turquie d'accueillir le premier tour des négociations tenues dans ce cadre.

32. EXPRIME ses remerciements au gouvernement du Royaume du Maroc d'accueillir une réunion du groupe d'experts en vue de préparer le démarrage du premier rond des négociations commerciales dans le cadre de l'Accord cadre sur le système de commerce préférentiel entre les Etats membres de l'OCI tenu du 24 25 juin 2003 à Casablanca et le centre pour le développement du commerce et le bureau de coordination du COMCEC pour l'organisation et la préparation des documents nécessaires à cet égard.

33. **APPELLE** les Etats membres concernés à prendre part de manière active au premier rond des négociations commerciales dans le cadre de l'Accord cadre sur le système de commerce préférentiel.

34. SE **FELICITE** de la proposition faite par l'OMC au coures de la réunion de dialogue politique qui a groupé l'OMC et les représentants de six grandes banques régionales de développement, dont la BID et qui s'est déroulée au siège de l'OMC à Genève le 3 mai 2002, proposition aux termes de laquelle les banques régionales de développement convoquent des réunions de dialogue politique au niveau des ministres du commerce et des finances et à l'échelon régional, auxquelles l'OMC et la Banque mondiale seraient également invitées.

35. SE FELICITE également de la résolution de la 18ème session du COMCEC qui exprime le point de vue que de telles réunions de dialogue entre les ministres de l'OCI en charge du commerce et des finances peuvent être organisées en concomitance avec le sessions du COMCEC.

36. SE FELICITE de l'offre de l'Indonésie d'accueillir un atelier international sur l'emploi et l'échange de main d'œuvre.

37. SE FELICITE de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'accueillir une conférence ministérielle de l'OCI pour la promotion du commerce intra-OCI.

38. REMERCIE la BID d'avoir organisé du 14 au 16 septembre 2002 à Istanbul, un atelier sur " les investissements du secteur privé et le rôle de la BID dans les Etats membres " en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI et remercie également la République de Turquie pour son accueil de l'atelier.

39. **SALUE** la décision prise par la 18eme session du COMCEC pour faire de " l'impact du commerce électronique et de l'usage de la technologie dans la promotion et le développement des échanges intra-OCI " le thème de l'échange de vues de la 19ème session du COMCEC.

40. EXPRIME ses remerciements à la République Tunisienne d'organiser un atelier sur "l'impact du commerce électronique et l'usage de la technologie de l'information dans la promotion et le développement des échanges intra-OCI", du 10 au 12 juin 2003 à Tunis en collaboration avec le SESRTCIR, le CIDC, l'UIT et les institutions compétentes de l'OCI en préparation de la session d'échanges de vues qui se tiendra au cours de la 19ème du COMCEC.

41. NOTE avec appréciation que la 19eme session du COMCEC se tiendra du 20 au 23 octobre 2003 à Istanbul sous la présidence du président de la République de Turquie et appelle les Etats membres à participer effectivement et activement à cette réunion.

42. PREND NOTE de l'initiative prise par la CICI de la création d'un groupe de travail composé du Bureau de coordination du COMCEC, du Secrétariat de l'OCI, de la BID, du SESTRIC, du CIDC et la CICI en qualité de points locaux jouant le rôle de mécanisme de contrôle de la mise en œuvre des RESOLUTION s des réunions sur le secteur privé.

43. DEMANDE au Secrétaire général de suivre la mise en oeuvre de cette résolution et de soumettre un rapport à ce sujet à la 1 l^{eme} session de la Conférence islamique au sommet.

DEUXIÈME PARTIE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA VINGTIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS À LA VINGTIÈME SESSION DU COMCEC ET À LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE L'OCI

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

OIC/COMCEC/20-04/LD

Original : Anglais

LISTE DES DOCUMENTS DE BASE
EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS À LA VINGTIÈME SESSION DU COMCEC
ET A LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE L'OCI

(Istanbul, 23-27 **octobre 2004)**

		Cote des documents
1.	Ordre du jour de la vingtième session du COMCEC	OIC/COMCEC/20-04/A
2.	Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI	OIC/COMCEC/20-04/D(1)
3.	Rapport économique annuel sur les Etats membres de l'OCI (présenté par le SESRTCIC)	OIC/COMCEC/20-04/D(2)
4.	Rapport du SESRTCIC sur les développements survenus dans l'architecture financière internationale	OIC/COMCEC/20-04/D(5)
5.	Rapport du Comité de suivi (présenté par le Bureau de coordination du COMCEC)	OIC/COMCEC/20-04/FC-20
6.	Rapport du Secrétariat général de l'OCI sur l'évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de **l'OCI**	OIC/COMCEC/20-04/D(7)
7.	Rapport conjoint du SESRTCIC et du CIDC sur les unions boursières et la coopération entre les Etats membres de l'OCI	OIC/COMCEC/20-04/D(8)
8.	Rapport de la **BID** sur l'expansion du commerce intra-OCI/BID	OIC/COMCEC/20-04/D(10)
9.	Rapport annuel du CIDC sur le commerce entre les Etats membres de l'OCI 2004	OIC/COMCEC/20-04/D(4)
10.	Note explicative du Secrétariat général de l'OCI sur les Arrangements des paiements commerciaux basés sur l'or (GTPA) pour la promotion du commerce intra-OCI	OIC/COMCEC/20-04/D(11)
11.	Rapport de la Réunion d'experts sur les arrangements des paiements commerciaux basés sur l'or (présenté par la BID)	OIC/COMCEC/20-04/D(12)
12.	Rapport du Comité des négociations commerciales (présenté par le Bureau de coordination du COMCEC)	OIC/COMCEC/20-04/TNC.REP

Cote des documents

13. Rapport du CIDC sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI ..... OIC/COMCEC/20-04/D(14)

14. Rapport de la BID sur l'assistance technique relative à l'OMC aux Etats membres de l'OCI (présenté par la BID) ..... OIC/COMCEC/20-04/D(15)

15. Rapport sur les questions relatives aux activités de l'OMC (présenté par le CIDC) ..... OIC/COMCEC/20-04/D(16)

16. Rapport de la CICI sur la onzième Réunion du secteur privé ..... OIC/COMCEC/20-04/D(17)

17. Rapport du CIDC sur la Foire commerciale islamique .... OIC/COMCEC/20-04/D(18)

18. Rapport de l'Atelier sur la «Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI» (présenté par le CIDC) ..... OIC/COMCEC/20-04/D(19)

19. Bref rapport de la CICI sur les activités de la CICI OIC/COMCEC/20-04/D(4)

20. Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur les questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques ..... OIC/COMCEC/20-04/D(23)

21. Rapport du Comité de Session OIC/COMCEC/20-04/SC-REP

22. Rapport sur les activités de la Chambre islamique à la 20ème session du COMCEC (présenté par la CICI) ..... OIC/COMCEC/20-04/D(18)

23. Rapport sur les activités du SESRTCIC à la 20ème session du COMCEC (présenté par le SESRTCIC) ..... OIC/COMCEC/20-04/D(11)

24 Développement économique et social dans les pays membres de l'OCI (présenté par le SESRTCIC) .....

25. Intégration dans l'économie mondiale : Expérience des pays membres de l'OCI (présenté par le SESRTCIC) ...

26. Réalisations du COMCEC durant les vingt dernières années et perspectives futures de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI (présenté par ilhan UGUREL) .....

Cote des documents

27. Renforcement de la structure institutionnelle et des mécanismes dans le cadre de la coopération économique et commerciale intra-OCI (présenté par le Bureau de coordination du COMCEC)……

28. Rapports nationaux et/ou communications écrites sur «Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI » : - OIC/COMCEC/20-04/CR(....)

- Etat du Koweït
- Sultanat d'Oman
- Royaume d'Arabie Saoudite
- République tunisienne
- République de Turquie

RAPPORT
DE LA VINGTIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE ET DE LA CONFERENCE ECONOMIQUE DE L'OCI

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

OIC/COMCEC/20-04/REP

Original : Anglais

RAPPORT

DE LA VINGTIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE ET DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE L'OCI

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

1. La vingtième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) et la Conférence économique de l'OCI se sont tenues à Istanbul du 23 au 27 novembre 2004.

2. La session était précédée par une réunion des Hauts Fonctionnaires les 23 et 24 novembre, tenue sous la présidence du SE le Dr. Ahmet TIKTIK, Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie pour examiner les points de l'ordre de jour et préparer les projets de résolution à soumettre à l'examen de la session ministérielle.

3. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI):

1. Etat islamique transitoire d'Afghanistan
2. République algérienne démocratique et populaire
3. République d'Azerbaïdjan
4. Royaume du Bahreïn
5. République populaire du Bangladesh
6. République du Bénin
7. Negara Brunei Darussalam
8. Burkina Faso
9. République du Cameroun
10. Union des Comores
11. République de Côte d'Ivoire
12. République arabe d'Egypte
13. République de Gambie
14. République de Guinée
15. République d'Indonésie

16. République islamique d'Iran
17. République d'Irak
18. Royaume hachémite de Jordanie
19. République de Kazakhstan
20. Etat du Koweit
21. République de Kyrgyz
22. République libanaise
23. Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste
24. Malaisie
25. République du Mali
26. République islamique de Mauritanie
27. Royaume du Maroc
28. République du Mozambique
29. République fédérale du Nigeria
30. Sultanat d'Oman
31. République islamique du Pakistan
32. Etat de Palestine
33. Etat du Qatar
34. Royaume d'Arabie Saoudite
35. République de Sierra Leone
36. République du Soudan
37. République arabe Syrienne
38. République de Tadjikistan
39. République tunisienne
40. République de Turquie
41. République du Turkménistan
42. République d'Ouganda
43. État des Émirats Arabes Unis
44. République d'Ouzbékistan
45. République du Yémen

4. La Bosnie Herzégovine et la République turque de Chypre du Nord ont également pris part à la session en qualité d'observateur et la République de Macédoine en qualité d'invité.

5. Ont également pris part à la Réunion des représentants du Secrétariat général de l'OCI et des institutions subsidiaires, affiliées et spécialisées suivantes de l'OCI:

1- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC)
2- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
3- Banque islamique de développement (BID)
4- Centre islamique de recherches sur l'histoire, l'art et la culture (IRCICA)
5- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO)

6. Ont également assisté à la session les représentants des organisations internationales suivantes:

1- Organisation de coopération économique (ECO)
2- Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel (ONUDI)
3- Les Huit en développement (D-8)
4- Fédération des Consultants des Pays islamiques (FCPI)
5- Fédération des Entrepreneurs des Pays islamiques (FEPI)
6- Association des Institutions nationales du financement de développement (ADFIMI)

(Une copie de la liste des participants à la vingtième Session du COMCEC figure en Annexe 1.)

Conférence économique de l'OCI

7. A l'occasion de la célébration du 20eme anniversaire de l'OCI, la Conférence économique de l'OCI s'est tenue à Istanbul du 23 au 27 novembre 2004 parallèlement à la 20eme session du COMCEC, avec la participation de ministres, d'hommes d'affaires et d'éminents personnalités. La Conférence a consisté en un Forum d'affaires, des groupes de discussion et des séances de réflexion.

8. **Le Forum d'affaires** de la Conférence économique s'est tenu les 23 et 24 novembre 2004. Le Forum a abouti à une déclaration contenant une série de propositions sur la promotion du commerce et de l'investissement intra-OCI. Ces propositions ont été soumises aux ministres dans le but de la mise en œuvre de leurs objectifs par le biais d'études et de plans d'action appropriés.

9. Dans le cadre de la Conférence économique de l'OCI, deux **groupes de discussion** se sont tenus le 24 novembre 2004 sur les thèmes suivants: « Evaluation de la coopération économique et commerciale intra-OCI » et le « Renforcement de la structure institutionnelle et des mécanismes de la coopération économique et commerciale de l'OCI ».

10. La Conférence économique de l'OCI s'est poursuivie avec deux séances **de réflexion** les 25 et 26 novembre 2004. Ont participé à la première séance des ministres et des hommes d'affaires qui ont discuté des conclusions du Forum d'affaires. La deuxième séance qui s'est tenue avec la participation des ministres a examiné les conclusions du Forum d'affaires, des groupes de discussion et de la première séance du Forum d'affaires. Cette évaluation a abouti au Communiqué final de la Conférence économique de l'OCI.

11. Le rapport de la Conférence économique de l'OCI et ses annexes seront préparés séparément et seront publiés pour diffusion.

Séance d'ouverture

12. La cérémonie d'ouverture du vingtième anniversaire du COMCEC et de la Conférence économique de l'OCI s'est tenue le 25 novembre 2004 sous la présidence de SE Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

13. Dans son discours d'ouverture, SE Ahmet Necdet Sezer a chaleureusement salué les délégués et leur a souhaité cordialement la bienvenue. Il a souligné l'importance de la participation du secteur privé aux sessions du COMCEC qui est représenté pour la première fois à la session du COMCEC, en raison de son rôle crucial dans la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI. Tout en tenant dûment compte de la concurrence sur les marchés mondiaux, SE SEZER a, dans son discours, mis l'accent en particulier sur la nécessité de promouvoir le commerce intra-OIC en créant des alliances économiques régionales plus puissantes qui lui permettraient d'assumer un rôle plus important au sein de l'économie mondiale. SE SEZER a, à cet égard, attiré l'attention sur les négociations commerciales initiées cette année dans le contexte de l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI et a appelé ces Etats à participer aux négociations commerciales pour contribuer à

leur succès. Il a ensuite rendu hommage à la mémoire de SE Monsieur ARAFAT dont le décès a particulièrement attristé le monde islamique. Il a clôturé son discours en souhaitant plein succès à l'ensemble des participants à la Session du COMCEC.

(Le texte du discours d'ouverture de SE Ahmet Necdet SEZER figure en Annexe 2.)

14. SE Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'OCI, a prononcé un discours à la cérémonie d'ouverture. SE a exprimé sa profonde gratitude à S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour avoir honoré de sa présence les travaux du Comité permanent. SE a particulièrement mis l'accent sur le développement de l'investissement intra-OCI et a souligné que cette question mérite d'être examinée sous un nouveau jour. Il a formulé l'espoir que cette session contribue d'une manière significative à la coopération économique et commerciale entre les pays de l'OCI. Soulignant l'importance de la participation du secteur privé, il a salué la participation des hommes d'affaires au premier Forum d'affaires, tenu parallèlement à cette session du COMCEC et a souhaité plein succès à la session du COMCEC et à la Conférence économique de l'OCI.

(Le texte du message de SE Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire Général de l'OCI, figure en Annexe 3).

15. Les Chefs de délégation de l'Etat du Qatar, de la République du Cameroun et de la République islamique d'Iran ont prononcé des discours au nom des groupes arabes, africain et asiatique, respectivement. Dans leur discours, ils ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation à S.E. Ahmet Necdet Sezer pour la sagesse avec laquelle il a guidé les travaux en tant que Président du COMCEC. Les Chefs de délégation ont souligné la nécessité de renforcer davantage la coopération économique entre les Etats membres. A cet égard, ils ont exprimé l'espoir que l'accomplissement du premier cycle de négociations commerciales dans le cadre du SPC-OCI puisse réaliser cet objectif par un accroissement substantiel du commerce intra-OCI qui a constitué l'un des principaux objectifs du COMCEC dès son début. Ils ont également remercié le Président, le Gouvernement et le peuple de Turquie pour leur appui continu à la coopération économique entre les Etats membres de

l'OCI ainsi que pour le chaleureux accueil et les excellentes dispositions prises pour assurer le succès de la Réunion.

(Les textes des discours prononcés au nom des Groupes arabe, asiatique et africain figurent en Annexes 4, 5, et 6 respectivement.)

16. SE Ahmed Mohammed ALI, Président de la Banque islamique de Développement, a également adressé à la séance d'ouverture un discours exhaustif. Faisant l'éloge de la coopération fructueuse entre la BID et le COMCEC, il a mentionné la conférence économique de l'OCI conjointement organisée par ces deux organes, en énumérant les diverses activités menées durant la Conférence. SE a affirmé que la Conférence aura des résultats tangibles dans la promotion de la coopération entre les pays de l'OCI. Il a informé la séance des nombreuses réalisations de la BID au cours des trente dernières années, à travers ses divers programmes et mécanismes en signalant que la solvabilité des titres à long terme a été cotée AAA et ceux à court terme A-1+ ce qui représente la plus haute performance sans risque parmi les banques de développement multilatérales.

(Le texte du message du Président de la BID figure en Annexe 7.)

17. Monsieur M. Rifat HISARCIKLIOGLU, Président de l'Union des chambres islamiques de commerce, d'industrie et d'échanges de marchandises (CICIEM) a également pris la parole, soulignant le rôle déterminant que pourrait jouer le secteur privé dans le renforcement du niveau de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI qui reste toujours en deçà de nos aspirations. Il a, à cet égard, offert de partager la vaste expérience de l'Union avec les Etats membres de l'OCI, en matière de renforcement du rôle du secteur privé dans le processus de prise de décision.

(Le texte du discours de Président de CICIEM figure en Annexe 8).

18. Après la cérémonie d'ouverture, SE Ahmet NecdetSEZERa reçu les Chefs de délégation.

Séance de travail ministérielle

19. La Séance de travail ministérielle de la vingtième session du COMCEC s'est tenue le 26 novembre 2004 sous la présidence de SE Erkan MUMCU, Ministre de la culture et de tourisme de la République de Turquie.

20. Une cérémonie de signature a été tenue. Les chefs de délégation de la République arabe syrienne, de l'Etat de Qatar, de l'Etat du Koweït et de l'Etat des Emirats arabes unis ont signé l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI.

21. La session exprime ses profondes condoléances pour la triste perte de Son Altesse Cheikh Zayed Bin Sultan Al NAHYAN, Emir d'Abu Dhabi et Président des Emirats arabes unis, et de SE Monsieur Yasser ARAFAT, Président de l'Etat de Palestine.

22. La session a adopté l'Ordre du jour de la vingtième session du COMCEC.

(L'ordre du jour de la vingtième Session du COMCEC figure en Annexe 9).

23. Une séance d'échange de vues sur le thème «Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI» s'est tenue au titre du point 10 de l'Ordre du jour. Elle a débuté par une présentation de SE Dr. Ahmed TIKTIK, Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires qui a résumé les conclusions des délibérations des Hauts Fonctionnaires sur le thème «Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI».

(Le texte de la présentation du Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires figure en Annexe 10).

24. Les Chefs de délégation de la République de Turquie, de la République d'Irak, du Royaume du Maroc, du Sultanat d'Oman, de la République islamique du Pakistan, de la République turque de Chypre du Nord, du Royaume d'Arabie Saoudite, de la République d'Indonésie et de la République

du Tadjikistan ont pris part à l'échange de vues au cours qui comprenait un certain nombre de rapports nationaux sur la «Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI».

(Les rapports nationaux soumis par écrit sont disponibles séparément.)

25. La session a exprimé ses remerciements à la République de Turquie et à la BID pour avoir organisé avec succès la Conférence économique de l'OCI en marge de la vingtième session du COMCEC.

26. La session a pris note du Communiqué final de la Conférence économique de l'OCI et a lancé un appel pour qu'il soit mis en oeuvre.

27. La session a ensuite adopté la Résolution OIC/COMCEC/20-04/RES(1) et la Résolution OIC/COMCEC/20-04/RES(2).

(La résolution OIC/COMCEC/20-04/RES(1) et la résolution OIC/COMCEC/20-Ô4/RES(2) figurent en Annexes 11 et 12 dans le contexte de la résolution (1)).

Recommandations de l'Atelier sur la « Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI » figure en Annexe 13)

28. La session a également examiné le rapport OIC/COMCEC/20-04/SC.REP du cinquième Comité de session qui s'est tenu le 22 novembre 2004.

(Le rapport OIC/COMCEC/20-04/SC.REP du Comité de session figure en Annexe 14).

Séance de Clôture

29. La séance de clôture de la vingtième Session du COMCEC s'est tenue le 27 novembre 2004 sous la présidence de SE Professeur adjoint Dr. Abdullatif SENER, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie.

30. SE Sher Afgan KHAN, Ambassadeur de la République islamique du Pakistan en Turquie et rapporteur de la réunion, a présenté les résolutions

adoptées à la séance ministérielle. Dans sa présentation, SE KHAN a résumé les délibérations du Comité de rédaction en indiquant les points sur lesquels il y avait eu un accord.

31. La session a adopté le Communiqué final de la Conférence économique de l'OCI (OIC/COMCEC/20-04/FCEC).

(Le Communiqué final de la Conférence économique de l'OCI (OIC/COMCEC/20-04/FCEC) figure en Annexe 15).

32. SE l'Ambassadeur Thierno Nabika DIALLO, Secrétaire Général adjoint pour les Affaires économiques, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'OCI, SE Dr. Abdelouahed BELKEZIZ. Dans son message, SE Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, saluant la signature de l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI par quatre Etats membres à savoir la République arabe syrienne, l'Etat de Qatar, l'Etat du Koweït, et l'Etat des Emirats arabes unis, durant cette session du COMCEC, a exprimé le vœu que d'autres signatures et ratifications suivront dans le proche avenir et que le premier cycle de négociations commerciales prendra fin avec succès en mars 2005. SE BELKAZIZ a conclu son intervention en réitérant que le Secrétariat général de l'OCI n'épargnera aucun effort dans la mise en œuvre de toutes les résolutions du COMCEC.

(Le texte du message du Secrétaire général de l'OCI figure en Annexe 16.)

33. Dans son allocution, au nom de tous les pays membres participants, S.E. Dr. Amer Hosni LUTFI, Ministre de l'économie et du commerce et chef de la délégation de la République arabe syrienne, a exprimé ses remerciements à SE Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie, à SE Kürşad TÜZMEN, Ministre d'Etat de la République de Turquie, au Secrétariat général de l'OCI et à toutes les parties concernées qui ont contribué aux travaux de la session.

34. SE Kürşad TÜZMEN, Ministre d'Etat de la République de Turquie a également prononcé un discours à la séance de clôture. SE a évalué les résultats de la Conférence économique de l'OCI et a déclaré que la participation active des délégués a conduit à d'importantes décisions concernant le développement

de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI. Il a conclu son discours en exprimant sa profonde gratitude à toutes les délégations qui ont contribué au succès de la 20eme session du COMCEC et de la Conférence économique de l'OCI.

(Le texte du discours de clôture de S.E. SENER figure en Annexe 17).

ANNEXES

LISTE DES PARTICIPANTS
À LA VINGTIÈME SESSION DU COMCEC
ET À LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE L'OCI

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

Original : Anglais

LISTE DES PARTICIPANTS À LA VINGTIEME SESSION DU COMCEC ET À LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE DE L'OCI (23 - 27 novembre 2004 , Istanbul)

A. MEMBER STATES OF THE OIC

TRANSITIONAL ISLAMIC STATE OF AFGHANISTAN

- Mr. FRAIDOON HAFIZI
  Commercial Attaché of Embassy of Afghanistan

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

- Mr. ABDEHAMID BELAHDA
  Ministry of Commerce

REPUBLIC OF AZERBAIJAN

- Mr. IBRAHIM NEBIOGLU YAGUBOV
  Consul General, Consulate General in Istanbul
- Mr. ARİF BAKHSHALIEV
  Head of Division, Ministry of Economic Development
- Mr. DURSUN HASANOV
  Consul
- Mr. PERVIZ GADIMOV
  Consul
- Mr. CAVID KAZIMOV
  Ministry of Foreign Affairs

KINGDOM OF BAHRAIN

- Mr. MOHAMMED GHASSAN SHAIKHO
  Director of International Organizations, Ministry of Foreign Affairs

- SHAIKH FERAS BIN ABDULRAHMAN AL KHALIFA
  Ministry of Finance & National Economy

- Mr. MOHSEN ABDULREDA AL-DAILAMI
  Ministry of Commerce

PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH

- H.E. A. T. M. NAZRUL ISLAM
  Ambassador of Bangladesh to Turkey

PEOPLE'S REPUBLIC OF BENIN

- Mr. SOUFIANO ATAOU
  Président of Chamber of Commerce and Industry

BRUNEI DARUSSALAM

- H.E. Mr. PEHIN DATO HAJI HUSIN BİN AHMAD
  Ambassador of Brunei Darussalam to Turkey

- Mr. MAZLIZAH PG HJ MAHALEE
  Spécial Duties Officer, Ministry of Industry & Primary Resources

BURKINA FASO

- Mr. OUMAR D1AWARA
  Ambassador of Burkina Faso to Riyadh and Représentative to the OIC

- Mr. PAUL ROBERT TIENDREBEOGO
  General Manager of International Organization Dept., Ministry of Foreign Affairs

REPUBLIC OF CAMEROON

- H.E. Dr. MOHAMADOU LABARANG
  Permanent Représentative by the OIC and Ambassador in Saudi Arabia

- Mr. MOHAMADOU TALBA
  General Inspector, Ministry o Trade and Industry Development

- Mr. ABANCHIME LIMANGANA
  Head of Section, Ministry of External Relations

- Mr. MOHAMADOU LAWAL
  Head of Section, Ministry of Economie Affairs

UNION OF COMOROS

- H.E. MAOULANA CHARIF
  Minister of Economy, External Trade, Industriai Promotion and Empioyment

- Mr. MOHAMMED OUSSEIN DAHALANI
  Translator and Advisor of the Président

REPUBLIC OF COTE D'IVOIRE

- H.E. AMIDOU DIARRA
  Director of Asie Moyen-Orient Department, Ministry of Foreign Affairs

- H.E. Mr. HAMZA SALLAH
  Ambassador of Cote D'ivoire to Riyadh

- Mr. LANCINE SANOGO
  Director of Economie and Commercial Development Organization,
  Ministry of Commerce

- Mr. SAMUEL OUATTARA
  Charge d'Etudes, Asie Moyen-Orient Department

ARAB REPUBLIC OF EGYPT

- Mr. YUSUF SHAWKY
  Minister Plenipotentiary,
  Deputy Assistant Foreign Minister for International Affairs and OIC

- Mr. MOHAMED SALAMA
  Minister Plenipotentiary, Commercial and Economical Consul,
  Consulate General in Istanbul

- Mr. AMR RAMADAN
  Counsellor, Director of International Economie Affairs, Ministry of Foreign Affairs

- Ms. MANAL ABD EL TAWAB
  Commercial Vice Consul in Istanbul

REPUBLIC OF GAMBIA

- H.E. LAMIN KABBA BAJO
  Ambassador of Gambia to Riyadh

REPUBLIC OF GUINEA

- Mr. MAMADI KONATE
  Counsellor, Ministry of Finance

- Mr. SENY CAMARA
  Head of Department, Ministry of Commerce

- Mr. BASSY CAMARA
  Chief of Department, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ORHAN ARGUN
  Honorary Consul General, Istanbul

REPUBLIC OF INDONESIA

- H.E. AMİN RIANOM
  Ambassador of Indonesia to Turkey

- Mr. ROSSALIS RUSMAN ADENAN
  Counsellor, Indonesia Embassy in Ankara

- Mr. ZAINAL ABIDIN HASNI
  Deputy Director for International Affairs, Indonesian Central Bank

- Mr. RAMELAN SUBAGYO
  Deputy Director, Ministry of Trade

- Ms. ARLINDA
  Deputy Director, Ministry of Trade

- Mr. MOHAMMAD SOFWAN NAZARUDDIN
  First Secretary, Indonesian Embassy

- Mr. ARMIN RACHMAT
  Head of Section, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. ANDAR SATRIO
  Officiai, Ministry of Trade

ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN

- H.E. MOHAMMAD SHARIATMADARI
  Minister of Commerce

- Mr. MOJTABA ANSARI
  Deputy Minister of Commerce

- Mr. MOSTAFA SARMADI
  Advisor to the Minister of Commerce and Director General of International Department

- Mr. HASHEM SAEDI
  Director General of Public Relations

- Mr. MAHMOUD FARAZANDEH
  Deputy Director General, Ministry of Foreign Affaire

- Mr. SAEID KHANI OUSHANI
  Ministry of Economie Affaire and Finance

- Mr. MASOUD MORTAZAVI
  Expert, Ministry of Foreign Affaire

- Mr. DAVUD PARANDEH
  Head of Protocol

REPUBLIC OF IRAQ

- H.E. MOHAMED M. AL-GOBORI
  Minister of Trade

- Dr. HİLAL ABOOD T. AL- BAYYATI
  Counsellor of Prime Minister for Development Affaire

- Mr. MUHSEN A. ALHAIDARI
  Head of International Organization of World Coopération Ministry of Foreing Affeirs

- Mr. ABDULSALAM A. SALMAN
  Deputy Director General for Foreign Economie Relation, Ministry of Trade

- Mr. ABOUD MJ AL-TUFAILY
  Chairman of Iraqi Chambers of Commerce

- Mr. MUNTHIR N. ABDULLA
  Minister Plenipotentiary, Iraq Embassy in Ankara

- Mr. EMAD ALDIN I. AHMED
  Commercial Counsellor, Embassy of Iraq

- Mr. YASER KHALAF HASAN
  Secretary of Minister of Trade

HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN

- H.E. Dr. MAROUF BAKHIT
  Ambassador of Jordan to Turkey

- Mr. FAYEQ AL NEGRISH
  Head of Régional Organization, Ministry of Industry and Trade

REPUBLIC OF KAZAKHSTAN

- H.E. BOLAT SMAGULOV
  Vice Minister of Industry and Trade

- Mr. MIRAS KASSYMOV
  Head of Department, Committee on Investment Ministry & Trade

- Mr. YELENA CHIRKOVA
  Chief of Division, Ministry of Industry & Trade

- Mr. GULJAMAL BEKISEVA
  Expert, Department of International Relations, Ministry of Industry and Trade

- Mr. ABUTALIP AKHMETOV
  Consul General, Consulate General in Istanbul

- Mr. GANİ BEKENOV
  Third Secretary, Consulate General in Istanbul

STATE OF KUWAIT

- H.E. ABDUL MUHSİN AL-HANIF
  Deputy Minister, Ministry of Finance

- Mr. MUSTAFA AL-SHAMALI
  Assistant Undersecretary, Ministry of Finance, OIC Office

- Mr. MANSOUR AL-OLAIMI
  First Secretary, Embassy of Kuwait to Turkey

- Mr. ISHAQ ABDUL-KAREEM
  Ministry of Finance, OIC Office

- Mr. MISHA'L AL-ARIDI
  Ministry of Finance, OIC Office

- Mr. ADEL AL-ASOUSI
  Director of Undersecretary Office, Ministry of Finance

- Mr. SAAD AL-RAHIDI
  Ministry of Finance, OIC Office

- Ms. HIND ABU-HAMRA
  Ministry of Finance, OIC Office

KYRGYZ REPUBLIC

- H.E. AMANBEK KARYPKULOV
  Ambassador of Kyrgyz Republic of Turkey

- Mr. BAKYT ASANGUL
  Attaché, Assistance of Ambassador

- Mr. ALTINBEK MURALIEV
  Consulate General in Istanbul

- Mr. AYBEK MAMATBEKOV
  Consulate General in Istanbul

REPUBLIC OF LEBANON

- H.E. GEORGES SIAM
  Ambassador of Lebanon to Turkey

- Dr. TANNOUS AOUN
  Consul General in Istanbul

GREAT SOCIALIST PEOPLE'S LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

- H.E. MOHAMMED A. MANGUSH
  Ambassador of Libyan Arab Jamahiriya to Turkey

MALAYSIA

- H.E. AHMAD MOKHTAR SELAT
  Ambassador of Malaysia to Turkey

- Mr. KAMALUDIN OTHMAN
  Senior Director, Bilatéral and Régional Relations,
  Ministry of International Trade and Industry

- Mr. YUSOFF SULONG
  Deputy Director, Central Bank Negara Malaysia

- Mr. SHAHARUDDIN ONN
  Assistant Secretary OIC Division, Ministry of Foreign Affairs

- Ms. SITI SALWAHANIM MOHD NAZIR
  Assistant Director, Bilatéral and Régional Relations,
  Ministry of International Trade and Industry

REPUBLIC OF MALI

- H.E. NAKOUNITE DIAKITE
  Ambassador of Mali to Riyadh

- Mr. DIAWOYE DIABATE
  Head of the Multilatéral Coopération Department
  by Intérim in the Coopération International Direction

- Mr. BADI AN SOUMANO
  Financial Attaché, Embassy of Mali to Riyadh

ISLAMIC REPUBLIC OF MAURITANIA

- H.E. SIDI OULD DIDI
  Minister of Economie Affairs and Development

- Mr. AHMED YOURA OULD HAYE
  Advisor, Ministry of Economie Affairs and Development

- Mr. BA ABDERRAHMANE
  Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs and Coopération

KINGDOM OF MOROCCO

- H.E. MUSTAPHA MECHAHOURI
  Minister of Foreign Trade

- H.E. ABDALLA ZAGOUR
  Ambassador of Morocco to Turkey

- Mr. LAHOUAL KOUIDER
  Head of Department, Ministry of Foreign Trade

- Mr. MOHAMED CHAKIB BENALMALIH
  Economie Counsellor, Morocco Embassy

REPUBLIC OF MOZAMBIQUE

- Dr. FELISBERTO FERRAO
  Président of the Council of Board, Ins. for the Promotion of Exports,
  Ministry of Ind. and Trade

- Mr. FULGENCIO MADINGA
  Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs and Co-operation

- Dr. EDUARDO ALEXANDRE
  National Director of Economy,
  Ministry of Mineral Resources and Energy

FEDERAL REPUBLIC OF NIGERIA

- H.E. ABAMU AJUJI WAZIRI
  Ambassador of Nigeria to Turkey

- Mr. MOHAMMED BELLO ARDO
  Minister Counsellor, Nigeria Embassy

SULTANATE OF OMAN

- H.E. MOHAMMED BIN NASER AL-KUSAYBI
  General Secretary, Ministry of National Economy

- H.E. MOHAMMED BIN NASSER AL-WOHAIBI
  Ambassador of Oman to Turkey

- Mr. AL-MOATASIM BİN HİLAL AL-HOSNI
  Economie Researcher, Ministry of National Economy

- Mr. ABDULHAKIM BIN AHMED ALANSARI
  Head of General Affairs Department,
  Ministry of National Economy

- Mr. SHAIKAN BİN ZAHİR AL-HINAI
  Head of Arab and Islamic Organizations Section,
  Ministry of Commerce and Industry

ISLAMIC REPUBLİC OF PAKISTAN

- H.E. HAMID YAR HIRAJ
  Minister of State for Commerce

- H.E. SHER AFGAN KHAN
  Ambassador of Pakistan to Turkey

- Mr. MUHAMMAD RIAZ
  Consul General of Pakistan, Istanbul

- Mr. MUHAMMAD SALEEM RANJHA
  Deputy Secretary, Ministry of Commerce

- Mr. DİYAR KHAN
  Deputy Director, Ministry of Foreign Affairs

STATE OF PALESTINE

- H.E. FOUAD YASSEEN
  Ambassador of Palestine to Turkey

- Mr. ABDEL KERİM AL KHATIP
  Représentative of the Embassy of Palestine in Istanbul

STATE OF QATAR

- H.E. SHEIKH MOHAMAD BIN AHMAD BIN JASSEM AL-THANI
  Minister of Economy and Commerce

- Mr. MOHAMMED AL-EMADI
  Charge D'Affaires

- Mr. SEOUD JASSEM AL JEFEIRI
  Director of Economie Affaire Department,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. KHALIFA BIN AHMED AL SUWAIDI
  Director, Economie Affaire Department,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. AHMED KHALIFA AL-BINALI
  Head, Department of Public Relations and Information,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. AHMAD SALEH AL MUHANNADI
  Head of International Relations Section,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. MANSOOR HUMAID AL-NEIMI
  Research Assistant

- Mr. ADIL A. MAJEED AL- RUMAIHI
  Department of Public Relations and Information,
  Ministry of Economy and Commerce

- Mr. RAKAN MOHAMMAD AL HENZAB
  Third Secretary

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- H.E. Dr. HASHIM BİN ABDULLAH YAMANI
  Minister of Industry and Commerce

- Mr. ABDULLAH ABDURAHMAN AL HAMOUDI
  Deputy Minister for Foreign Trade,
  Ministry of Commerce and Industry

- Mr. FAISAL BIN ALI ALZABEN
  Undersecretary, Ministry of Transportation

- Mr. ABDULLAH BİN ABDULWAHAB AL - NAFISAH
  Director General of Arab and Islamic Relation Department,
  Ministry of Industry and Commerce

- Mr. ALI BIN MOHAMMED AL-MASUD
  First Secretary, Ministry of Foreign Trade

- Mr. ABDULLAH AL-LAHEM
  Expert of Economy, Ministry of Finance

- Mr. ABDULLAH BİN RASHID ALSEFIAN
  Secretary of Minister of Commerce and Trade

- Mr. HUSSAIN BIN EYD AL- RASHEED
  Expert of Economy, Ministry of Commerce and Industry

- Mr. ABDULAZIZ BIN SAAD ELJABRI
  Foreign Trade Department, Ministry of Commerce and Industry

REPUBLIC OF SIERRA LEONE

- H.E. ALHAJI AMADU DEEN TEJAN-SIE
  Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Sierra Leone
  to the Saudi Arabia, Représentative Représentative to the OIC

- H.E. HAJA ALARI COLE
  Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary of Sierra Leone to
  Iran Accredited to the Turkey

REPUBLIC OF SUDAN

- H.E. YOUSUF S. TAKANA
  Minister of International Coopération

- Mr. HASAN MOHAMED SALİH
  Undersecretary of the Ministry of Foreign Trade

- H.E. ALTEREIFI AHMED KORMINO
  Ambassador of Sudan to Turkey

- Mr. GAAFAR AL RAYAH
  Ministry of Foreign Trade

- Mr. EL AMİN ADAM ABULGASIM
  Ministry of Finance

- Mr. AL RASHID ABDURRAHIM MASSOUD
  Ministry of International Coopération

- Mr. ABDURRAHIM AL SIDDIG MOHAMMED
  Ministry of Foreign Affairs

SYRIAN ARAB REPUBLIC

- H.E. Dr. AMER HOSNI LUTFI
  Minister of Economy and Trade

- Dr. MOHAMED AL KODAYMI
  Consul General in Istanbul

- Ms. RIMA KADRİ
  Director, Department of International Relations,
  Ministry of Economy and Trade

REPUBLIC OF TAJIKISTAN

- H.E. HAKİM SOLIYEV
  Minister of Economy and Trade

- H.E. SHUKHRAT SULTANOV
  Ambassador of Tajikistan to Turkey

- Mr. MARUF SAYFIYEV
  Deputy Minister of Economy and Trade

- Mr. MUBORAKO MAHSULOV
  Head of Department of Foreign Economy and Trade,
  Ministry Economy and Trade

REPUBLIC OF TUNISIA

- H.E. MAAOUI SLAHEDDINE
  Ambassador of Tunisia to Riyadh

- Mr. MOHAMED JAMEL ELIFA
  Deputy Director, Ministry of Trade and Handicrafts

- Mr. ADNENE DAMERGI
  Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. MOHAMED BELMUFTI
  Head of Tunisian Commercial Bureau in Istanbul

- Mr. TAOUFIK JABEUR
  Consul of Tunisia in Istanbul

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. Assoc. Prof. Dr. ABDÜLLATİF ŞENER
  Minister of State and *Deputy Prime Minister*

- H.E. KÜRŞADTÜZMEN
  Minister of State

- H.E. ERKAN MUMCU
  Minister of Tourism and Culture

- Dr. AHMET TIKTIK
  Undersecretary of State Planning Organization

- Mr. LÜTFİ ELVAN
  Deputy Undersecretary of State Planning Organization

- Dr. MUSTAFA ATEŞ
  Adviser to Undersecretary of State Planning Organization

- Mr. TEVFİKMENGÜ
  Director General, Undersecretariat of Foreign Trade

- Mr. DENİZ ÖZMEN
  Deputy Director General, Ministry of Foreign Affairs

- Ms. FATMA UĞUR
  Deputy Director General, Central Bank of Turkey

- Mr. OSMAN ASLAN
  Deputy Director General, Export Crédit Bank

- Mr. HÜSEYİN ERKAN
  Vice Président, İstanbul Stock Exchange

- Mr. HASAN CAN SOYSAL
  Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

- Mr. GÜRCAN ÖZER
  Head of Department, Ministry of Industry and Commerce

- Mr. İZZET IŞIK
  Head of Department, Ministry of Transportation

- Mr. A. FAİK KURAL
  Head of Department, Undersecretariat of Foreign Trade

- Mr. C. REFİl ÖZGEN
  Head of Department, Undersecretariat of Treasury

- Mr. ABDURRAHMAN DEMİR
  Head of Department, Undersecretariat of Custom

- Ms. NURGÜL ERDOĞAN
  Director of Marmara Région, Export Promotion Center of Turkey

- Mr. M. KEMAL ÖKTEM
  Expert for Foreign Affaire, Présidents Office

- Mr. ALİ ÇEVİK
  Expert, Undersecretariat of Treasury

- Mr. HASAN DEMİRCİ
  Expert, Union of chambers of Commerce & Exchange of Turkey

REPUBLIC OF TURKMENISTAN

- H.E. NURBERDI MURADOV
  Ambassador of Turkménistan to Turkey

- Mr. ÇAR! YAZLIYEV
  Vice Président, Science and Technology Council

REPUBLIC OF UGANDA

- H.E. IBRAHIM MUKIIBI
  Ambassador of Uganda to Saudi Arabia, Guif States and the OIC

- Mr. JOHN CHARLES OGOL
  Economist

STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES

- H.E. MUHAMMED JASSEM AL MOZZAKI
  Undersecretary of the Ministry of Economy and Planning

- H.E. KHALID GHANEM AL GHAITH
  Ambassador of United Arab Emirates in Ankara

- Mr. ABDULLAH AHMAD AL SALEH
  Assistant Undersecretary of the Ministry of Economy and Planning

- H.E. KHALID AHMAD MOHAMMAD AL MULLA
  Ambassador at Ministry,
  Department of International Organizations and Conférences

- Mr. OMAR AHMAD ALMOHARRAMI
  Expert at Ministry of Economy and Planning

REPUBLIC OF UZBEKHISTAN

- Mr. NADIR HASIMOV
  Commercial Counsellor, Embassy of Uzbekhistan

- Mr. YURIY KUTBIDINOV
  Consul General, Istanbul

- Mr. AYBEK RAZZAKOV
  Assistant Consul General, Istanbul

REPUBLIC OF YEMEN

- Mr. ABDUL W ALI ABDULLAH AL-AGHIL
  Advisorto Minister, Ministry of Planning and International Coopération

- Mr. A. ABDULLAH ALFAQIH
  Director of Conférence, Ministry of Foreign Affaire

- Mr. GALAL MOULA
  Director General, Ministry of Planning and International Coopération

- Mr. ABDUL KADİR AL-HARETHI
  General Maneger, Ministry of Industry and Commerce

B. OBSERVERS

BOSNIA-HERZEGOVINA

- H.E. NERKEZ ARIFHODZIC
  Ambassador of Bosnia-Herzegovina to Turkey

TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS

- H.E. DERVİŞ KEMAL DENİZ
  Minister of Economy and Tourism

- Mr. AYFER SAID ERKMEN
  Head of Economies, Cultural and Social Affaire Dept.,
  Ministry of Foreign Affaire and Deputy Prime Ministry

C. GUEST

REPUBLIC OF MACEDONIA

- Mr. FUAD HASANOVIC
  Deputy Minister of Foreign Affairs

- Mr. JANI BOGOEVSKI
  Consultant of Foreign Economic Policy (Deputy Undersecretary)

- Mr. JORDAN PANEV
  Consul General, Istanbul

P. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- H.E. Dr. ABDELOUAHED BELKEZIZ
  Secretary General

- H.E. Amb. THIRENO NABIKA DIALLO
  Assistant Secretary General For Economics Affairs

- Mr. SADEDDINE TAIB
  Senior Advisor to the Secretary General

-Amb. A.H.M. MONIRUZZAMAN
  Director of Economie Affairs

- Mr. BİLAL K. SASSO
  Head of Protocol and Public Relations

- Mr. ALBARAA TARABZOUNI
  Professional Officer in Economie Affairs Dept.

E. OIC SUBSIDIARY ORGANS

STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL
RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC (SESRTCIC)

- H.E. Amb. ERDİNÇ ERDÜN
  Director General

- Mr. JALEL CHOUCHANE
  Technical Coordinator,
  Administrative and Financial Activities Director of Publication Department

- Mr. OKER GÜRLER
  Director, Research Department

- Mr. KAMURAN MALATYALI
  Senior Economist and Advisor

ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)

- Mr. ALLAL RACHDI
  Director General

- Mr. EL HASSANE HZAINE
  Director Studies of Training Department

- Mr. AYMEN KACEM
  Responsible of Fairs & Exhibitions

ISLAMIC RESEARCH CENTER FOR HISTORY ART AND CULTURE (IRCICA)

- H.E. Dr. EKMELEDDİN İHSANOĞLU
  General Director of IRCICA

- Dr. HALİT EREN
  Deputy Director General, Undersecretariat of Foreign Trade

- Mr. EROL ÖCALIR
  Manager of Finance

- Mr. ACAR TANLAK
  IT Manager

- Ms. ZEYNEP DURUKAL
  Expert

- Mr. AHMED LAJIMI
  Expert

F. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)

- H.E. Dr. AHMED MOHAMED ALI
  President, IDB Group

- Dr. SELİM C. KARATAŞ
  Executive Director

- Mr. ABDUL AZIZ M. AL-KELAIBI
  Director, Cooperation Office

- Mr. NIK HAJIB HUSAIN
  Deputy Director, Trade Finance and Promotion Department

- Mr. ZIYA İLHAN UGUREL
  Senior Economist, Economie Policy and Strategic Planning Department

- Mr. AHMED ABDULWASIE
  Operation Officer, Cooperation Office

- Mr. MOHAMED SIDYA
  Technical Assistant for Operations, Office of the President, IDB

G. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDURSTRY (ICCI)

- H.E. AQEEL A. AL-JASSEM
  Secretary General

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI
  Assistant Secretary General Finance and Admin. Affairs

- Mr. KHALID RABAH AL-HARBI
  Director General of the ICCI Regional Office in Jeddah

- Mr. SYED NASIR ALI MİRZA
  Manager Industrial Development

ASSOCIATION OF NATIONAL DEVELOPMENT FINANCING INSTITUTIONS (ADFIMI)

- Mr. IQBAL MUHAMMED KHAN
  Deputy Secretary General

- Mr. ÖZGE KARSAN
  Technical Assistant

H. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS

ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION (ECO)

- Mr. ORHAN IŞIK
  Assistant General Secretary

FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES (FCIC)

- Mr. HAJI ZAKARIA BIN HASHIM
  President of FCIC

- Mr. ATİLLA KAPRALI
  Secretary General of FCIC

FEDERATION OF ISLAMIC COUNTRIES' CONTRACTORS (FICC)

- Mr. ABDERRAHIM LAHJOUJI
  Honorary Président

- Mr. MOHAMED DOUIRI
  Advisor

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)

- Mr. CELAL ARMANGİL
  Représentative of Régional Office

DEVELOPING EIGHT (D-8)

- Amb., AYHAN KAMEL
  Executive Director

I. SESSIONAL COMMITTEE

- Mr. VEDAT ÖZDAN
  Vice Président, Istanbul Gold Exchange

- Mr. ÖZLEM TAĞTEKİN
  Deputy Manager, Istanbul Gold Exchange

- Doç. Dr. F. SANCAR OZANER
  Advisor, The Scientific and Technical Research Council of Turkey

- Mr. ÖMER ÖZ
  Manager of Technology Development Center, Middie East Technical University (METU), Small and Médium Industry Development Organization of Turkey

- Ms. SAADET DEMİRDÖKER
  Acting Head of Department, Turkish Patent Institute

- Mr. AYKUT ALP BERK
  Marketing Représentative, Turkish Aerospace Industries Inc. (TAI)

- Mr. ARİF HAN YARKIN
  Coordinator, Marketing Group, Technology Development Foundation of Turkey, (TTGV)

- Mr. METİN KARACAY
  Expert, Small and Médium Industry Development Organization of Turkey

J. PANELİST

- H.E. Dr. AHMED MOHAMED ALI
  Président, IDB Group

- H.E. Dr. EKMELEDDİN İHSANOĞLU
  General Director of IRCICA

- Prof. Dr. KORKUT ÖZAL
  Foundation of Aköz,
  Former Member of the Turkish Grand National Assembly

- H.E. Amb. ÖNDER ÖZAR
  Ambassador, Former Secretary General of ECO

- Prof. Dr. HEBA HANDOUSSA
  Chief Economist and Advisor to Economie Research Forum

- Prof. Dr. M. KABİR HASSAN
  Department of Finance, Drexel University

- Prof. Dr. SAIFUL AZHAR ROSLY
  International Islamic University Malaysia

- Prof. Dr. TALİP ALP
  King Abdülaziz University
  Department of Chemical and Material Engineering

- Mr. ALLAL RACHDI
  Director General

- Mr. İBRAHİM TURHAN
  Member of Board, Central Bank of Turkey

K. COMCEC COORDINATION OFFICE
General Directorate of Foreign Economie Relations,
State Planning Organization of the Republic of Turkey

- Mr. FERRUH TİĞLI
  Acting Head of COMCEC Coordination Office

- Ms. ŞERİFE MENGİ
  Executive Secretary

- Ms. İLKNUR ARABACI
  Executive Secretary

- Mr. BAŞAK KAYIRAN
  Expert, Press Relations

- Mr. YAKUP KARACA
  Expert, Coordinator for Drafting

- Mr. METİN EKER
  Expert, Coordinator for Drafting

- Mr. METİN GENÇKOL
  Expert, Drafting

- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
  Press Relations

- Dr. NAZIM GÜMÜŞ
  Protocol Relations

- Mr. HÜSEYİN AVNİ METİN
  Protocol Relations

- Mr. MURAT DELİÇAY
  Deputy Expert, Drafting

- Mr. KUTLUHAN YILMAZ
  Deputy Expert, Drafting

- Mr. FAHRETTİN K. KADIOĞLU
  Deputy Expert, Drafting

- Mr. GÖKTEN DAMAR
  Deputy Expert, Drafting

- Ms. AYTEN KAÇAR
  Deputy Expert, Assistant Coordinator of Documentation

- Mr. SELÇUK KOÇ
  Deputy Expert, Drafting

- Mr. ALİ İŞLER
  Deputy Expert, Drafting

- Ms. SEMA HİMA
  Coordinator of Documentation

- Ms. BİLGE GÜLLÜ
  Coordinator of Registration Office

- Ms. BİGE HAMURDAN
  Assistant Coordinator of Registration Office

- Mr. KEMAL ARSLAN
  Coordinator of Computer Services

L. PROTOCOL SERVICES

- Ms. SATI CİVELEK
  Protocol Assistant, Ministry of Foreign Affaire

- Mr. IŞIK ERATAY
  Protocol Assistant, Ministry of Foreign Affairs

M. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION

- Mr. YAŞAR GÜLSOY
  Head of Department, Under secrétariat of the State Planning Organization

- Mr. MEVLÜT YAŞAR
  Coordinator of Transport Relations

- Mr. NURETTİN AYDIN
  Accommodation Relations

- Mr. TAYFUR YÜKSEL
  Saloon, Office Préparations

- Mr. MEHMET TUNCER
  Accommodation Relations

- Mr. CAFER ERDOĞAN
  Treasurer

- Mr. İLHAMİ ÖZDEMİR
  Assistant Coordinator of Transport Relations

- Mr. ÖMER BIYIK
  Technician

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. AHMET NECDET SEZER,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Original : Anglais

DISCOURS D'OUVERTURE
DE S.E. AHMET NECDET SEZER,
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
ET PRÉSIDENT DU COMCEC
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Honorables ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Distingués délégués,

C'est pour moi un grand plaisir de vous retrouver à l'occasion de la vingtième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de la Conférence islamique et de la Conférence économique de l'OCI. Bienvenue en Turquie. J'adresse mes meilleurs vœux à toutes les délégations et espère que vos efforts produiront des résultats bénéfiques.

Nous sommes heureux que des représentants du secteur privé, en tant qu'acteurs de la coopération économique et commerciale, assistent cette année aux réunions du COMCEC pour la première fois. Nous espérons qu'ils continueront d'y prendre part de manière plus active à l'avenir.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

Depuis sa création, l'Organisation de la Conférence islamique considère la question de la coopération économique et sociale comme un aspect principal de son action. L'intense concurrence sur les marchés mondiaux force aujourd'hui nos pays à conclure des alliances économiques plus solides et à mieux orienter nos efforts sur la scène économique internationale. Nous sommes heureux de voir que, durant les vingt dernières années, des contributions déterminantes ont été apportées à cette fin, que des projets concrets ont été

finalisés et qu'une importante expérience a été acquise dans le domaine de la coopération.

Le développement et, surtout, le financement du développement demeurent d'importants défis, tandis que le commerce et l'investissement restent une condition sine qua non du développement.

Le commerce représente une activité essentielle pour les pays en développement aspirant à la prospérité. L'un des problèmes d'ordre structurel les plus graves auquel se heurte le système économique mondial réside dans le fait que les pays en développement n'arrivent pas à acquérir une part équitable du commerce mondial qui ne cesse de croître et de se diversifier. L'incapacité de ces derniers à exploiter efficacement leurs ressources est également à la base de ce problème d'ordre structurel.

Une participation plus équitable des Etats membres du COMCEC au commerce mondial s'avère donc nécessaire, en vue de réduire l'écart en matière de revenu et les différences entre les nations, de combattre la pauvreté et d'assurer la prospérité et la paix au niveau mondial. Il s'avère ainsi absolument nécessaire pour les pays développés de réviser leurs politiques commerciales en tenant compte de la conjoncture des pays en développement. De même, les Etats membres du COMCEC doivent se concentrer sur les questions relatives au commerce et à l'investissement bilatéraux. Malheureusement, il ne saurait y avoir de production sans investissement, ni de commerce ou de développement sans production. L'Accord-cadre sur les préférences commerciales entre les Etats membres du COMCEC, institué à l'origine par le COMCEC en tant que système, représente la première pratique de large envergure en faveur de la libéralisation du commerce entre nos pays.

Je voudrais, à cet égard, exprimer au nom du COMCEC, mes remerciements à l'ensemble des institutions qui ont soutenu les négociations de l'Accord-cadre initiées cette année.

Le commerce entre les Etats membres du COMCEC représente 12 pour cent de l'ensemble du commerce de nos pays. Ce faible pourcentage révèle l'importance du Système de préférences commerciales en tant qu'initiative utile apte à donner une impulsion nouvelle à notre coopération économique.

Je réitère donc mon appel aux Etats membres du COMCEC pour qu'ils participent aux négociations sur le Système de préférences commerciales.

Il s'avère particulièrement nécessaire aussi de souligner l'importance du rôle de plus en plus déterminant de l'informatique dans le commerce mondial des services, ainsi que la circulation plus large de l'information en tant que force motrice du développement. Il est certain que la priorité serait d'investir dans le secteur des ressources humaines en vue de gagner une plus grande part de ce secteur afin de bénéficier des larges opportunités qu'il offre aux pays en développement.

D'autre part, l'usage de plus en plus répandu des technologies de l'information et de la communication crée un besoin sans cesse croissant de disposer de données fiables pour l'analyse de la situation qui prévaut dans certains de nos Etats membres.

Comme nous l'avons déjà mentionné auparavant, la Turquie est prête à coopérer et à partager son expérience à cet égard.

Honorables ministres,
Messieurs les délégués,

Je voudrais saisir cette occasion pour affirmer que la voie à suivre pour éliminer les disparités en matière de prospérité entre nos pays et les pays développés exige aussi que nous changions notre concept en matière de gestion. Nous devons adopter la bonne gouvernance, moderne et participatoire, en tant que principe fondamental dans ce domaine.

J'espère que les groupes de discussions et les réunions de réflexion et d'échange de vues tenus en marge de la Conférence économique de l'OCI accueillie par la Turquie, simultanément avec le COMCEC aboutiront à des propositions concrètes susceptibles de promouvoir encore davantage notre coopération économique.

La Conférence économique nous offre la possibilité d'évaluer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres du COMCEC. N'oublions pas que nous ne pouvons prendre de nouvelles initiatives sans définir nos besoins et identifier nos erreurs ni planifier notre futur sans tirer des leçons de notre passé. Il est certain que les nouvelles initiatives ne peuvent réussir sans la participation du secteur privé en tant que force motrice dernière nos économies nationales et sans effectuer des changements dans notre approche administrative.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

La vingtième Session du COMCEC est appelée à prendre des décisions importantes concernant le Plan d'action pour la coopération économique et commerciale et le Mécanisme de mise en œuvre. Cette année, en sus des préparatifs techniques destinés à accroître la coordination entre les institutions concernées, il faudrait déployer des efforts en vue de renforcer les mécanismes de facilitation des projets de coopération figurant au Plan d'action.

Dans ce contexte, je voudrais attirer votre attention sur le mécanisme financier susceptible de réaliser des projets de coopération multilatérale. Nous estimons qu'un tel mécanisme représenterait un pas significatif pour éliminer le retard dans la mise en œuvre du Plan d'action, ce texte fondamental en matière d'activités de coopération économique. Nous sommes tous responsables à cet égard et nous ne pourrons que renforcer notre coopération que par l'intermédiaire de projets coordonnés initiés par des groupes de pays relativement plus homogènes.

Tout en examinant les diverses approches, il nous faut reconnaître qu'il est nécessaire d'apprendre et d'être ouverts à toute critique. Il est aussi important de créer un environnement pluraliste permettant d'exprimer toutes les opinions et suggestions. Je tiens à souligner que le développement de notre coopération économique et commerciale ne saurait se réaliser à moins de mettre de côté les méthodes et les idées conventionnelles, d'accepter les différences et de promouvoir les idées novatrices.

Dans ce contexte, je voudrais exprimer mes remerciements à Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'OCI pour sa précieuse contribution aux activités du COMCEC, ainsi que mes vœux de succès au nouveau Secrétaire général, Dr. Ekmeleddin IHSANOGLU.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

Je voudrais également me pencher sur quelques questions politiques liées à l'OCI.

Lors du récent processus de négociation qui a suivi les référendums du 24 avril à Chypre, l'approche orientée vers la recherche de solutions, adoptée par la partie turque, a été appréciée par le monde entier.

Dans son rapport publié en mai dernier, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré qu'il n'existe plus aucun motif pour opprimer et isoler les chypriotes turcs du reste du monde. Dans ce contexte, un ferme appel a été lancé à la communauté internationale et aux Etats membres du Conseil de sécurité pour lever les embargos et les restrictions imposés aux chypriotes turcs.

Nous savons que la nécessité de soustraire les Chypriotes turcs de tout isolement international est reconnue par nos pays amis membres de l'OCI. Nous espérons que tous nos pays islamiques frères prendront des mesures plus

concrètes visant à l'élimination de toutes les politiques d'isolement appliquées à l'encontre du peuple Chypriote turc.

Nos sommes en droit de nous féliciter de la résolution adoptée en juin dernier à la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, organisée à Istanbul, résolution qui souligne les pratiques inéquitables appliquées contre les Chypriotes turcs, recommande l'amélioration des relations avec le peuple chypriote turc et prévoit l'octroi d'une assistance en leur faveur.

Dans le contexte de cette décision réaffirmée par la Réunion de coordination annuelle des Ministres des Affaires étrangères de l'OCI, tenue en septembre à New York, nous estimons qu'il est temps de renforcer les relations dans tous les domaines avec les Chypriotes turcs qui souffrent - depuis quarante ans - de toutes sortes de restrictions et d'embargos. Je tiens à remercier, à cet égard, tous les Etats membres de l'OCI qui ont déjà pris quelques mesures dans ce sens.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

Je saisis cette opportunité pour rendre hommage à la mémoire de Monsieur ARAFAT, cet homme d'Etat et ce leader éminent de la nation palestinienne qui vient de décéder récemment.

La disparition de ARAFAT, ce grand leader qui a attiré l'attention de la communauté internationale sur la juste cause palestinienne, a plongé non seulement le peuple palestinien mais également les peuples des Etats membres du COMCEC dans une profonde tristesse.

La persistance du conflit israélo-palestinien et l'aggravation de la situation dans la région au cours des quatre dernière années sont une source de profonde préoccupation dans le monde islamique. Je ne saurais trop souligner la nécessité de restaurer une paix équitable, durable et totale sur la base des résolutions 242

et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU, en particulier de la résolution 1397, prévoyant une région aux frontières sûres et reconnues mutuellement où Israël et la Palestine coexisteraient côte à côte. Le rétablissement de la paix faciliterait sous aucun doute les efforts visant au renforcement de la stabilité et de la coopération dans notre région.

Nous estimons que la seule alternative pour un règlement définitif et permanent du conflit israélo-palestinien est de mettre en application la Feuille de route qui a obtenu l'appui de la communauté internationale conformément à la résolution 1515 du Conseil de sécurité de l'ONU.

J'estime, dans ce contexte, que le plan relatif au retrait d'Israël de toute la bande de Gaza et de la CisJordanie ne saurait s'accomplir sans l'instauration d'une paix permanente et globale entre les deux parties.

La Turquie est déterminée à poursuivre ses efforts dans l'avenir, comme elle l'a déjà fait de par le passé, en vue de contribuer aux efforts destinés à établir la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

Les élections qui doivent prendre place en Irak en janvier offrent à ce pays une opportunité historique pour œuvrer en vue d'un avenir stable, pacifique, démocratique et prospère. Pour cette raison, je souhaite que nos frères irakiens exploitent positivement cette opportunité.

Dans cette conjoncture critique, et en vue d'assurer un avenir plus sûr, il est nécessaire que tous les secteurs de la population irakienne fassent preuve d'un esprit de conciliation en plaçant les intérêts de leur pays au-dessus de toute autre considération et en œuvrant de concert sans être influencés par les différences ethniques, religieuses et sectaires.

La clé d'une paix permanente en Irak est entre les mains du peuple irakien. Si le peuple irakien sait bien utiliser cette clé, cela aura des effets positifs politiques, économiques et sociaux sur la géographie de l'OCI et contribuera à la promotion de la coopération qui existe déjà entre nos pays.

Dans la communauté internationale, nous avons le devoir d'aider l'Irak à restaurer la paix et l'ordre dans les plus brefs délais en mettant à profit aussi des plateformes multilatérales telles que les voisins de l'Irak, l'ONU, l'OCI et l'UE. La Turquie accorde son appui à son voisin, l'Irak, à travers une approche solide et déterminée dans toutes les instances. Elle continuera de le faire.

Honorables ministres,
Monsieur le Secrétaire général,
Distingués délégués,

Je suis confiant que vos efforts dans le cadre aussi bien du COMCEC que de la Conférence économique, constitueront un apport significatif dans notre quête de la prospérité et de la paix, et je vous exprime à tous mes meilleurs souhaits.

DISCOURS DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

DISCOURS DE
SE DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ
SECRETAIRE GENERAL DE
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

BISSIMILAHIARRAHMANIARRAHIM

Excellence M. Ahmet Necdet Sezer
Président de la République de Turquie
et Président du COMCEC,

Excellences Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs.

Assaiamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatou

C'est un honneur pour moi que d'être présent à l'inauguration commune de la 20ème session du COMCEC et de la Conférence économique de l'OCI. J'aimerais, tout d'abord, exprimer mes sentiments de profonde gratitude à Son Excellence M. Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour avoir accepté de rehausser de sa présence cette cérémonie inaugurale.

Le discours d'ouverture prononcé par Son Excellence aura donné la mesure de son engagement personnel à œuvrer au renforcement de la coopération économique entre les pays membres. A l'occasion du 20ème anniversaire du COMCEC, j'aimerais rendre un hommage particulier au Président du COMCEC et au Gouvernement de la République de Turquie pour leur rôle dans l'excellent travail accompli par la plus performant des comités de l'OCI.

Monsieur le Président,

Le déroulement de la 20ème session du COMCEC a pour toile de fond une situation économique internationale difficile autant pour les pays en développement que pour le monde musulman. A l'OMC, les négociations sont dans l'impasse, depuis un bon moment déjà. On a assisté à une érosion continue du multilatéralisme. Les termes de l'échange se détériorent de plus en plus au détriment des exportations des pays en développement qui se heurtent aux barrières protectionnistes érigées par les pays développés. Le volume de

l'assistance internationale ne cesse de décroître. Ce sont là les funestes conséquences essuyées par les pays en développement qui n'ont pas eu la capacité économique ou la volonté politique de participer à l'économie mondiale en tant que partenaires égaux.

Pendant des décennies, ces pays se sont évertués à chercher des alternatives à même de les rendre aptes à réaliser des taux de croissance raisonnables pour espérer alléger un tant soit peu le lourd fardeau de la pauvreté. Bien que le monde musulman comprenne une majorité de pays parmi les moins avancés, - pour reprendre la formule utilisée par les Nations Unies, - il compte néanmoins parmi ses rangs des pays dont le revenu par habitant est l'un des plus élevés du globe. Certains de ses membres sont nantis de fabuleuses ressources naturelles, tandis que d'autres disposent d'un vaste réservoir de main d'oeuvre qualifiée. La coopération économique et l'assistance mutuelle pourront, dans de telles circonstances, constituer un socle solide pour bâtir l'édifice de la solidarité de la Oummah. C'est sur ce point que nous devrions, à mon humble avis, nous concentrer, au lieu de continuer à dépendre éternellement du monde développé. Nous devrions changer d'attitude et cesser de nous braquer sur l'Occident afin de chercher l'inspiration et de quémander son assistance, pour tourner notre regard vers l'intérieur en mobilisant nos ressources et en les utilisant efficacement et à bon escient. Il est en effet impératif d'extirper nos économies de l'état de dépendance où elles se trouvent.

C'est dans cette perspective que l'action du COMCEC prend toute sa signification. Outre ses sessions ministérielles annuelles (vingt à ce jour), le COMCEC a organisé plusieurs réunions sectorielles et spécialisées au niveau ministériel, qui ont porté sur des thèmes aussi divers que l'agriculture, lénergie, le développement industriel, le commerce, la communication et l'information et ainsi de suite. Nous avons parcouru un long chemin et notre expérience de plusieurs années pourrait nous aider à aller encore plus loin. J'aimerais saluer, ici, la décision fort opportune de S. E. le Président d'organiser une conférence économique commémorative pour marquer le 20ème anniversaire du COMCEC. Comme l'indique son ordre du jour, la conférence économique va constituer une excellente opportunité pour évaluer le niveau actuel de la coopération et passer en revue les mécanismes mis en place pour doper la coopération économique et commerciale. Une attention toute particulière devrait être accordée dans ce contexte à la promotion des échanges et à l'investissement intra communautaire.

Je voudrais mettre un accent particulier sur la promotion de l'investissement intra OC1. Dans les circonstances actuelles, le sujet mériterait en effet un regard neuf. Je crois que bon nombre d'Etats membres ont la capacité d'absorber des investissements dans des proportions substantielles, éventuellement dans le secteur privé. Ce dont nous aurions besoin c'est d'une étude circonstanciée et d'une ferme détermination à aller de l'avant. La conférence va apporter, nous l'espérons sincèrement, « un plus » à l'action du COMCEC pour imprimer l'élan voulu à la promotion de la coopération économique

entre les Etats membres et les amener à s'assister mutuellement pour atteindre un niveau de développement économique à même de soustraire leurs économies aux contraintes du système économique international.

Monsieur le Président,

Le commerce international est un levier majeur de la croissance économique. Dans la conjoncture actuelle, le système économique international dépend très largement des pays en développement dont les marchés peuvent être élargis afin d'absorber la production croissante de biens et de services, induisant par ce faire une expansion de l'activité économique. Nous disposons d'immenses marchés potentiels qui, s'ils étaient mis à profit, pourraient donner une très forte impulsion à la croissance des échanges commerciaux entre pays islamiques. Je crois que, dans cette situation, nous nous devons d'axer l'effort sur les échanges, dont le volume va croissant entre les Etats membres et qui représentent aujourd'hui approximativement 11% de la balance commerciale globale du monde musulman.

La promotion des échanges commerciaux intra OCI devrait, en effet, être un élément clé dans le développement de la coopération entre les Etats membres. Une avancée considérable aura été accomplie dans cette voie avec l'entrée en vigueur de l'accord-cadre sur le système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI et le démarrage des négociations commerciales entrant dans ce contexte. Cet accord-cadre offre une mine d'opportunités aux Etats membres pour se rapprocher les uns des autres et établir une coopération économique étroite entre eux. C'est mon vœu le plus sincère de voir, au moment où s'ouvre le premier round de négociations, de plus en plus d'Etats membres se joindre au processus. Aussi, je lance un appel aux Etats membres n'ayant pas encore signé ou ratifié l'accord-cadre à s'empresser de le faire dans les plus brefs délais possibles.

En abordant le chapitre de la promotion des échanges commerciaux et de l'investissement, j'aimerais prendre acte en particulier du rôle de la BID. La BID a été sur le devant de la scène en accordant différents concours financiers et facilités aux Etats membres. Je voudrais inviter à cet égard les Etats à recourir davantage aux divers guichets de la Banque. J'aimerais également les appeler à soutenir constamment la BID dans l'action qu'elle a engagée pour diversifier ses appréciables activités dans les jours à venir.

A ce propos, je voudrais rendre hommage à Son Altesse Royale le Prince Abdulah Bin Abdelaziz, Prince Héritier du Royaume d'Arabie Saoudite pour la proposition qu'il a avancée lors du 10ème Sommet islamique à Putrajaya (Malaisie) l'an dernier, pour une augmentation des ressources de la BID en faveur de ses activités relatives à la promotion des échanges commerciaux.

Monsieur le Président,

En tant que pivot central de ses activités, le COMCEC devra se focaliser prioritairement sur la mise en œuvre du Plan d'Action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Mais toujours est-il que la lenteur des progrès accusée dans la mise en œuvre de ce Plan d'Action continue à représenter un motif de préoccupation pour les Etats membres. En s'attaquant à ce problème, le COMCEC a délibéré sur les voies et moyens de nature à accélérer le processus de mise en œuvre et a pu formuler un certain nombre de recommandations importantes basées sur les suggestions faites par une réunion de groupes d'experts tenue en mai 2001. J'aimerais attirer l'attention des Etats membres sur ces recommandations, notamment celles visant à parfaire davantage le mécanisme de mise en œuvre. Dans ce contexte, vous vous rappellerez certainement que la dernière session du COMCEC ayant approuvé le mécanisme supplémentaire, qui est de nature à garantir une plus grande participation des institutions de l'OCI au processus de mise en œuvre du Plan d'Action, notamment en soumettant les projets de coopération proposés au COMCEC à une évaluation technique et financière.

Il va de soi que ce processus requiert l'appui et la collaboration des Etats membres. Le Plan d'Action de l'OCI est également basé, entre autres, sur la promotion du secteur privé par le biais d'une participation conséquente du secteur privé aux projets de coopération adoptés au titre de ce Plan d'Action. Le rôle du secteur privé dans la promotion du commerce et de la coopération économique intra OCI a été souligné dans les séries de résolutions émanant des sommets islamiques et des conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères. Nous convenons tous bien volontiers, que dans le but d'habiliter le secteur privé à jouer le rôle qui est attendu de lui, il faudrait créer au préalable les conditions propices. Il est très important de prendre en compte les propositions du secteur privé dans les délibérations du COMCEC ou à d'autres échelons intergouvernementaux.

Le forum d'affaires organisé en marge du dernier Sommet de l'OCI, avait soulevé nombre de questions importantes sur lesquelles il avait attiré l'attention du Sommet. Organiser de tels fora en marge des réunions de l'OCI - comme c'est le cas en l'occurrence - pourrait être, en effet, fort instructif. Je suis convaincu que toutes ces questions et d'autres encore, seront soigneusement examinées au cours des délibérations de cette session pour aboutir aux conclusions importantes que nous attendons tous.

Les deux réunions ont chacune un ordre du jour chargé devant elles. Nous devons avancer avec détermination. Nous devons également reconnaître que les décisions du COMCEC ne sont que le commencement ou l'amorce du processus pour une coopération accrue.

Ces décisions devront être suivies par des accords et des actions. Je crois qu'avec la maturité d'esprit, la vision prospective et l'indéniable compétence des honorables délégués ici présents, nous serons capables d'aller de l'avant.

Je souhaite le plein succès à la 20ème session du COMCEC et à la conférence économique de l'OCI.

Wassalamou Alaykoum Wa Rahmatoullahi Wa Barakatou

DISCOURS DE
SE CHEIKH MOHAMAD BEN AHMED BEN GASSEM AL THANI,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE
DE L'ÉTAT DE QATAR
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2003)

Original : Arabe

DISCOURS DE
SE CHEIKH MOHAMAD BEN AHMED BEN GASSEM EL THANI,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE
L'ÉTAT DE QATAR
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Bismillah Arrahmanul Rahim

Monsieur le Président,
Excellences,
Honorables délégués,

Qu'il me soit tout d'abord permis d'exprimer au nom de l'Etat de Qatar et du groupe arabe, mes vifs remerciements au gouvernement et au peuple turcs pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité généreuse. Je voudrais, dans ce contexte, manifester mon extrême gratitude à Son Excellence le président de la République de Turquie et président du COMCEC, M. Ahmed Necdet SEZER, pour ses efforts dévoués en vue de renforcer la coopération économique intra-OCI.

Permettez-moi à cette occasion d'exprimer, au nom du groupe arabe, mes plus sincères condoléances au gouvernement et au peuple de l'Etat frère des Emirats arabes unis pour le décès de Son Altesse le Cheikh Zayed Bin Sultan AL NAHYAN. Ses sages positions pour la défense des causes arabes et islamiques resteront gravées dans nos mémoires. Puisse Allah l'entourer de sa Clémence et de sa Miséricorde. Je présente également mes condoléances les plus sincères à nos frères de l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien frère pour le décès du président Yasser ARAFAT. *Innalellah wa ina ilayhi rageoun.*

Monsieur le président,

Nous nous réunissons aujourd'hui, 20 ans après la création du COMCEC qui compte à son acquis de nombreuses réalisations importantes en faveur de l'action islamique commune grâce à plusieurs mécanismes et programmes qui contribuent au renforcement de la coopération économique et commerciale entre les pays membres.

Parmi ceux-ci rappelons la Société islamique pour la garantie de l'investissement et des crédits à l'exportation, le Programme de financement des exportations et l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques, outre la mise en place d'autres mécanismes destinés à encourager l'investissement et le commerce. Qui plus est le COMCEC constitue une importante plateforme d'échange de vues et d'idées sur les questions économiques importantes soulevées sur la scène internationale et régionale et offre aux pays membres l'occasion d'exposer leurs expériences en ce qui concerne la réforme économique d'une manière générale.

A cette occasion, je tiens à faire part de toute mon appréciation au gouvernement turc pour la tenue d'une Conférence économique à l'occasion du vingtième anniversaire de la création du COMCEC. Cette Conférence nous a permis d'examiner le processus de coopération commune entre les pays membres, de l'évaluer et de rechercher de nouveaux mécanismes pour la coopération intra-OCI pour favoriser le progrès économique des pays islamiques.

Le thème « Facilitation du commerce et du transport intra-OCI » choisi comme thème de la session actuelle du COMCEC et sur lequel nous échangeons les vues et les expériences de nos pays au sujet des meilleurs moyens de faciliter le commerce intra-OCI, est tout à fait opportun. Il permettra d'étendre le champ du commerce intra-OCI et d'avoir accès aux marchés mondiaux en vue de rehausser le niveau du développement et d'emboîter le pas aux développements mondiaux dans ce domaine. A cet effet, je félicite l'Etat du Koweït pour son document présenté à la session actuelle sur la « Facilitation du commerce et du transport intra-OCI. »

Monsieur le président,

Le COMCEC accorde un intérêt tout particulier au renforcement du secteur privé, l'encouragement de ce secteur étant une des politiques économiques de nos pays. A ce sujet, je voudrais faire part de mon appréciation pour les efforts consentis par la Chambre islamique de commerce et d'industrie pour avoir organisé des réunions du secteur privé dont la dernière était la dixième Réunion des représentants du secteur privé tenue en République islamique d'Iran en vue de faire connaître les opportunités d'investissement possibles dans les pays membres. Ceci constitue un premier pas vers le lancement de projets d'investissement communs et mutuels dans divers domaines. J'ai le plaisir d'annoncer la décision de l'Etat du Qatar d'adhérer à l'Accord-cadre du Système de préférences commerciales entre les pays membres. Je voudrais, à même titre, faire part de ma satisfaction concernant le premier cycle de négociations

commerciales dans l'espoir que ces négociations permettront de réaliser l'objectif escompté du renforcement du commerce intra-OCI.

J'ai le plaisir à cette occasion de saluer le rôle actif joué par la BID dans le renforcement et le financement des programmes et projets formulées par le COMCEC et ce à travers des mécanismes de financement divers, ainsi que les efforts qu'elle déploie en vue du développement du commerce intra-OCI à travers les mécanismes qu'il a crées à cette fin. A titre d'exemple, le Programme de financement des exportations et des importations, outre les efforts inlassables qu'elle fourni au sujet des questions figurant à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce. A ce propos, j'invite la BID à intensifier ses stages de formation technique en fonction des besoins réels des pays membres et de leurs exigences et ce, en coordination avec le Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce.

Monsieur le président,

Je voudrais ici exprimer les vifs remerciements et la haute appréciation du groupe arabe pour la confiance accordée à l'Etat de Qatar pour qu'il préside le groupe arabe du bureau du COMCEC.

Je voudrais aussi inviter tous les pays membres à participer au Forum de haut niveau sur le commerce et l'investissement organisé sous les auspices du groupe des 77 en Chine et de la CNUCED qui doit se réunir à Doha les 5 et 6 décembre 2004.

J'ai également le plaisir d'inviter les pays membres à participer activement à la onzième Foire commerciale islamique prévue à Manama (Royaume de Bahreïn) du 5 au 9 février 2005.

En conclusion, je remercie encore une fois le gouvernement turc et lui exprime mon appréciation pour les efforts qu'il déploie afin d'assurer le succès de cette réunion tout en vous souhaitant à tous plein succès.

DISCOURS DE
S.E. MOHAMED SHARIATMADARI, MINISTRE DU COMMERCE
DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Original : Anglais

DISCOURS DE
SE SHARIATMADARI, MINISTRE DU COMMERCE
DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux

Son Excellence Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie,
Honorables ministres et chefs des délégations,
Distingué Secrétaire général,
Distingués délégués,

Au nom du groupe asiatique des pays membres, j'aimerais exprimer ma gratitude à Son Excellence Ahmet Necdet SEZER, le distingué président de la République de Turquie, pour son discours plein d'inspiration. Je voudrais aussi exprimer mes remerciements au gouvernement de Turquie pour son hospitalité et l'excellente organisation de cette réunion importante. Qu'il me soit également permis de remercier Son Excellence BELKEZIZ, le Secrétaire général de l'OCI pour son discours.

Monsieur le Président,

La dernière décennie du siècle passé a été marquée par l'émergence de la mondialisation en tant que phénomène important. Certains pays ont su se mettre au diapason des nouveaux développements, et ont bénéficié des opportunités présentées par la mondialisation. Mais de nombreux pays en développement, dont certains faisant partie de l'OCI, n'ont pas réussi à relever les défis posés par ce processus. Certains d'entre eux se trouvent menacés de marginalisation sur la scène internationale. Il est certain que la coopération et les groupements régionaux pourraient aider des partenaires à mieux répondre aux défis posés par la mondialisation. A l'évidence, plus les forces de la mondialisation s'étendent et se renforcent, plus la coopération régionale et inter-régionale semble faire l'objet d'une nouvelle impulsion. C'est ainsi que la plupart des membres fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce

forgent actuellement de nouveaux groupements régionaux ou renforcent ceux qui existent déjà.

La prolifération, l'expansion et le renforcement des accords commerciaux régionaux (ACR) ont été significatifs durant la dernière décennie. Aujourd'hui, un total de 215 ACR sont en vigueur. Ensemble, ils ont constitué près de 40 pour cent du commerce mondial en 2000, et il est estimé que ce chiffre atteindra 50 pour cent en 2005. La « nouvelle génération » d'ACR couvre de plus en plus non seulement le commerce des biens, mais elle a aussi gagné le domaine des services, de l'investissement, des politiques de concurrence, des droits de propriété intellectuelle, de la coopération de l'environnement et du développement.

L'Accord de libre-échange nord américain, la coopération économique Asie-Amérique, l'ASEAN et l'Union européenne sont des exemples réussis d'accord de commerce régionaux. L' UE est passée d'une union douanière initiale à une vaste et puissante alliance économique. Mais dans le cas de l'Europe, il est dit que la mondialisation est éclipsée par la régionalisation. Une énorme part des investissements et du commerce européens a lieu à l'intérieur de cette région même, tendance qui est clairement encouragé par les forces de l'Union européenne. Dans cette conjoncture, les pays islamiques doivent tendre vers une coopération économique plus étroite grâce à des groupements régionaux et trans-régionaux en se basant sur l'expérience des groupements régionaux réunis dans différentes parties du monde.

Monsieur le Président,

Les barrières tarifaires et non-tarifaires sont l'entrave la plus importante que rencontre le commerce entre les pays islamiques en développement. Les barrières non-tarifaires, qui sont plus compliqués que les barrières tarifaires, ne sont pas facilement quantifiables et sont préjudiciables au commerce. Il est donc nécessaire de supprimer ces barrières dès que possible afin d'ouvrir la voie à l'expansion du commerce régional. A cet égard, l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI est une mesure de bon augure et sa ratification par 14 Etats membres a préparé le terrain pour qu'il devienne opérationnel. L'adhésion à cet accord par d'autres Etats membres de l'OCI accroîtra remarquablement le commerce entre les pays islamiques. Le débat sur la formation d'un marché commun islamique dans l'OCI et ses institutions économiques a été engagé depuis bon nombre d'années, mais il reste encore beaucoup à faire avant que cet objectif se matérialise. La mise en

application efficace de l'Accord-cadre sur le Système des préférences commerciales est un moyen approprié pour réaliser cet objectif idéal.

J'aimerais conclure en exprimant mes remerciements au COMCEC et aux autres institutions de l'OCI activement engagés dans la promotion d'activités économiques et commerciales entre les pays membres.

Je vous remercie Monsieur le Président.

DISCOURS DE SE MOHAMADOU LABARANG
REPRESENTANT PERMANENT A L'OCI ET
AMBASSADEUR DU CAMEROUN EN ARABIE SAOUDITE
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Original : Anglais

DISCOURS DE SE MOHAMADOU LABARANG
REPRESENTANT PERMANENT A L'OCI ET
AMBASSADEUR DU CAMEROUN EN ARABIE SAOUDITE
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Secrétaire général de l'OCI,
Excellences,
Distingués délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un privilège de présenter au nom du groupe africain nos sincères remerciements et toute notre gratitude au Président de la République de Turquie ainsi qu'au gouvernement et au peuple de ce grand pays pour la généreuse hospitalité qui nous a été réservée depuis notre arrivée dans cette belle ville historique d'Istanbul à l'occasion de la 20eme Session du COMCEC et du 1er Forum d'affaires économique des Etats membres de l'OCI.

Permettez-moi aussi de remercier et de féliciter Son Excellence le Président pour son discours plein d'inspiration qui guidera sans nul doute les délibérations de cette réunion qui s'est fixée comme objectif de tracer -une nouvelle vision et une nouvelle orientation adaptées aux objectifs du COMCEC.

Durant ces vingt dernières années, la Turquie a fait des efforts louables pour traduire les objectifs du COMCEC en réalisations concrètes et nous pouvons en être fiers à juste titre. Nous sommes convaincus que la Turquie, étant une des principales économies de la Oummah dotée d'un secteur privé viable et efficace, peut largement contribuer à forger une nouvelle vision pour nos politiques de développement économique et social.

Monsieur le Président,
Excellences,

Durant ces dernières années, malgré tous les efforts que nous déployons pour instaurer une synergie entre nos diverses économies certains pays, notamment ceux du continent africain, se heurtent à des difficultés d'intégration en raison de faiblesses structurelles et de considérations historiques. Ces faiblesses sont multiformes: législation incapables d'exploiter de manière optimale notre secteur privé, insuffisance des fonds de ce secteur, et incapacité de notre secteur privé à s'adapter aux réalités de la mondialisation.

C'est pourquoi les défis qui nous attendent sont nombreux. Le COMCEC est donc appelé à accorder la priorité à ces questions en traçant de nouvelles stratégies visant à renforcer une solidarité entre les Etats membres de l'OCI. Nos pays en développement espèrent que de nouvelles stratégies répondront à ces défis.

Monsieur le Président,

Au nom du groupe africain, permettez-moi une fois de plus de vous remercier ainsi que votre pays pour votre appui indéfectible au COMCEC et continu à l'OCI.

Merci.

DISCOURS DE
S. E. DR. AHMED MOHAMED ALI
PRÉSIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Original: Arabe

DISCOURS DE
S. E. DR. AHMED MOHAMED ALI
PRÉSIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE D'OUVERTURE

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Bismillah Arrahman Arrahim

Excellence Monsieur Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie, et Président du Comité Permanent pour la coopération économique et commerciale,
Excellence Dr. Abdelouahed Belkeziz, Secrétaire général de l'OCI,
Excellences, Chefs et membres des délégations,
Chers frères et sœurs,

Assalamou Alakoum Wa Rahmattullah Wa Barakatouhou

C'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole devant cette auguste assemblée au nom de Votre institution, la Banque islamique de Développement, pour exprimer notre haute considération et nos vifs remerciements au président, au gouvernement et au peuple de la République de Turquie pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservés et pour les excellents arrangements qu'ils ont pris afin de garantir le succès de nos réunions. Les efforts continus que votre cher pays ne cesse de fournir dans ce domaine émanent de l'intérêt constant que vous portez à l'action islamique commune visant le renforcement et l'encouragement de la coopération entre les pays membres de l'OCI. La participation active des pays membres et des institutions et organisations ici présentes mérite aussi tous nos remerciements et tous nos éloges. Je tiens également à saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements et mon appréciation au Secrétariat de votre auguste Comité pour avoir invité la Banque islamique de Développement à participer aux travaux de cette réunion et contribuer ainsi à la réalisation des nobles objectifs auxquels aspire notre nation.

Monsieur le Président,

Les judicieuses directives et les idées clairvoyantes contenues dans l'allocution pleine d'inspiration que Votre Excellence a bien voulu prononcer durant cette session ont orienté nos discussions sur tous les points inscrits à l'ordre du jour de cette session.

Votre allocution comptera sans doute parmi les plus importants documents qui imprégneront le cours des discussions et marqueront les résultats et les recommandations auxquels aboutira cette importante rencontre en faveur du renforcement de l'action islamique commune et des intérêts suprêmes des Etats membres.

Je voudrais aussi faire l'éloge de l'important discours qu'a bien voulu prononcer notre cher frère S. E. le Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire Général de l'OCI, pour les idées clairvoyantes qu'il renfermait et pour son exposé exhaustif faisant état de l'action islamique commune face aux défis de l'heure actuelle. Je ne manquerais pas de rapporter les efforts dévoués et les activités continues déployées par le frère Dr. Abdelouahed BELKEZIZ tout le long de son mandat en tant que Secrétaire Général de l'OCI. Je souhaite la bienvenue à son successeur Dr. Ekmaleddin IHSANOGLU, et lui souhaite plein succès au service de la coopération et de la solidarité au profit de la Oummah et de toute l'humanité.

Monsieur le Président,
Excellences,
Frères et Soeurs,

Il est de bon augure que cette présente session coïncide avec le vingtième anniversaire de la création du COMCEC et avec le trentième anniversaire de la Banque islamique de développement dimanche prochain. Ces vingt années ont été marquées par des réalisations de valeur dans les divers domaines de l'action économique et commercial commune. C'est donc pour nous une bonne occasion pour examiner la période écoulée en matière d'activités économiques communes et d'évaluer les réalisations, de tirer profit des échecs et de tenter d'éliminer les difficultés et les obstacles rencontrés par notre auguste comité pour parvenir à une vision commune sur toutes les questions d'intérêt pour le COMCEC afin qu'il puisse se préparer aux prochaines étapes d'action commune.

L'évolution rapide de la conjoncture mondiale et les nouveaux développements survenus dans l'économie mondiale dans le cadre de la mondialisation, de ses répercussions et de son impact sur l'économie de nos Etats membres, ont alourdi le fardeau de nos responsabilités. Il nous incombe donc d'aboutir à des recommandations et de décisions adéquates pour suivre de près ces développements et répondre aux exigences et aux besoins de nos Etats membres.

Je profite de cette occasion pour saluer la coopération fructueuse entre le COMCEC et la BID représentée par plusieurs initiatives conjointes dont je citerais, à

titre d'exemple, la création de la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE) ainsi que le Programme de financement des exportations et autres initiatives importantes prises par le COMCEC qui représentent des importants jalons dans la dynamique de l'action islamique commune. C'est là la meilleure preuve du rôle significatif et des efforts déployés par votre comité qui persévère dans ce sens.

Le plus récent exemple de coopération entre la Banque et le COMCEC a été l'organisation de la Conférence économique des Etats de l'OCI, parallèlement à la session de votre auguste comité afin d'assurer une tribune aux hommes d'affaires, aux experts et aux responsables des Etats membres et leur offrir l'occasion de se concerter et d'échanger les vues sur l'évaluation de la coopération entre les Etats membres en passant en revue les réalisations du COMCEC durant les vingt dernières années et sur les perspectives d'avenir. Cette Conférence vise à encourager le secteur privé à jouer un rôle primordial dans le développement économique de nos Etats membres, notamment pour ce qui est de l'investissement et le commerce, afin de donner une forte impulsion à l'action islamique commune. La Conférence entreprendra aussi la révision des accords de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale afin de renforcer ses mécanismes.

La BID fonde de grands espoirs sur cette conférence et espère qu'elle aboutira à des résultats concrets susceptibles de renforcer la coopération entre les Etats membres. Nous formulons l'espoir que les recommandations du Forum d'affaires - tenu dans le cadre des activités de cette conférence - bénéficiera de l'intérêt de tous les Etats membres afin qu'elles puissent être mis en application. Les mesures concrètes prises dans ce domaine encourageront les hommes d'affaires à jouer le rôle important auquel nous aspirons dans la consolidation de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, comme il renforcera la crédibilité de l'action islamique commune. Nous ne pouvons ici que saluer l'excellente organisation des travaux ainsi que la haute qualité des préparatifs et la bonne marche des activités de la conférence.

Monsieur le Président,
Excellences,
Frères,

Avec la grâce de Dieu et avec votre soutien, votre aide et vos directives, les réalisations accomplies par votre institution, la BID, au cours des trente dernières années, grâce à son programme et ses divers instruments financiers, ont été

nombreuses dans la limite des possibilités disponibles. La Banque est devenue un symbole important dans l'action islamique commune en tant qu'institution non islamique internationale jouissant d'une excellente réputation et d'une position privilégiée à tous les niveaux.

Le fait que pour la deuxième fois consécutive le 4 octobre 2004, la Banque ait été classée par la Société « Standard & Poors » (Société internationale bien connue, chargée de classifier les risques d'assurance) au rang de AAA pour la solvabilité des titres pour le long terme et A - 1 + pour le court terme, en est la meilleure preuve. C'est la plus haute classification pour la catégorie des banques de développement multilatérales sans risque. Ce groupe comprend la Banque Mondiale, la Banque Asiatique pour le Développement, la Banque Africaine pour le développement et la Banque Européenne pour la reconstruction et le développement. Cette classification privilégiée est basée sur le puissant appui des pays membres dont jouit la Banque et à la performance optimale de son portefeuille des crédits. La Banque n'aurait pu acquérir cette position privilégiée sans l'appui constant des pays membres et sans l'étroite coopération qui la lie à l'OCI et à ses institutions affiliées et notamment votre auguste comité. Elle s'efforcera de maintenir cette position privilégiée grâce à votre appui et à votre assistance.

La BID est parvenue à avoir accès aux marchés internationaux des capitaux grâce à la première émission des titres conformes aux dispositions de la Charia islamique. Elle a ainsi réussi à attirer 400 millions de dollars américains en août 2003 et a pu en peu de temps consacrer toutes les ressources recueillies à travers cette souscription au financement de projets de développement dans les pays membres. Elle se prépare pour la deuxième émission des titres islamiques internationaux durant le premier trimestre de l'an 2005 dans le cadre d'une stratégie de mobilisation des ressources. Elle examine également la possibilité d'émettre des titres à court terme consacré au financement du commerce.

Monsieur le président,
Excellences,
Frères et sœurs,

Permettez-moi de souligner brièvement les traits saillants des activités du groupe de la BID durant l'année 1425H :

Conscients de la nécessité de promouvoir le commerce intra BID et conformément à la résolution de la huitième Conférence au Sommet islamique en vue de préparer la Oummah au 21ème siècle, la BID a fait de nombreuses démarches et pris

plusieurs mesures dans le domaine du financement visant au développement et à la diversification de ses instruments de financement notamment l'usage des mécanismes du financement, sous forme de morabaha à deux étapes et de syndication. Elle s'est attachée à renforcer le commerce intra BID via un programme de coopération et de développement du commerce. Dans ce contexte, elle a pris les mesures suivantes durant la période 1420-1424H :

- Approbation d'un montant net de 5,81 milliards de US$ dans le cadre d'un programme de financement des importations, de 759 millions de US$ dans le cadre du programme de financement des exportations, de 801 millions de US$ au titre du portefeuille des banques islamiques et de 347 millions de US$ du Fonds d'investissement. Rappelons que le montant consacré aux opérations du commerce pour l'année 1424H a atteint 2,03 milliards de US$ pour l'année 1423H ce qui représente un taux de croissance de 9%.

- Prévision d'un montant de 3,14 millions US$ au titre du programme de coopération commerciale et de promotion du commerce. Les ressources consacrées à ce programme ont été utilisées pour le financement des études, l'organisation de foires commerciales et de colloques, l'assistance technique pour renforcer les capacités commerciales dans les pays membres moins développés.

- Approbation de 5,03 milliards US$ pour la promotion des exportations et des importations intra BID soit 76% de l'ensemble des montants approuvés dans le cadre des programmes du financement des importations et des exportations.

Monsieur le président,
Excellences,
Frères et sœurs,

Au vu des besoins sans cesse croissants des Etats membres en matière de financement des exportations, la BID a procédé récemment à la tenue d'un colloque destiné à réviser son programme de financement des exportations et à trouver les moyens susceptibles de le rendre plus efficace. Les plus importantes recommandations de ce colloque portaient sur le financement avant le chargement, la révision des critères du choix des agences locales en vue d'améliorer les services, et le renforcement de la coopération avec les agences de financement des exportations à travers un financement conjoint. La BID s'efforcera de profiter au maximum des recommandations de ce colloque dans la mise au point des plans futurs du programme de financement des exportations.

Toutefois, le succès des programmes de financement et du développement du commerce envisagé par la BID en vue d'accroître le volume du commerce entre les pays membres conformément au Plan d'action de l'OCI dans ce domaine, dépend en grande partie des autres mesures et des démarches complémentaires qu'il appartient aux pays membres de prendre. Parmi ces démarches, il faut compter la mise au point de politiques pour éliminer les barrières douanières et non douanières qui entravent le mouvement de commerce intra BID, le renforcement des capacités d'exportation et la consolidation de systèmes de paiement bilatéral à travers le Système des préférences commerciales des pays membres de l'OCI.

La BID a pris un nombre de mesures pour promouvoir l'utilisation des programmes de financement du commerce et d'améliorer son efficacité, entre autres celles visant à ne pas limiter au dollar américain la devise utilisée pour les programmes de financement des exportations et à autoriser l'utilisation du dinar islamique, de l'euro, de la livre sterling et du yen japonais. Pour renforcer les capacités d'exportation des pays membres, la BID a étendu son programme de financement des exportations de manière à comprendre les intrants industriels avant le chargement. Dans le même sens et en vue d'encourager le commerce intra BID, le COMCEC et le CIDC ont consenti de grands efforts qui ont eu pour résultat la mise en œuvre de l'Accord-cadre et le démarrage du premier cycle de négociations destinées à mettre en place le Système des préférences commerciales intra OIC.

J'ai le plaisir à ce sujet d'exprimer mes remerciements les plus sincères et ma haute reconnaissance pour la République de Turquie pour avoir bien voulu abriter le premier cycle de ces négociations et pour les efforts considérables qu'elle a déployé afin d'assurer son succès.

Monsieur le président,
Excellences,
Frères et sœurs,

La Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE) qui est le fruit des directives de votre distingué comité et l'une des institutions du groupe de la BID, continue à encourager les exportations des pays membres et à stimuler le flux des investissements mutuels en favorisant des assurances contre les dangers liés aux crédits des exportations et les dangers régionaux relatifs à l'investissement. La SIAICE a étendu son champ de manière à étendre les exportations des pays membres à ceux des pays non membres. Elle étudie également la possibilité de couvrir les investissements des pays non membres dans les pays membres afin d'encourager l'investissement des capitaux étrangers dans les pays membres.

La SIAICE accorde un intérêt tout particulier au développement de ses relations avec les institutions analogues des pays membres, notamment les agences d'assurance des exportations et ce, en offrant des services de réassurance et en leur apportant son assistance technique. La SIAICE accorde une attention particulière au développement de ses relations avec les banques et institutions financières des pays membres ce qui favorise la complémentarité de l'assurance et du financement en faveur des intéressés et des investisseurs dans les pays membres.

A cette occasion, j'invite les autorités financières des pays membres à appuyer les efforts de la SIAICE dans ce domaine en exhortant les banques commerciales à recourir aux services d'assurance que leur fournit la SIAICE en tant que garantie à leurs opérations de financement.

Conformément aux directives de votre auguste Comité, la BID continue à offrir l'assistance technique aux pays membres de l'OCI pour les questions afférentes à l'Organisation mondiale du commerce concernant le renforcement de leurs capacités humaines et institutionnelles et leur préparation à la prochaine étape de négociations commerciales multilatérales. Depuis le début du programme et à ce jour, la BID a organisé près de 40 activités consistant en colloques, symposium et ateliers. Elle a tenu jusqu'ici 19 réunions consultatives, la dernière organisée le 13 octobre 2004, à l'intention des missions permanentes des pays membres à Genève au cours desquelles l'accent était mis sur l'Accord cadre (Accord d'ensemble de juillet) conclu à la fin du mois de juillet 2004. Au cours de cette réunion, les pays membres ont échangé les vues pour mettre au point une approche commune concernant les problèmes principaux avant de poursuivre les négociations commerciales multilatérales.

Monsieur le président,
Excellences,
Frères et sœurs,

Comme vous le savez, son Altesse royale, l'émir Abdallah Ben Abdel Aziz, prince héritier d'Arabie Saoudite et chef de sa délégation à la dixième Conférence au Sommet islamique tenue l'an dernier à Putrajaya (Malaisie) a lancé une initiative importante pour renforcer le commerce intra-OCI et l'investissement entre les pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique. A la 29ème session du Conseil des gouverneurs tenue à Téhéran au mois de septembre dernier, la BID a reçu un message de Son Excellence le ministre d'Etat pour les affaires financières et industrielles et gouverneur suppléant pour les EAU proposant la création d'une institution islamique pour le financement du commerce. A cet effet, la BID a chargé un bureau de consultation d'élaborer une étude intégrée sur les meilleures options de

remplacement pour renforcer l'efficacité de ses programmes de financement du commerce. Les résultats de cette étude seront soumis à la BID avant la fin de l'année.

Conscient de l'importance du développement de l'industrie financière islamique et de ses instruments, la BID aide les banques islamiques pour qu'elles puissent prendre part activement au développement global auquel aspire notre Oummah. Dans ce contexte, la BID a contribué à la mise au point des critères et des mesures relatives aux instruments de financement islamiques en assumant un rôle d'avant-garde par la création de nombreuses institutions dont le dernier a été le centre islamique international de conciliation et d'arbitrage commercial établi à l'Etat des EAU. J'ai le plaisir, à cet effet, d'exprimer mes plus sincères remerciements et ma grande reconnaissance à l'état des EAU pour avoir abrité ce centre important qui constitue une nouvelle pierre dans l'établissement des cadres institutionnels réglementant l'industrie bancaire islamique.

Monsieur le président,
Excellences,
Frères et sœurs,

Votre institution, la BID, a le plaisir et l'honneur de poursuivre sa coopération avec votre distingué comité et s'efforcera, s'il plaît à Dieu, de contribuer à la réalisation des nobles objectifs pour lesquels elle œuvre.

En conclusion, je voudrais saisir l'occasion une fois de plus pour exprimer mes sincères remerciements, mon appréciation et ma reconnaissance à Votre Excellence et à Leurs Excellences les ministres des pays membres pour l'appui et le soutien continus qu'ils accordent à la BID afin qu'elle demeure un symbole de solidarité et de complémentarité entre les pays membres.

Puisse Dieu couronner de succès cette réunion.

Assalamou Alakoum Wa Rahmatoullah

DISCOURS DE M. RIFAT HISARCIKLIOGLU
PRESIDENT DE L'UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'ECHANGE DE MARCHANDISES DE TURQUIE A LA SEANCE D'OUVERTURE DE LA 20ème SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Original: Turc

DISCOURS DE M. RIFAT HİSARCIKLIOĞLU
PRESIDENT DE L'UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE
ET D'ECHANGE DE MARCHANDISES DE TURQUIE
A LA SEANCE D'OUVERTURE DE LA 20ème SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 25 novembre 2004)

Monsieur le Président de la République de Turquie,
Monsieur le Secrétaire Général de l'OCI,
Honorables Ministres,
Monsieur le Président de la BID,
Distingués ambassadeurs,
Chers invités,

Je vous souhaite à tous la bienvenue à la Vingtième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC). Conformément à la demande de S.E. le Président de la République de Turquie, un Forum d'affaires a été organisé en marge de la Session du COMCEC.

Nous convenons avec le Président qu'il est nécessaire d'accorder aux hommes d'affaires un rôle plus marqué dans ce Forum afin d'assurer une meilleure intégration commerciale entre nos pays. Près de 250 hommes d'affaires de 40 pays ont pris part à ce Forum d'affaires qui a abouti à des résultats extrêmement fructueux.

Ces résultats seront discutés cet après-midi durant une réunion conjointe de ministres et d'hommes d'affaires. Ils revêtent une importance particulière parce qu'à notre avis la performance économique des pays islamiques ne reflète pas nos potentialités réelles.

La part des investissements étrangers des pays islamiques dans les pays en développement qui représentait 25% en 1990 a chuté à 10 % l'année dernière. Par ailleurs, tandis que les exportations des pays en développement augmentait de 2.6 fois

pour la même période, les exportations des pays islamiques, à l'exception de la Turquie, de la Malaisie et de l'Indonésie n'augmentait que de 1.7 fois.

Ces chiffres montrent que nous, les pays islamiques, ne tiront pas suffisamment profit du processus de la mondialisation. Nous avons pourtant des possibilités considérables et nous détenons un potentiel économique prêt à être développé. Nous ne pouvons nous attendre à ce que les politiciens se chargent seuls de développer ce potentiel. Nous, les hommes d'affaires, devons être conscients de nos responsabilités.

Nous n'avons pas réussi jusqu'ici à prendre les mesures qui s'imposent en raison du fait que nous, les hommes d'affaires et les principaux concernés, ne sommes pas activement engagés dans les négociations et dans les prises de décisions. En fait, c'est à nous qu'il revient de tracer la voix à suivre pour développer nos économies. Nous devons établir et mettre à exécution les programmes de réforme économique et non attendre que d'autres entreprennent cette tâche à notre place. L'histoire a maintes fois démontré que les réformes imposés de l'extérieur sont vouées à l'échec.

Les discussions qui sont déroulées au cours de cette réunion m'ont prouvé que nous réfléchissons de la même manière, que nous connaissons à fond nos problèmes, que nous avons confiance en notre capacité de réussir et comme vous le savez bien, croire c'est déjà être à mi-chemin de réussir.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences,
Honorables invités,

La participation de la communauté des affaires à la prise de décision est l'un des objectifs de l'Organisation de la Conférence islamnique depuis des années. Cependant il est impossible que les hommes d'affaires prennent des décisions de leur propre initiative. C'est uniquement par le biais de mécanismes les représentant qu'il pourront accomplir cette tâche et participer aux débats de manière significative. C'est

de cette manière qu'ils pourront appuyer les programmes de réforme économique. Le système des Chambres de commerce est le mécanisme susceptible d'assurer tout ceci.

Nous conseillons d'entreprendre une série de projets pour le développement des Chambre de commerce des pays islamiques. L'expérience turque a révélé qu'un système de chambres de commerce fonctionnant adéquatement doit se baser sur deux éléments fondamentaux, à savoir l'adhésion obligatoire et des élections démocratiques.

Les Chambres de commerce joueraient ainsi d'une couverture étendue et deviendraient les véritables représentants de la communauté d'affaires entière lors de l'adoption de programmes de réforme. Il serait, de plus, possible de gagner l'appui local en faveur des programmes de réforme économique. L'Union des Chambres de Commerce et d'Echange de Marchandises de Turquie est riche d'une tradition vieille de 125 ans et regroupe 1.200.000 membres ce qui l'habilite à devenir un acteur important au sein du processus de réforme de notre pays, et ce, en sa qualité de représentant de la communauté turque des affaires.

L'Union joue également un rôle actif dans le développement des relations locales et internationales de la communauté d'affaires. L'Union des Chambres de Commerce et d'Echanges de Marchandises de Turquie a récemment pris d'importantes mesures à visant à étendre le champ d'action de ses services.

Dans ce contexte, des mesures d'accréditation et des programmes ont été organisés en collaboration avec Eurochambers, l'Union européenne des Chambres qui représente en fait 1.500 chambres et 17 millions d'entreprises de 43 pays: Onze de nos Chambres ont été accréditées auprès du système des Chambres européennes et 27 Chambres ont pris part à des projets de développement du commerce extérieur, de développement national, de garantie de la qualité et de relations extérieures des petites et moyennes entreprises. Nous aimerions partager ces expériences avec les pays islamiques.

Nous, les véritables concernés c'est-à-dire les hommes d'affaires, pouvons aider à participer à l'établissement de structures institutionnelles. Nous sommes également prêts à mettre au point des projets destinés à développer les Chambres, et ce, en coopération avec les Chambres des pays islamiques. Nous sommes également prêts à contribuer au renforcement de la Chambre islamique du Commerce et d'Industrie dont nous sommes tous membres et à la transformer en un Centre de communication et de coordination des Chambres des pays islamiques.

Nous estimons, par ailleurs, que la participation de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie à la "Plateforme mondiale des Chambres", dans le cadre d'Eurochambers, serait extrêmement profitable, à un moment où l'affiliation aux institutions, internationales a gagné une grande importance dans le contexte de la mondialisation.

Nous appuyons pleinement aussi l'affiliation de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie à Eurochambers, dont l'Union des Chambres de Commerce et d'Echanges de Marchandises de Turquie est membre et dont je compte parmi les membres du Conseil exécutif.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences,
Honorables invités,

Si le secteur privé doit jouer un rôle actif dans les débats sur les politiques économiques, notre première priorité est d'acquérir un plus vaste savoir. C'est pourquoi nous devons promouvoir la recherche dans ce domaine. Je voudrais tout particulièrement attirer votre attention sur le fait que nous avons besoin - à part les responsables - d'un Groupe d'Experts capable de formuler des propositions relatives aux politiques économiques. C'est le seul moyen d'initier un changement de politique susceptible d'appuyer le secteur privé dans les pays islamiques.

L'Union des Chambre et d'Echange de marchandises de Turquie a lancé la première initiative pour le développement de la recherche dans le domaine des politiques économiques, en créant l'Institut de Recherche sur les politiques économiques de Turquie du TOBB. Nous sommes fermement convaincus de la nécessité de créer des centres de recherche similaires dans d'autres pays islamiques, avec l'appui du secteur privé, en coopération avec notre Institut. Pour mener les recherches pouvant enrichir le Forum économique - qui se tiendra l'an prochain - par des réunions qui évalueront les résultats des travaux de l'Institut.

Contrairement aux activités menées pendant des années, nous proposons de mettre au point un programme dont nous pouvons mesurer les résultats et que nous pouvons suivre de près, de nous attacher à suivre ce programme et enfin d'évaluer ce que nous avons accompli à la réunion de l'année prochaine. Mevlana a dit, avec sagesse, "Tous les mots d'hier ont disparu avec hier. Aujourd'hui, nous avons besoin nouveaux mots". Notre tâche en tant qu'hommes d'affaires n'est pas de nous plaindre, mais d'avancer des propositions et d'assurer le suivi de propositions concrètes. Ce n'est plus le temps d'attendre mais le temps d'agir sans tarder. Il nous faut ou bien tracer une nouvelle carte de route ou bien admettre notre défaite.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences,
Honorables invités,

Nous sommes des hommes d'affaires. Nous sommes des commerçants. Nous ne nous occupons pas de politique. Par contre nous savons bien ce qui doit-être fait pour accroître les revenus ou pour élever le niveau du bien être de nos pays. Nos principes sont extrêmement simples. Le commerce n'aime ni la guerre ni l'instabilité. Le commerce ne prospère que dans la paix et la stabilité. Le moyen d'instaurer la paix et la stabilité dans nos pays et dans les régions où nous vivons est d'éliminer les obstacles qui entravent les activités des hommes d'affaires. Nous savons comment

augmenter le volume du commerce. C'est en accroissant les échanges commerciaux que nous pouvons assurer à nos peuples le bien être et apporter une solution fondamentale et structurelle à toutes les inéquités et tous les problèmes sociaux.

En conclusion, je tiens à adresser mes remerciements au Président de la République de Turquie, au Secrétaire Général de l'OCI, à leurs Excellences les ministres, à l'Organisation de Planification d'Etat qui sert de secrétariat au COMCEC, à l'Agence Internationale de Coopération Turque (TICA), à la BID et à la Chambre islamique de commerce et d'industrie.

Je profite de cette occasion pour remercier également les participants au Forum d'affaires qui sont venus de leurs pays respectifs à Istanbul pour apporter leur contribution à nos délibérations en faveur d'un avenir meilleur pour le monde islamique.

ORDRE DU JOUR DE LA
VINGTIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

ORDRE DU JOUR
DE LA VINGTIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

1. Séance inaugurale.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapports de base
   i. Rapport de base du secrétariat général de l'OCI.
   ii. Evolution de l'économie mondiale avec une référence particulière aux Etats membres de l'OCI (présenté par le SESTRTCIC).
   iii. Appui de la réforme de l'architecture financière internationale (présenté par le SESTRTCIC).
   iv. Rapport du Comité de suivi (présenté par le Bureau de Coordination du COMCEC).
   v. Examen de la mise en application du Plan d'action.
      a) Rapport du Secrétariat Général de l'OCI
      b) Rapport du Comité de Session
   vi. Promotion de la coopération entre les Bourses des Etats membres de l'OCI.
4. Rapports de la BID et du CIDC sur l'expansion de commerce intra-OCI.
5. Proposition sur les Arrangements des paiements commerciaux basés sur l'or (APCO) pour la promotion du commerce intra-OCI.
6. Rapport du Comité de négociations commerciales sur l'établissement du système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI.
7. Rapports présentés par le CIDC et la BID sur les activités de l'Organisation Mondiale du Commerce.
8. Rapport du CICI sur la onzième Réunion du Secteur privé des pays membres de l'OCI.
9. Rapport du CIDC sur les foires commerciales dans les pays islamiques.
10. Échange de vues sur « La facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI ».
11. Questions relatives à l'assistance économique à certains pays islamiques.
12. Renouvellement du mandat des membres du bureau du COMCEC.
13. Date de la vingt et unième session du COMCEC.
14. Questions diverses.
15 Adoption des résolutions de la vingtième session du COMCEC.
16. Séance de clôture.

TEXTE DE LA PRÉSENTATION DE S.E. DR. AHMET TIKTIK, SOUS-SECRÉTAIRE À L'ORGANISATION DE PLANIFICATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES, SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉCHANGE DE VUES SUR LE THÈME "FACILITATION DU COMMERCE ET DU TRANSPORT ENTRE LES PAYS MEMBRES DE L'OCI"

(Istanbul, 26 novembre 2004)

Original : Turc

**TEXTE DE LA PRESENTATION
DE SE DR. AHMET TIKTIK, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT
DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET
PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES
SUR LES RÉSULTATS DE L'ÉCHANGE DE VUES SUR
« LES FACILITATION DU COMMERCE ET DU TRANSPORT
ENTRE LES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI »**

(Istanbul, 26 novembre 2004)

Monsieur le Président,
Excellences,
Honorables délégués,

J'aimerais soumettre à cette auguste assemblée un résumé des observations et recommandations faites par les Hauts fonctionnaires au sujet de l'Echange de vues de cette année sur le thème « Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres ».

Durant les discussions sur le sujet, les Hauts fonctionnaires ont abordé divers aspects de la facilitation du commerce et du transport entre les pays membres de l'OCI, et fait plusieurs observations et recommandations.

Les Hauts fonctionnaires ont, entre autres, commencé ce qui suit :

- Les pays membres devraient harmoniser leur législation et leurs procédures nationales et régionales, conformément aux règles en vigueur afin de faciliter le commerce et le transport entre eux.

- Il est important pour les pays membres d'entreprendre les démarche nécessaires afin d'améliorer et développer leurs infrastructures de transport aérien, maritime, routier et ferroviaire afin de faciliter le commerce et le transport entre eux.

- Les pays membres devraient utiliser efficacement des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faciliter le commerce et les transports.

- Il est important pour les pays membres d'allouer des ressources financières adéquates et de rechercher l'appui des institutions régionales et internationales afin de mobiliser assez de fonds pour l'amélioration et la mise en place d'une infrastructure adéquate pour le commerce et le transport.

- Les pays membres devraient former du personnel dans le domaine de la technologie, de l'information et de la communication (TIC) pour faciliter le commerce et le transport.

  Les pays membres devraient échanger leur expérience dans le domaine du commerce et des transports et rechercher l'assistance technique des organisations internationales compétentes en la matière.

Monsieur le Président,
Excellences,
Honorables délégués,

Les Hauts fonctionnaires ont également convenu d'un certain nombre de recommandations spécifiques en vue d'assurer la mise en pratique et l'utilisation efficace des facilités de commerce et de transport entre les Etats membres de l'OCI dont les plus saillantes sont les suivantes :

1. Les Etats membres sont encouragés à coordonner efficacement leurs positions lors des fora internationaux liés aux facilités de commerce et de transport.

2. Les pays membres sont invités à prendre dans leurs régions respectives des initiatives régionales et sous régionales pour faciliter le commerce et le transport.

3. Les pays membres sont appelés à développer des corridors de transit pour tous les modes de transport dans le cadre de ces initiatives régionales et sous régionales.

4. Les pays membres sont appelés à faciliter le commerce frontalier par le moyen d'une utilisation efficace des technologies de l'information.

5. En dernier lieu, les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, devrait adhérer à la convention révisée de Kyoto de l'Organisme mondial des douanes, et suivre les développements de l'OMC concernant les facilités de commerce et de transport.

Les points d'accord et les recommandations qui se sont dégagés lors des discussions des Hauts fonctionnaires et dont certains vous ont été soumis, sont incorporés dans le Projet de la résolution (1) et sont disponibles en 3 langues.

Cela complète ma présentation des résultats de la Séance d'échange de vues de cette année, tenues au niveau des Hauts fonctionnaires.

Merci.

RÉSOLUTION (1)
DE LA VINGTIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

Original: Anglais

RÉSOLUTION (1)
DE LA VINGTIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 23 - 27 novembre 2004)

La vingtième session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) tenue à Istanbul du 23 au 27 novembre 2004,

Exprimant ses profondes condoléances pour la triste perte de Son Altesse Cheikh Zayed Bin Sultan Al NAHYAN, Emir d'Abu Dhabi et Président des Emirats arabes unis, et de SE Monsieur Yasser ARAFAT, Président de l'Etat de Palestine.

Rappelant les résolutions pertinentes des Conférences au Sommet de l'OCI et des Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères ;

Rappelant en particulier l'accent mis par la dixième session de la Conférence islamique au sommet tenue à Putrajaya, Malaisie, du 16 au 18 octobre 2003 sur la nécessité de renforcer davantage la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI ;

Rappelant la Stratégie et le Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique approuvés par la dixième session du COMCEC et adoptés à la septième Conférence islamique au Sommet ;

Prenant en considération les résolutions adoptées aux sessions précédentes du COMCEC ainsi que les recommandations de la vingtième réunion de son Comité de suivi ;

Réaffirmant son engagement à éliminer tous les obstacles entravant une coopération économique et commerciale plus étroite entre les Etats membres de l'OCI;

Ayant **examiné** la conjoncture internationale actuelle et ses répercussions économiques et financières sur les Etats membres de l'OCI;

Prenant en considération la résolution adoptée à la dixième session du COMCEC recommandant d'organiser des échanges de vues sur les développements économiques mondiaux importants pour les Etats membres au cours des sessions annuelles du COMCEC;

Consciente de la nécessité d'assurer le suivi des conclusions auxquelles aboutissent les séances d'échange de vues et de coordonner les positions des États membres sur les questions soulevées au cours de ces séances dans les fora internationaux pertinents ;

Réaffirmant l'engagement des Etats membres à renforcer le système commercial intra-régional au moyen de la coopération économique et de la libéralisation progressive du commerce pour le développement de l'infrastructure économique, et **rappelant** les décisions pertinentes du COMCEC dont l'ordre du jour comporte cette question comme point permanent;

Reconnaissant à cet égard la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les Etats membres de l'OCI afin de leur assurer une plus large part dans le commerce mondial;

Exprimant sa satisfaction concernant l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI (TPSOIC) et du lancement du premier cycle de négociations commerciales;

Prenant note des rapports de base et d'activité présentés par le Secrétariat général de l'OCI, le Bureau de Coordination du COMCEC, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays

islamiques (SESRTCIC), le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), la Banque islamique de développement (BID), la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO) sur les points de l'ordre du jour;

I. Rapports de base : Point 3 de l'ordre du jour

(i) Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI

(Point 3.1 de l'ordre du jour)

1. **Exprime sa satisfaction** concernant le rapport de base du Secrétariat général de l'OCI (OCI/COMCEC/20-04/D(1)) sur les progrès réalisés par les Etats membres et les institutions de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale.

2. **Note avec satisfaction** que le Système de financement des exportations et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation créés par la Banque islamique de développement (BID), conformément à une décision de la première session du COMCEC, fonctionnent avec succès et **exhorte** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à tirer profit de ces programmes.

3. **Se félicite** du fait que le CIDC a revu la structure du Réseau d'informations commerciales des pays islamiques (TINIC) lequel est accessible à travers l'Internet, **recommande** aux Etats membres d'en tirer profit au maximum et **prie** les Etats membres de fournir au CIDC les données relatives au commerce, aux statistiques et à la réglementation relative à l'investissement.

4. **Souligne** l'importance des Accords et Statuts de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale et à cet égard, **prie instamment** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et/ou ratifier, dans les meilleurs délais, les divers Accords et en particulier l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI (TPSOIC) afin de faciliter la participation des Etats membres au premier cycle de négociations en cours.

5. **Apprécie** les efforts déployés par les institutions de l'OCI s'occupant de la coopération économique et commerciale, à savoir le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC), le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), la Banque islamique de développement (BID), la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI) et l'Organisation de l'Association islamique des armateurs (AIA) et **appelle** les Etats membres à accorder l'appui et l'assistance nécessaires et à s'acquitter de leurs obligations .financières envers ces institutions pour qu'elles continuent à remplir leurs fonctions avec efficacité.

ii) *Développements économiques mondiaux avec une référence spéciale aux Etats membres de l'OCI.*
(Point 3.ii de l'ordre du jour)

6. **Exprime** ses **remerciements et** son **appréciation** au SESRTCIC pour avoir élaboré, conformément à la décision de la douzième session du COMCEC, un rapport économique annuel sur les Etats membres de l'OCI (OCI/COMCEC/20-04/D(2)) contenant des informations récentes sur les développements économiques pertinents relatifs aux Etats membres.

7. **Prend acte** du Rapport du SESRTCIC sur les derniers développements économiques mondiaux et leurs implications pour les Etats membres de l'OCI, rapport qui a abouti aux conclusions saillantes suivantes :

i. Bien que le rétablissement mondial semble en cours dans presque toutes les régions, son rythme et sa nature varient significativement d'un pays et d'une région à l'autre, reflétant différents degrés d'initiative dans les politiques.

ii. La performance économique moyenne du groupe d'Etats de l'OCI en tant que groupe est restée en deçà de celle des pays développés considérés dans son ensemble ce qui révèle une plus grande vulnérabilité aux bouleversements externes de l'économie mondiale,

tel que les crises financières, les fluctuations du commerce mondial et l'instabilité des flux financiers.

iii. Les efforts des pays de l'OCI visant à faire progresser leurs économies et à accroître leur part dans l'économie mondiale sont confrontés à d'importantes difficultés lesquelles vont d'une importante dette extérieure à un haut niveau de pauvreté.

iv. De nombreux Etats membres de l'OCI sont appelés à adopter des stratégies de développement et des réformes économiques structurelles plus pratiques, plus équitables et plus transparentes avec la participation du secteur privé et de la société civile.

8. **Charge** le SESRTCIC de continuer à suivre les développements économiques mondiaux et leurs incidences pour les Etats membres et de faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC.

(iii) Appui à la réforme du système financier international (Point 3.iii de l'ordre du jour)

9. **Exprime** ses remerciements et son appréciation au SESRTCIC pour avoir préparé, conformément à la résolution 2/30-E adoptée par la 31ème Session de la Conférence islamique des Ministres des affaires étrangères tenue à Téhéran, République islamique d'Iran, un rapport sur le Système financier international, en particulier du point de vue de ses implications pour les Etats membres de l'OCI (OCI/COMCEC/20-04/D(5)).

10. **Prend note** du rapport du SESRTCIC sur le système financier international et ses implications pour les Etats membres de l'OCI, rapport dont les principales conclusions ont été les suivantes:

i. Etant donné que le processus de réforme du système financier international est encore en cours, les pays de l'OCI doivent être engagés davantage dans ce processus, notamment dans celui du processus d'élaboration de critères au niveau international, telle que la

mesure du capital effectuée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

ii. En vue de renforcer les qualités de solidité et de contrôle de leurs systèmes financiers en tant que condition essentielle pour le maintien de la stabilité financière, les Etats membres de l'OCI sont invités à accorder davantage d'attention aux normes internationales à cet égard, telle que le cadre des principes fondamentaux de Bâle.

iii. Comme la stabilité de la structure financière mondiale exige un accès constant aux fonds extérieurs consacrés au financement des investissements physiques et à la croissance des économies individuelles, les Etats membres de l'OCI sont invités à adopter et à mettre en œuvre les mesures requises en vue de leur permettre d'accroître leurs investissements publics et privés.

11. **Charge** le SESRTCIC de continuer d'assurer le suivi et l'étude de la question et ses incidences pour les Etats membres et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

(iv) Rapport du *Comité de suivi* : ***{Point*** *3.iv* ***de l'ordre du jour)***

12. **Exprime son appréciation** au gouvernement de la République de Turquie pour avoir accueilli la 20eme réunion du Comité de suivi.

13. **Exprime en outre ses remerciements** au Bureau de Coordination du COMCEC pour la préparation et la communication du rapport du Comité de suivi (OIC/COMCEC-FC/20-04/REP) aux Etats membres et aux institutions concernées.

14. **Adopte** les recommandations de la 20ème réunion du Comité de suivi.

(v) ***Examen de la mise en oeuvre du Plan d'Action :***

(Point 3.v de l'ordre du jour)

(a) Rapport du Secrétariat général de l'OCI

15. **Exprime** son appréciation du rapport intitulé «Examen de la mise en œuvre du Plan d'action » présenté par le Secrétariat général de l'OCI (OIC/COMCEC/20-04/D(7)) soumis par le Secrétariat général de l'OCI, et **prie** le Secrétariat général de l'OCI de continuer à soumettre aux sessions annuelles du COMCEC un rapport périodique sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action.

16. **Demande** aux Etats membres qui ont déjà offert d'abriter les réunions sectorielles de groupe d'experts d'accélérer la tenue de ces réunions et **demande** également que les Etats membres qui offrent d'accueillir de telles réunions, le fassent au cours d'une période spécifique de deux ans, à la suite de quoi cette opportunité sera accordée à d'autres Etats membres désireux d'abriter ces réunions.

17. **Appelle** les Etats membres à avancer des propositions pour accueillir des réunions sectorielles ou inter-sectorielles de groupes d'experts dans les domaines prioritaires du Plan d'action sur lesquelles aucune réunion de groupe d'experts n'a été tenue.

18. **Prend note** de l'examen par le Comité de Session à ses quatrième et cinquième sessions des projets de propositions figurant en annexes au rapport sur la Mise en œuvre du Plan d'action et **approuve** en principe la suppression des projets indiqués au paragraphe 15 du rapport de la réunion du cinquième Comité de Session tels qu'indiqués dans le document (OIC/COMCEC/20-04/SC.REP).

19. **Invite** les Etats membres ayant proposé des projets dont la suppression est envisagée de communiquer, s'ils le souhaitent, au Bureau de Coordination du COMCEC avant la prochaine réunion du Comité de suivi, leur souhait de

maintenir leurs propositions de projets tout en fournissant des détails selon le format des profils de projets.

20. **Prend note** de la présentation des propositions de projets par les institutions concernées de la République de Turquie selon le format prescrit pour les profils de projets et **prie** la République de Turquie en tant qu'initiatrice de ces projets de constituer les comités de projets tel que prévu par le Plan d'action.

21. **Réaffirme** la nécessité de concevoir des projets à caractère régional qui seraient initiés par un groupe d'Etats membres, dans une région donnée, pour obtenir le soutien des institutions régionales et **souligne,** en conséquence, la nécessité de garantir la participation active des institutions régionales telles que l'Organisation de coopération économique (OCE), le Conseil de coopération du Golfe (CCG) et l'Union du Maghreb arabe (UMA) aux futures réunions de groupe d'experts.

22. **Réaffirme** en outre la nécessité de faire participer le secteur privé à la conception de projets de coopération à soumettre à l'examen des réunions de groupe d'experts qui doivent se tenir sur les divers domaines prioritaires fixés par le Plan d'action.

23. **Lance un appel** aux institutions concernées de l'OCI oeuvrant dans le domaine de la coopération économique et commerciale sous les auspices du COMCEC de continuer à consentir l'assistance nécessaire aux Etats membres et **apprécie** l'assistance déjà offerte par eux.

24. **Exprime** ses remerciements à la République de Turquie et à la BID pour avoir organisé la Conférence économique de l'OCI en marge de la 20eme session du COMCEC.

25. **Prend note** du Communiqué final de la Conférence économique del'OCI et **lance un appel** pour qu'il soit mis en œuvre.

(vi) Promotion de la coopération entre les bourses des Etats membres de VOCl : (Point 3.vi de l'ordre du jour)

26. **Prend note avec appréciation** du rapport conjoint du SESTRCIC et du CIDC sur la création d'une Union boursière et des chambres de compensation des Etats islamiques (OIC/COMCEC/19-03/D(8)).

27. **Prend note** en particulier de la conclusion suivante à laquelle a abouti le rapport conjoint : « la création d'un mécanisme de coopération entre les Bourses des pays de l'OCI est un projet important et vital pour la coopération économique de l'OCI en général, et pour accroître les opportunités d'investissements dans les pays de l'OCI, en particulier ».

28. **Demande** à la Bourse d'Istanbul, sur proposition des représentants de la République de Turquie, de convoquer une réunion des représentants des Bourses d'autres pays membres afin de préparer le terrain à l'établissement d'un cadre de coopération entre les Bourses des pays de l'OCI, en étroite coopération avec la BID, le CRSESFPI, le CIDC et la CICI.

29. **Charge** le SESRTCIC et le CIDC de continuer d'assurer le suivi et d'étudier les développements relatifs à la question et leurs implications pour les Etas membres et de faire rapport à la prochaine Session du COMCEC.

II. Rapports de la BID et du CIDC sur la promotion du commerce intra-OCI : Point 4 de l'ordre du jour

30. **Exprime** son appréciation des rapports soumis par la BID et le CIDC sur l'expansion du commerce intra-OCI (OCI/COMCEC/20-04/D(10)) et (OIC/COMCEC/20-04/D(4)).

31. **Note avec satisfaction** les mesures prises par la BID par le biais de ses plans opérationnels pour mobiliser les ressources requises au titre de quatre systèmes, à savoir le système de financement des importations (ITFO), le système de financement des exportations (EFS), le Portefeuille de la Banque islamique (PBI), le Fonds commun des banques islamiques (FCBI) et deux mécanismes : la

Mourabaha en deux étapes et le Financement syndiqué et se **félicite** des efforts soutenus de la BID à cet égard qui lui ont permis de mobiliser un montant de 5.03 milliards de dollars EU en faveur de commerce intra-OCI (1420-1424H) (1999-2003), ce qui se monte à 76% des opérations de financement du commerce évalué à 6.57 milliards de dollars EU.

32. **Se félicite** des mêmes efforts déployés parallèlement par la BID pour intensifier le commerce intra-OCI au moyen de projets liés au commerce et au moyen de l'assistance technique et **exhorte** en outre les Etats membres à souscrire au Système de financement des exportations (EFS) et à adhérer à la SIAICE et à tout autre système de nature à promouvoir le commerce intra-OCI.

33. Se **félicite** des efforts de la BID d'allouer au moyen d'une Mourabaha en deux étapes 1.58 milliards de dollars EU dès 1420 H et d'un mécanisme de financement syndiqué en 1424 H, environ 427 millions ayant été approuvés au titre des deux mécanismes dont 200 millions mobilisés auprès d'autres banques et institutions financières islamiques aux fins du financement du commerce entre les Etats membres OCI-BID.

34. **Se félicite également** des approbations s'élevant à 2.03 milliards EU de la BID en 1424 H (2002-2003) au titre de ses quatre systèmes et guichets de financement du commerce et a environ 18,04 milliards soit 87% du montant total s'élevant à 20,74 milliards approuvés par la BID au titre de l'ITFO et du EFS depuis leur création.

35. **Prend note avec appréciation** du Rapport annuel du CIDC 2004 sur « Le Commerce entre les Etats membres de l'OCI» et constate avec satisfaction que le commerce intra-OCI a enregistré des résultats positifs, vu que la part de ce commerce dans le volume global du commerce des Etats membres est passée de 10% en 2000 à 12.8% et que sa valeur a atteint environ 60 milliards de dollars EU.

36. **Prie** les Etats membres de fournir régulièrement au CIDC les données relatives au commerce ainsi qu'aux statistiques et à la réglementation de l'investissement.

37. **Exhorte** les points focaux du commerce à assumer un rôle actif dans la promotion du programme de financement du commerce de la BID et **invite** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de désigner, dans les meilleurs délais, des points focaux sur le commerce.

38. **Invite** en outre les Etats membres à encourager les agents nationaux agréés du Système de financement des exportations (SFE) à assumer un rôle plus actif en aidant la BID à promouvoir les facilités offertes en matière de financement du commerce en général, et du SFE en particulier.

39. **Exhorte** les institutions financières, y compris les compagnies d'assurance des Etats membres, à soutenir les efforts de la BID et, entre autres, à consentir des termes plus favorables pour les transactions afin de promouvoir le commerce direct entre ces Etats.

40. **Exprime** ses remerciements aux Etats membres qui ont activement aidé à identifier des opérations commerciales viables pour le financement par la BID et **exhorte** d'autres Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à appuyer fermement les efforts de la BID destinés à promouvoir le financement du commerce intra-islamique.

41. **Demande** à la BID d'envisager l'octroi d'une assistance technique pour renforcer les capacités des points focaux existants dans les Etats membres.

42. **Charge** la BID et le CIDC de continuer d'assurer le suivi de l'expansion du commerce intra-OIC et de faire rapport au COMCEC.

III. Proposition pour des mécanismes de paiements commercial basés sur l'or (GTPA) et Promotion du commerce intra-OCI (Point 5 de l'ordre du jour)

43. **Prend note** du rapport de base du Secrétariat général de l'OCI sur le GTPA.

44. **Fait valoir** les mérites du GTPA en tant qu'option complémentaire aux programmes de paiements commerciaux existants à laquelle peuvent recourir les Etats membres sur une base volontaire tel qu'élaboré dans le rapport de la réunion du Groupe d'experts (RGE).

45. **Note** que suite à la décision adoptée par la Réunion du Groupe d'experts organisée par la BID et tenue à Jeddah en septembre 2003, la Malaisie a initié des négociations bilatérales avec les pays concernés de l'OCI sur les détails techniques du GTPA qui sont toujours en cours, et qu'elle voudrait engager de telles négociations bilatérales avec les autres pays intéressés de l'OCI.

IV. Rapport du Comité de négociations commerciales pour rétablissement d'un Système de préférences commerciales entre les Etats membre sde l'OCI :(Point 6 de l'ordre du jour)

46. **Exprime ses remerciements et son appréciation** à la République de Turquie pour avoir abrité avec succès et conduit efficacement les travaux des première et deuxième réunions du CNC tenues respectivement du 6 au 9 avril et du 7 au 10 septembre 2004 à Antalya.

47. **Exprime également ses remerciements et son appréciation** au Bureau de coordination du COMCEC et au CIDC pour l'excellente manière dont ils ont accompli leur tâche en tant que Secrétariat du Comité de Négociations commerciales sur l'Accord-cadre pour le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI.

48. **Exprime ses remerciements** à la **BID** pour l'assistance financière consentie au premier cycle du Comité de négociations commerciales.

49. **Prend note** des résultats de la première et la deuxième réunion du Comité de négociations commerciales (CNC) et **invite** les pays participants de transmettre leurs points de vues définitifs sur la stratégie de négociation pour le SPC-OCI et sur la « Modalité de réduction tarifaire révisée et proposée en vertu du SPC-OCI » et ce, avant la 3eme réunion du CNC prévue en janvier 2005.

50. **Exhorte** les Etats membres participants à prendre part activement aux réunions restantes du premier cycle de négociations commerciales ; à conférer des pleins pouvoirs à leurs représentants dans les réunions du CNC pour leur permettre de prendre des décisions nécessaires lors de ces réunions avec pour objectif d'accroître substantiellement le commerce et les investissements, et à redoubler d'efforts dans le processus de négociations afin qu'il puisse être mené à bien suivant un calendrier spécifique.

V. Questions relatives aux activités de l'OMC : Point 7 de l'ordre du jour

51. Exprime ses remerciements et son appréciation à la BID et au CIDC d'avoir préparé, conformément à la décision de la 14ème Session du COMCEC, des rapports de suivi sur les questions relatives à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), (OIC/COMCEC/20-04/(15)) et (OIC/COMCEC/20-04/D(16)).

52. **Prend note** avec appréciation du rapport du CIDC sur les récents développements des négociations commerciales dans le cadre du Plan de développement de Doha (notamment l'Accord d'ensemble de juillet), et **exhorte** les Etats membres de l'OCI à participer activement auxdites négociations en établissant un ordre de priorité positif pour les questions de haute importance pour leurs économies.

53. **Se félicite** du progrès des efforts faits pour éliminer graduellement les subventions agricoles qui ont eu un impact négatif sur les producteurs des pays en voie de développement et **appelle** la communauté internationale à veiller à ce que cela soit appliqué le plus rapidement possible.

54. **Se félicite** du progrès et des efforts faits pour éliminer graduellement les subventions agricoles qui ont un impact négatif sur les producteurs des pays Africains les moins avancés membres de l'OCI, et appelle la communauté internationale à veiller à ce que cela soit appliqué le plus rapidement possible.

55. **Prend note avec satisfaction** que le gouvernement du Burkina Faso organise "une réunion sur la transformation du coton des pays Africains", à OUAGADOUGOU les 4 et 5 Avril 2005, en étroite collaboration avec la BID, le CIDC et la CICI, (conformément à la résolution de la 31ème CIMAE), et **lance un appel** aux Etats Membres transformateurs de coton, au secteur privé et aux institutions financières pour qu'ils prennent part activement à cette réunion sur le coton à OUAGADOUGOU.

56. **Félicite** la BID pour son rapport sur les activités du programme d'assistance technique relatif à l'OMC et destiné aux Etats membres de l'OCI.

57. **Souligne** que pour soutenir l'universalité de l'OMC et d'assurer la participation de tous les pays, il incombe de garantir que les considérations motivées politiquement et les questions non commerciales ne constituent pas un obstacle à l'adhésion d'aucun pays à l'Organisation et **exhorte** les Etats membres qui sont membres de l'OMC à soulever la question, le cas échéant, pour faciliter l'adhésion de tous les Etats membres de l'OCI, en particulier ceux qui ont déjà demandé d'adhérer à l'OMC.

58. **Appelle** le Conseil général de l'OMC à trouver une solution d'ensemble à toutes les questions non résolues par les organisations inter-gouvernementales concernant le statut d'observateur auprès des organes de l'OMC à la lumière de la lettre adressée par le président de l'OCI au président du Conseil général en 1999.

59. **Exprime** son appréciation à la BID pour les efforts qu'elle déploie en vue d'organiser des réunions consultatives permettant aux Etats membres d'échanger leurs vues et de coordonner leurs positions autant que possible sur toutes les questions d'intérêt commun en préparation aux réunions ministérielles de l'OMC et d'évaluer les résultats de ces réunions et **apprécie** également les efforts déployés par la BID en vue d'apporter l'assistance technique visant à renforcer les

capacités des Etats membres de l'OCI en matière de développement des ressources humaines et des secteurs institutionnels des Etats membres et ce, par l'organisation de cours, de séminaires et d'ateliers sur les politiques commerciales et sur les thèmes principaux de ces politiques commerciales et en assurant une assistance technique spécifique directe aux Etats membres de l'OCI.

60. **Appelle** la BID, le CIDC et les autres institutions concernées à continuer à accorder leur assistance aux Etats membres dans le contexte des négociations commerciales internationales.

61. **Félicite** la BID pour avoir organisé le 10-11 mai 2004 un atelier de travail sur l'impact de la conclusion d'un accord sur les textiles et les vêtements entre les Etats membres et sur les défis auxquels seront confrontés ces Etats début 2005, en conséquence de l'annulation du système des quotas, et **salue également** l'initative de la BID de tenir une réunion consultative pour les représentants des missions permanentes des Etats membres basées à Genève (Genève 13 octobre 2004) qui consistait en une réunion de réflexion et d'échange de points de vue sur l'accord-cadre auquel est parvenu l'OMC (accord d'ensemble de juillet 2004), et sur la manière de se préparer à la prochaine phase de négociations de Doha, particulièrement dans le domaine de l'agriculture et l'accès au marché non agricole.

62. **Lance un appel** à la BID et au CIDC pour qu'ils conjuguent et coordonnent leurs efforts afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des Etats membres de l'OCI pour faciliter leur pleine intégration au système commercial multilatéral sur une base juste et équitable.

63. **Prend note** que le groupe de travail de l'OMC continue à servir de forum de discussions, et dans la mesure du possible, à définir des positions communes et des solutions touchant tous les Etats membres. Au cas où l'on ne parvient pas à des positions communes, les Etats membres qui ont des vues similaires doivent se soutenir les uns les autres.

64. **Charge** la BID et le CIDC de suivre les questions relatives aux activités de l'OMC et faire rapport à ce sujet aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres fora concernés.

VI. Rapport de la CICI sur la onzième réunion du secteur privé des Etats membres de l'OCI : (Point 8 de l'ordre du jour)

65. **Apprécie** les efforts déployés par la CICI pour organiser les réunions annuelles du secteur privé avant les sessions annuelles du COMCEC et l'invite à les poursuivre.

66. **Note** que conformément au mandat assigné à la CICI par le COMCEC pour tenir annuellement une réunion du secteur privé, la llème réuion du secteur privé devant se tenir en 2004, se tiendra du 5 au 7 février 2005 sur le thème « Rôle du secteur privé dans l'intégration économique entre les pays islamiques » à la demande de la Chambre de commerce et d'industrie du Bahrein, le CIDC devant accueillir la 11ème réunion du secteur privé en marge de la Foire commerciale islamique.

67. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au Royaume du Bahrein et à la Chambre de commerce et d'industrie du Bahrein, ainsi qu'à la CICI pour avoir accepté d'organiser la 11ème réunion du secteur privé prévue du 5 au 7 février 2005 à Manama sous le patronage de Son Altesse Sheikh Khalifa Bin Salman AL-KHALIFA, Premier ministre du Royaume du Bahrein et **appelle** les Etats membres à encourager leurs secteurs privés à participer activement à la réunion.

68. **Exprime ses remerciements** au Royaume d'Arabie Saoudite et à la CICI pour avoir proposé d'organiser le premier Forum du secteur privé sur le tourisme à Ryad en avril 2005 en collaboration avec le Comité suprême pour le tourisme d'Arabie Saoudite et le Conseil des chambres saoudiennes.

69. **Se félicite** de la tenue du premier Forum des femmes d'affaires des pays de l'OCI par la CICI à Sharjah du 15 au 17 janvier 2005 en collaboration avec la Fédération des Chambres des EAU et de l'Association des femmes d'affaires des

EAU et **accueille favorablement** l'offre de l'Etat de Qatar d'accueillir le deuxième Forum des femmes d'affaires des pays de l'OCI au Qatar en 2006.

70. **Note avec appréciation** que conformément au Memorandum d'accord (MOU) entre la CICI et l'Union des Chambres de commerce turques, le Bureau régional de la CICI à Istanbul pour les Républiques de l'Asie centrale et l'Europe a été officiellement inauguré le 24 novembre 2004 lors de la 20ème session du COMCEC, et **exprime ses remerciements** au gouvernement de la République de Turquie et à l'Union des Chambres de commerce turques pour leurs efforts.

71. **Apprécie** les efforts déployés par la CICI dans l'organisation d'événements tel que la 4ème réunion du groupe de travail pour les petites et moyennes entreprises qui se tiendra en Thailande du 24 au 27 janvier 2005 et le Forum OCI-Chine devant se tenir à Beijing (Chine) du 20 au 22 avril 2005 sur le développement du secteur privé.

VIL Rapport du CIDC sur les Foires commerciales des pays islamiques (Point 9 de l'Ordre du jour)

72. **Accueille favorablement** l'accord intervenu entre la République de Guinée et le Royaume du Bahrein selon lequel ce dernier abritera la 10ème Foire commerciale islamique du 5 au 9 février 2005 et ce, au lieu de la République de Guinée qui avait auparavant proposé de la tenir, et **invite** les Etats membres à participer activement à cet événement.

73. **Note avec appréciation** le rapport d'activités présenté par le CIDC sur l'organisation de la dixième Foire des pays islamiques prévue à Manama, Royaume du Bahrein du 5 au 9 février 2005, sous le haut patronage de Son Altesse Sheikh Khalifa Bin Salman AL KHALIFA, Premier ministre du Royaume du Bahrein, sur le thème « Le rôle du secteur privé dans l'intégration économique des pays islamiques », **exhorte** les Etats membres de l'OCI à participer activement à cette Foire et **salue** l'initiative des Etats membres d'organiser à l'avenir ces foires, parallèlement dans la mesure du possible à certaines réunions de haut niveau.

74. **Accueille favorablement** l'offre de la République du Sénégal, la République de l'Irak et la République de Guinée d'abriter les 11ème, 12ème et 13ème Foires commerciales des pays islamiques en 2006, 2008 et 2010 respectivement.

75. **Note avec appréciation** le Rapport d'activité soumis par le CIDC sur l'organisation de la première Foire du tourisme des pays islamiques prévue à Istanbul, République de Turquie du 22 au 25 septembre 2005 et **exhorte** les Etats membres de l'OCI à participer activement à cette Foire.

76. **Prend note** des préparatifs du CIDC pour l'organisation de la première Foire des industries agro-alimentaires des pays membres de l'OCI (AGRO-EXPO-OCI) prévue à Alger du 14 au 17 avril 2005 et **invite** les Etats membres à participer activement à cet événement.

77. **Invite** le CIDC à préparer périodiquement un rapport d'activité sur les Foires commerciales islamiques ainsi que les Foires du tourisme et de les soumettre au titre d'un point séparé de l'ordrre du jour aux sessions du COMCEC.

VIII. Echange de vues sur la « Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI » : (Point 10 de l'ordre du jour)

78. **Exprime ses remerciements et son appréciation** à la République islamique du Pakistan pour avoir accueilli l'Atelier sur la Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI à Islamabad du 14 au 16 septembre 2004.

79. **Exprime son appréciation** au CIDC pour la préparation et la soumission du rapport et des recommandations de l'Atelier précité organisé par le gouvernement de la République islamique du Palistan et le CIDC en collaboration avec la BID, le SESRTCIC et la CICI et **exprime** son appréciation à la BID pour l'assistance financière ainsi que pour les documents soumis par les Etats membres et certaines institutions de l'OCI telles que la CIDC, le SESRTCIC, la CICI et la BID sur divers aspects de ce thème.

80. **Prend note avec appréciation** des recommandations contenues dans le Rapport de l'Atelier figurant en annexe.

81. **Souligne** l'importance des technologies de pointe dans les domaines de l'information et de la communication pour le renforcement du commerce et de l'investissement et la facilitation des procédures du commerce et du transport intra-OCI.

82. **Affirme** la nécessité d'intensifier et de coordonner les efforts déployés par les pays de l'OCI afin qu'ils puissent profiter des différents mécanismes et des conférences internationales et régionales dans ce domaine et dans ce cadre, **souligne** l'importance de la deuxième session du Sommet mondial de la société de l'information que doit accueillir la Tunisie du 16 au 18 novembre 2005. Cela permettra la création d'un partenariat international dans ce domaine reposant sur la solidarité et le développement, et à transformer le « fossé » numérique en « perspectives » numériques. Le COMCEC **invite** les pays membres de l'OCI à participer intensivement et activement à cette réunion.

83. **Charge** le CIDC de suivre les questions relatives à la facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI et d'en faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC et autres fora concernés.

IX. Rapport du Comité de session : (Point 12 de l'ordre du jour)

84. **Prend acte** du rapport du Comité de Session (OIC/COMCEC/SC-04/REP) tenu lors de la vingtième Session du COMCEC et des recommandations y relatives.

85. **Note** que les institutions affiliées de l'OCI engagées dans des activités sous l'égide du COMCEC ont pris des mesures concrètes visant à une coopération et à une coordination accrue entre eux ainsi qu'avec les Etats membres en vue d'éviter tout double emploi éventuel dans leurs travaux.

86. **Réitère son appel** aux Etats membres pour l'adoption de mesures nécessaires en vue d'une plus vaste participation aux activités des organes subsidiaires et affiliés ainsi qu'à celles des institutions spécialisées de l'OIC.

X. Questions organisationnelles

87. **Elit** le Qatar, l'Indonésie, la Sierra Leone en tant que Vice-présidents du Bureau du COMCEC pour représenter respectivement les régions arabe, asiatique et africaine et la République islamique du Pakistan en tant que Rapporteur en vue d'assumer leurs fonctions à partir de la 21eme Réunion du Comité de suivi du COMCEC. Suite à ces élections, le Comité de suivi a été composé comme suit:

République de Turquie :	Président (permanent)
Royaume d'Arabie Saoudite :	Vice-président (permanent)
Etat de Palestine :	Vice-président (permanent)
Malaisie :	Vice-président (président en exercice du sommet)
Qatar :	Vice-président (représentant la région arabe)
Indonésie :	Vice-président (représentant la région asiatique)
Sierra Leone :	Vice-président (représentant la région africaine)
Pakistan :	Rapporteur
Etat du Koweit :	Membre du Bureau précédent
République islamique d'Iran :	Membre du Bureau précédent
République fédérale du Nigeria :	Membre du Bureau précédent

88. **Décide** que la vingt et unième Réunion du Comité de suivi se tienne du 10 au 12 mai 2005 et la vingt et unième Session du COMCEC du 22 au 25 septembre 2005, respectivement, à Istanbul.

89. **Décide** que le « Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI » soit le thème de l'Echange de vues de la vingt et unième Session du COMCEC et **invite** le CIDC, le SESRTCIC et la CICI à organiser un Atelier de travail à cet effet en collaboration avec la BID et toute autre organisation internationale, et ce, avant la tenue de la vingt et unième Session du COMCEc et d'en faire rapport à la session.

90. **Accueille favorablement** l'offre du gouvernement du Royaume du Maroc d'abriter l'Atelier sur le « Rôle du tourisme dans la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI » en 2005 en coordination avec le CIDC, le SESRTCIC et la CICI, en collaboration avec la BID.

91. **Invite** les Etats membres à faire parvenir au Secrétariat général de l'OCI, suffisamment de temps avant la tenue de la vingt et unième Session du COMCEC, des rapports nationaux reflétant leur expérience sur ce thème pour un échange de vues.

92. **Invite** le Comité de suivi, à sa vingt et unième Réunion, d'élaborer le projet d'ordre du jour de la vingt et unième session du COMCEC et de recommander d'autres thèmes autour desquels des échanges de vues pourraient être effectués au cours des sessions ultérieures du COMCEC.

93. **Invite en outre** au Secrétariat génral de l'OCI à transmettre aux Etats membres les dates de la vingt et unième Session du COMCEC et de la vingt et unième Réunion du Comité de suivi.

RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

Original : Anglais

RÉSOLUTION (2)
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

La vingtième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC), réunie du 23 au 27 novembre 2004, à Istanbul,

A. Assistance économique en faveur de l'Etat de Palestine

Rappelant les résolutions adoptées par les Sommets de l'OCI en faveur du peuple palestinien;

Rappelant en outre les résolutions précédentes adoptées par le Comité Permanent à ses réunions ministérielles et aux réunions d'autres comités ;

Rappelant également les résolutions de la 31ème Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en faveur de l'Etat de Palestine ;

Dénonçant les agressions israéliennes continues contre le peuple palestinien et l'occupation de régions palestiniennes en violation des résolutions de la légalité internationale et des accords signés et reconnus internationalement, demandant l'arrêt de toutes les formes d'agression et de violation des lieux sacrés islamiques et chrétiens et exigeant le retrait immédiat des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires palestiniens ainsi que l'arrêt des agressions contre le peuple palestinien et sa détermination d'imposer le mur de séparation sur le territoire palestinien malgré la considérable opposition internationale ;

Notant avec grand intérêt le rôle que joue l'Autorité nationale palestinienne dans toutes ses villes, villages et camps, y compris Jérusalem-Est, en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et de redresser l'économie nationale ;

1. **Prie** le Quartet d'envoyer des forces de maintien de la paix pour assurer la mise en œuvre de la feuille de route.

2. **Note** avec une profonde appréciation l'assistance accordée par certains Etats membres et par les organes concernés de l'OCI.

3. **Salue** les efforts déployés par l'Autorité nationale palestinienne dans les régions palestiniennes autonomes et dans ses camps afin de reconstruire ce qui a été détruit suite à l'occupation israélienne, ainsi que la résistance palestinienne face à l'agression israélienne, et **exhorte** les Etats membres et les autres parties concernées à déployer davantage d'efforts et à fournir une assistance accrue pour bâtir une économie nationale et la consolider.

4. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres au peuple palestinien pour qu'il puisse bâtir son économie nationale et **appelle** les Etats membres et organes concernés de l'OCI à accélérer l'octroi de l'assistance nécessaire et convenue pour aider l'Autorité nationale palestinienne et le peuple palestinien à bâtir leur économie nationale et à consolider leurs institutions nationales, notamment suite à la destruction totale de l'infrastructure par les forces d'occupation israéliennes.

5. **Réaffirme** les précédentes résolutions visant à accorder toute forme de soutien, d'assistance, et d'appui sur le plan économique, technique, matériel et moral pour soutenir le peuple palestinien et l'Autorité nationale palestinienne, tout en accordant une priorité aux produits palestiniens en matière d'exemption de taxes et de tarifs douaniers.

6. **Invite** les hommes d'affaires et les investisseurs des Etats membres à contribuer à la mise en œuvre de projets économiques, industriels et agricoles et de logement en Palestine, dans les régions palestiniennes autonomes, en vue d'édifier l'économie nationale palestinienne et de permettre à l'Autorité nationale palestinienne et ses institutions nationales à mettre en œuvre leurs

programmes de développement durant la prochaine période dans les divers domaines économique, social et de la santé.

7. **Appelle** les Etats membres de l'OCI à assurer des offres d'emploi à la main-d'œuvre palestinienne, compte tenu des conditions difficiles imposées par les forces d'occupation israélienne de sorte à améliorer la situation socio-économique du peuple palestinien et de mettre fin au chômage.

8. **Exhorte** également les Etats membres à conclure des accords bilatéraux avec l'OLP et son Autorité nationale, dans les domaines économique, commercial et social, en vue d'améliorer la situation économique et sociale du peuple palestinien.

9. **Invite** l'ensemble des Etats membres et des institutions affiliées de l'OCI à octroyer une aide urgente dans le but de créer une économie nationale palestinienne solide et indépendante.

10. **Prie** le Secrétaire Général de l'OCI à poursuivre ses efforts en vue de la mise en oeuvre des précédentes résolutions concernant l'assistance à l'Etat de Palestine et de présenter un rapport d'activités à la prochaine session du COMCEC à cet effet.

B. Assistance en faveur du Liban

Rappelant la résolution 10/13 EC-Is adoptée par la Dixième Session de la Conférence Islamique au Sommet ;

Rappelant la résolution 31/13 EC adoptée par la XXXIème Session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères ;

Rappelant également les agression israéliennes contre le Liban accompagnées de destructions et de pertes en vie et en biens ainsi que leurs répercussions sur la situation politique et économique au Liban ;

Appréciant les efforts déployés par le gouvernement libanais pour réaliser la sécurité et la stabilité, instaurer son autorité, reconstruire le pays et assurer les

besoins des citoyens libanais dans les régions qui étaient sous occupation israélienne ;

Prenant en considération les difficultés auxquelles se heurtent les citoyens libanais vivant dans les régions sous occupation israélienne et dans les régions avoisinantes ;

Ayant pris note du rapport du Secrétaire général à cet égard ;

1. **Exprime** son appréciation aux Etats islamiques et arabes pour l'aide accordée dans le cadre de la Conférence des pays donateurs (Paris 2) et en particulier au Royaume d'Arabie Saoudite qui a annoncé une contribution substantielle lors de la Conférence.

2. **Exprime** son appréciation pour l'assistance accordée par les organes concernés de l'OCI.

3. **Condamne** les agressions perpétrées par Israël qui ont visé les services publics et l'infrastructure du Liban dans le but d'entraver les efforts de reconstruction déployés par le gouvernement libanais comme il condamne le refus continu d'Israël de se retirer de quelques parties du territoire libanais, y compris les fermes de Chaba'a et au delà des frontières libanaises reconnues internationalement.

4. **Dénonce** Israël pour son refus de remettre les cartes complètes des sites de mines terrestres plantées par lui dans diverses régions du Sud et de l'Ouest de la Beka'a et qui représentent un grave danger pour les civils comme il condamne le fait qu'Israël continue à retenir des prisonniers libanais dans ses prisons.

5. **Affirme** son appui au Liban concernant son droit souverain à exercer ses options politiques dans le cadre des procédures et institutions constitutionnelles, tenant compte des liens historiques et particuliers qui lient la Syrie et le Liban.

6. **Réitère** ses précédentes recommandations portant sur la nécessité d'octroyer au Liban une aide financière, en nature, et humanitaire diversifiée répondant à

ses besoins dans les domaines économique, technique et de la formation. Il renouvelle l'appel lancé aux Etats membres de l'OCI ainsi qu'à toutes les autres institutions internationales et régionales en vue d'agir promptement et efficacement pour contribuer à la réparation des dégâts résultant de l'occupation israélienne, et de répondre favorablement à la convocation d'une conférence des pays donateurs, à cette fin.

7. **Exhorte** les Etats membres à fournir des facilités exceptionnelles pour assurer aux produits libanais l'accès à leurs marchés sans entraves et pour appuyer son économie, fondement de sa résistance et de son endurance face à l'agression israélienne.

8. **Invite** le Secrétaire générale à suivre de près cette question et à présenter, à la prochaine session du COMCEC, un rapport à ce sujet.

C. **Assistance économique en faveur de la République d'Albanie**

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9ème session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC ;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI.

2. **Exprime** son ferme appui au peuple albanais confronté à de grandes difficultés économiques majeures dans la phase actuelle de sa transition vers l'économie de marché.

3. **Exhorte** les Etats membres de l'OCI, les institutions islamiques et les organisations internationales à accorder une assistance économique généreuse au gouvernement albanais afin qu'il puisse exécuter avec succès son programme de développement.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

D. Assistance économique en faveur de l'Ouganda

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9ème session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la I9ème Session du COMCEC ;

1. **Invite** les Etats membres, les institutions islamiques et les Organisations internationales à apporter d'urgence leur aide financière et économique à l'Ouganda afin de permettre à ce pays de faire face au problème des réfugiés et à ses autres conséquences, et de réaliser ses programmes économiques, sociaux et culturels.

2. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

E. Assistance économique en faveur de l'Etat islamique d'Afghanistan

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9ème session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC ;

Rappelant en outre le communiqué final de la 9ème session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères tenue à Doha, Qatar, le 10 octobre 2001 ;

Notant la situation extrêmement grave qui prévaut dans l'Etat islamique d'Afghanistan ;

1. **Reconnaît** que l'Etat islamique d'Afghanistan était au bord d'une terrible tragédie et que cette catastrophe humanitaire exige immédiatement des mesures de secours d'urgence.

2. **Exhorte** les Etats membres et les institutions islamiques à accorder une assistance urgente et substantielle au peuple de l'Etat islamique d'Afghanistan.

3. **Rend hommage** aux Etats membres qui ont déjà fourni une assistance au peuple de l'Etat islamique d'Afghanistan.

4. **Exprime sa profonde appréciation** concernant la création d'un Fonds d'assistance pour le peuple afghan par la 9eme session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères. Ce Fonds devrait être créé dans les meilleurs délais.

5. **Exprime sa gratitude et son appréciation** aux Etats membres de l'OCI pour leur généreuse contribution au Fonds nouvellement créé au profit des réfugiés afghans pour leur retour des pays avoisinants et d'autres pays vers leurs propres pays.

6. **Prie** le Secrétaire général de suivre cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

F. Assistance économique en faveur de la République de Somalie

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9eme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31eme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC ;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et Organes concernés de l'OCI.

2. **Lance un appel** aux Etats membres de l'OCI afin qu'ils consentent d'urgence une assistance matérielle et autre à la Somalie.

3. **Rend hommage** aux Etats membres qui accordent déjà leur assistance au peuple somalien.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

G. Assistance économique en faveur de la République de Kyrgyz

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9cme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31eme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19eme Session du COMCEC ;

Exprimant sa compréhension quant à la situation prévalant en République de Kyrghyz suite à son accession à l'indépendance et à la souveraineté ;

Considérant les difficultés économiques que connaît le pays au cours de cette période de transition vers l'économie de marché ;

1. Exprime sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OCI.

2. **Lance un appel** à tous les Etats membres et à toutes les institutions financières islamiques, pour qu'ils accordent une assistance généreuse à la République Kyrgyz et l'aider à faire face aux difficultés économiques auxquelles elle est confrontée et ce, soit au plan bilatéral, soit à travers les Organisations multilatérales ou autres organisations régionales afin de lui permettre d'exécuter ses programmes économiques.

3. **Appelle** la Banque islamique de développement à accroître son assistance financière et technique à la République de Kyrgyz.

5. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

H. Assistance économique en faveur de la République d'Azerbaïdjan

Rappelant les résolutions adoptées par la Conférence islamique au Sommet et par la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, et **exprimant** leur appui et leur assistance à la République d'Azerbaïdjan ;

Rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies ;

1. **Condamne** fermement les agressions continues de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan dont le résultat était l'occupation du cinquième de ses territoires, et près d'un million de réfugiés et de déplacés Azéris.

2. **Réaffirme** son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan et exprime l'entière solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan en cette période grave et très critique de son histoire.

3. **Reconnaît** la nécessité de faire preuve en termes plus concrets de la solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan.

4. **Accueille favorablement** et **apprécie** l'assistance accordée par les Etats membres et organes afférents de l'OCI, les institutions de l'ONU et les organisations internationales.

5. **Lance un appel** aux Etats membres et aux institutions islamiques afin d'accorder au gouvernement d'Azerbaïdjan l'assistance économique et humanitaire urgents afin d'alléger la souffrance du peuple azéri.

6. **Prie instamment** les organisations internationales de poursuivre l'octroi d'une assistance humanitaire et économique à la République d'Azerbaïdjan.

7. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

ï. Assistance **économique en faveur** de **la** Bosnie-Herzégovine

Guidée par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui mettent l'accent sur les objectifs et la destinée communs des peuples de la Oummah ainsi que leur engagement à consolider la paix et la sécurité internationales ;

Rappelant les précédentes résolutions adoptées par l'OCI, exprimant l'entière solidarité de ses Membres avec le Gouvernement et le peuple de la Bosnie Herzégovine ;

Tenant compte en outre des résolutions adoptées par les sessions extraordinaires de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères relatives à la situation en Bosnie Herzégovine tenues à Istanbul et à Djeddah, par les Réunions Ministérielles extraordinaires tenues à Islamabad et par les 21ème à 30ème Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères, par la 10ème Session de la Conférence islamique au sommet et par la 19ème Session du COMCEC ;

Exprimant son appréciation concernant les travaux du Groupe de mobilisation de l'assistance pour la Bosnie-Herzégovine, créé en 1995 au cours de la réunion de Kuala Lumpur du Groupe de contact des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'OCI pour assurer une assistance humanitaire et économique en vue de projets concrets de réhabilitation et de reconstruction en Bosnie-Herzégovine ;

1. **Exprime sa profonde appréciation** de l'assistance accordée par les Etats membres et les organes concernés de l'OCI, et **souligne** l'importance de la poursuite des activités menées par le Groupe de mobilisation d'assistance de l'OCI au profit de la Bosnie et **prend acte avec appréciation** du programme spécial de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie pour l'assistance au secteur privé en Bosnie-Herzégovine.

2. **Salue** les contributions des Etats membres de l'OCI lors de la Conférence de donateur pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, tenue à Bruxelles en avril 1996 et encourage les Etats membres de l'OCI du continuer ses efforts de contribution financière pour le retour définitif des réfugiés adopter lors de la Conférence de l'OCI, tenue à Doha en mai 2001 et exprime son appréciation des efforts déployés par le Comité OIC pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

3. **Appelle** les Etats membres, les institutions islamiques et autres donateurs à consentir de généreuses donations ainsi qu'une assistance financière pour une rapide mise en œuvrer du programme de la BID visant à l'octroi d'une assistance humanitaire en faveur du Gouvernement et du peuple de la Bosnie-Herzégovine pour la reconstruction du pays.

4. Exprime **son appréciation** de l'assistance accordée par les Etats membres de l'OCI et des efforts louables des organes islamiques et autres institutions humanitaires internationales qui accordent leur secours et leur aide aux victimes de l'agression en Bosnie-Herzégovine.

5. **Exhorte** la Communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour la réhabilitation et la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine.

6. **Exige** catégoriquement que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine soient préservées et protégées à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et appuie les efforts du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine de continuer d'œuvrer sur cette base solide pour une solution juste et durable afin de rétablir la confiance chez ses peuples de sorte qu'ils puissent continuer à vivre dans leur société multiethnique, multiculturelle et multireligieuse.

7. **Demande** aux Etats membres de l'OCI qui sont aussi membres du Conseil de la paix en Bosnie-Herzégovine et du Comité de coordination qui lui est affilié, de consacrer la part la plus importante de l'assistance internationale pour la

reconstruction de la Bosnie-Herzégovine, et particulièrement aux régions peuplées par les musulmans bosniaques.

8. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

J. Assistance en faveur de la République de Guinée

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9ème session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC ;

Considérant le rôle joué par la République de Guinée dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique pour l'instauration de la paix et le retour à la stabilité dans certains Etats membres ;

Considérant que la présence massive en Guinée de réfugiés en provenance du Libéria et de la Sierra Leone constitue un poids insupportable pour l'économie de la République de Guinée ;

Profondément préoccupée par les agressions répétées dont est victime la République de Guinée le long de ses frontières avec la Sierra Leone et le Libéria et qui ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et de considérables déplacements de populations à l'intérieur même de la Guinée ;

Considérant la Déclaration en date du 13 septembre 2000 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies condamnant ces agressions ;

Considérant le Communiqué final en date de 13 septembre 2000 de la réunion de coordination des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique condamnant ces agressions et exprimant sa solidarité avec la République de Guinée;

Considérant la nécessité pour la République de Guinée de reconstruire le pays, d'assurer la survie des populations déplacées et le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs ;

Prenant note avec satisfaction qu'une mission conjointe OCI/BID a visité les zones affectées par les attaques des rebelles en vue d'évaluer les dommages et destructions résultant de ces attaques et préparer un programme de reconstruction ;

1. **Exprime** son soutien et sa solidarité au peuple et au gouvernement guinéens.

2. **Invite** la communauté internationale et les Etats membres de l'OCI à fournir une assistance financière et matérielle substantielle à la République de Guinée pour lui permettre de faire face à la situation difficile créée par les agressions contre la République de Guinée et la présence sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés.

3. **Lance un appel** à la Banque Islamique de Développement pour accroître son assistance sous forme de subvention ou de prêts à des conditions favorables à la République de Guinée pour lui permettre de réaliser les infrastructures sociales nécessaires au profit des populations déplacées et des réfugiés et de réduire la dégradation de l'environnement résultant de cette présence humaine massive.

4. **Prie** le Secrétaire Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

K. Assistance en faveur de la République de Sierra Leone

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9ème session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC;

1. Lance un appel aux Etats membres de l'OCI et aux institutions islamiques dont la Sierra Leone a toujours été un membre actif pour qu'ils apportent d'urgence une aide financière et matérielle substantielle à ce pays dont la population a subi

les actes de violence les plus barbares et qui a été ravagé par la guerre afin de reconstruire son infrastructure et de permettre à sa population d'entreprendre le processus de réhabilitation, de reconstruction et de réinsertion des 1,5 millions de personnes environ rentrées dans leurs foyers ou encore déplacées.

2. **Demande** au Secrétaire général d'user de ses bons offices pour accélérer le processus approuvé en vue de la réalisation des projets déjà identifiés pour la Sierra Leone.

3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

L. Assistance en faveur du peuple cachemiri

Notant que le peuple de Jammu-Cachemire dans le Cachemire indien occupé continue à subir de graves atrocités et une sévère répression qui ont augmenté en intensité et la situation économique précaire qui en a résulté;

1. **Reconnaît** le besoin d'une assistance économique immédiate pour alléger les souffrances des cachemiri innocents et déplacés.

2. **Invite** tous les Etats membres et les institutions islamiques et notamment le Fonds de Solidarité islamique et la Banque islamique de développement à consentir une assistance immédiate au peuple cachemiri.

3. **Invite également** tous les Etats membres de l'OCl et institutions islamiques à accorder des bourses aux étudiants cachemiri dans les différentes universités et institutions éducatives des pays de l'OCl.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

M. Assistance économique en faveur de la République du Yémen

Rappelant les résolutions pertinentes de la io^{eme} session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31eme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC;

Tenant compte des difficultés économiques que rencontre la République du Yémen suite à la réunification du Yémen, aux pertes énormes causées par la tentative de sécession avortée en juin 1994, et aux inondations dévastatrices qui ont ravagé la République du Yémen en 1996;

Se félicitant des efforts fournis par le gouvernement yéménite et des succès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme global de réformes administrative et financière;

Tenant compte par ailleurs des lourdes responsabilités qui incombent au gouvernement yéménite en matière d'accueil des réfugiés en provenance des pays africains voisins;

Rappelant que le Yémen est l'un des pays les moins développés;

1. **Exprime** son appréciation des efforts que déploie le Gouvernement yéménite en vue de surmonter les difficultés économiques qu'il connaît et de mettre en oeuvre son Programme global de réforme administrative et financière, et des succès réalisés dans ce contexte.

2. **Exprime également** son appréciation pour l'assistance apportée par certains Etats membres et par les organes compétents de l'Organisation de la Conférence islamique.

3. **Réitère son appel** aux Etats membres et à toutes les organisations régionales et internationales pour qu'ils apportent toute forme d'assistance économique nécessaire au Gouvernement Yéménite dans le but de soutenir ses efforts visant à la mise en oeuvre d'un programme de réforme administrative et économique

globale et pour alléger les effets des inondations qui ont dévasté le Yémen et alléger les lourdes charges qui ont résulté de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés des pays africains avoisinants.

4. **Prie** le Secrétariat général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

N. Assistance en faveur du Tadjikistan

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10ème session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC;

Tenant compte des principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'engagement des pays membres à consolider la paix et la sécurité internationales;

Profondément préoccupée par la situation critique dans laquelle se trouve le Tadjikistan après six ans d'une guerre civile dévastatrice qui a entraîné des milliers de morts, de blessés et de personnes déplacées et a gravement endommagé ses infrastructures économiques et sociales;

Notant que le retour de près de 200.000 réfugiés tadjiks à leur patrie nécessite une assistance financière et technique;

Rappelant que le rapport du Programme alimentaire mondiale estime que 25 pour cent de la population du Tadjikistan souffre d'un besoin urgent d'assistance alimentaire;

Notant avec préoccupation la propagation alarmante de maladies contagieuses telles que la tuberculose et la diarrhée qui frappent surtout les nourrissons, les enfants et les femmes;

1. **Exprime sa profonde appréciation** de l'assistance fournie par quelques Etats membres.

2. **Lance un appel** à tous les Etats membres ainsi qu'aux institutions financières islamiques pour apporter leurs généreuses contributions au processus en cours pour permettre de surmonter les difficultés économiques auxquelles est confronté le Tadjikistan, et d'aider ce pays à réaliser ses programmes de réhabilitation, et ce, soit sur une base bilatérale ou multilatérale, soit par le biais d'organisations régionales.

3. **Exhorte** la Banque Islamique de Développement à accroître son assistance financière et technique au Tadjikistan.

4. **Prie** le Secrétaire général de suivre de près la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

O. Assistance économique en faveur de la Guinée Bissau

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10ème session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC;

Prenant note des récents troubles politiques et sociaux survenus en Guinée Bissau et de leurs conséquences sur les activités économiques du pays notamment les récoltes agricoles, et la commercialisation des produits d'exportation, sans compter le déplacement massif des populations et la destruction physique des infrastructures socio-économiques de base, à savoir les écoles, dispensaires, hôpitaux, marchés, quartiers résidentiels, etc.;

1. **Exhorte** les États membres et la communauté internationale à apporter à la Guinée Bissau une aide d'urgence pour faciliter la réinsertion de ses populations dans la vie active.

2. **Lance** un appel aux États membres et aux institutions de l'OCI à participer au financement du programme de réhabilitation et de réforme économique de la Guinée Bissau.

3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

P. Assistance économique en faveur des États membres victimes de la sécheresse et de catastrophes naturelles

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10eme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31eme session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC;

Notant avec préoccupation la grave situation découlant de la sécheresse, des catastrophes naturelles et leurs effets néfastes sur les conditions socio-économiques, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures économiques et sociales et des services publics;

Ayant pris note avec satisfaction des efforts de certains Etats membres et de la Banque islamique de Développement qui ont offert et continuent d'offrir une assistance technique et financière et une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles;

Pleinement consciente du fait que les Etats membres sinistrés, qui font partie des pays les moins avancés, ne peuvent supporter individuellement le fardeau de plus en plus lourd des campagnes de lutte contre la sécheresse et la désertification et de la mise à exécution de grands projets connexes;

1. **Exprime** sa gratitude aux Etats membres qui ont apporté et continuent d'apporter leur assistance, ainsi qu'une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

2. **Exprime également** sa gratitude à la BID pour son soutien continu aux Etats membres affectés par la sécheresse et les calamités naturelles et encourage celle-ci à continuer son assistance dans ce domaine.

3. **Lance un appel** à la communauté internationale pour qu'elle apporte son aide aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.

4. **Appelle** les Etats membres et les institutions de l'OCI à accorder une assistance d'urgence aux pays de l'OCI membres de l'autorité inter-gouvernementale pour le développement et la lutte contre la sécheresse (IGADD) et du comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) en vue de leur permettre de surmonter la situation difficile qui les menace depuis longtemps.

5. **Prend note avec appréciation** de la réunion des Pays Donateurs ainsi que des institutions de financement nationales et régionales organisée par le Koweit au siège de la BID en juin 1998 en vue d'examiner les mécanismes appropriés pour le financement de nouveaux programmes.

6. **Se félicite** de la contribution de 30 millions de dollars US faite par l'Etat du Koweit sous forme de prêts offrant des conditions avantageuses aux fins du développement ainsi que des 20 millions de dollars US octroyés par la Banque islamique de développement (BID) pour le nouveau programme.

7. **Prend note également avec appréciation** que le Royaume d'Arabie Saoudite a entrepris la mise en oeuvre de son nouveau programme concernant la lutte contre la sécheresse et la désertification dans les pays du Sahel africain.

8. **Exprime** également son appréciation à la Grande Jamahiriah populaire arabe socialiste libyenne pour le soutien et l'assistance octroyés aux Etats islamiques, dans le but d'améliorer leur infrastructure, d'alléger les effets de la pauvreté, de la sécheresse et des catastrophes naturelles et d'améliorer les conditions sociales, culturelles et sanitaires, par le biais de donations, de crédits à des conditions de faveur et d'aides en nature.

9. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

Q. Assistance aux pays du Sahel africain affectés par la désertification, la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins

Ayant pris connaissance de la résolution N°27/7-IS de la 7eme Conférence islamique au Sommet sur la solidarité islamique avec les peuples du Sahel;

Tenant compte de l'urgence de l'exécution du programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel, qui serait compromis s'il n'était pas exécuté dans les meilleurs délais;

Rappelant les résolutions pertinentes de la 9eme session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI.

2. **Invite** les Etats membres et les institutions islamiques à accorder d'urgence une assistance spéciale aux pays du Sahel africain afin de les aider à faire face à cette situation critique provoquée par la pénurie des graines et du fait que les pâturages ont été affectés par la rareté des pluies et l'invasion des essaims de criquets pèlerins.

3. **Exprime son appréciation** au Secrétariat général de l'OCI, au CILSS et à la BID pour les efforts fournis en vue de préparer et de finaliser le programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel.

4. **Réaffirme** la nécessité d'accorder la priorité à la mise en oeuvre rapide du programme spécial OIC/CILSS/BID en faveur du Sahel.

5. **Lance un appel** pressant aux Etats membres pour qu'ils contribuent généreusement et de manière substantielle au financement du programme OCI/CILSS/BID en faveur des populations sahéliennes, afin de manifester concrètement la solidarité du monde islamique avec ces populations, atténuer leurs souffrances et continuer à assurer un développement durable de la région du Sahel.

6. **Note avec satisfaction** la tenue en juin 1998 de la réunion des pays donateurs et des institutions de financement nationales et régionales à l'invitation de l'État du Koweït pour examiner les mécanismes appropriés pour financer le nouveau programme.

7. **Salue** la contribution de 30 millions de dollars consentie par le Koweït, à titre de crédits à des conditions de faveur, et la contribution de 20 millions de dollars consentie par la Banque islamique de développement en faveur du nouveau programme.

8. **Note également** avec appréciation que l'Arabie Saoudite a entamé la mise en œuvre de la troisième phase de son programme de lutte contre la sécheresse et la désertification en faveur des pays du Sahel africain.

9. **Prie instamment** les Etats membres à annoncer leurs contributions en faveur du nouveau programme des pays africains du Sahel.

10. **Prie** le Secrétariat général de l'OCI d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

R. Assistance **économique en faveur de la République du Mozambique**

Rappelant les résolutions pertinentes de la 10ème session de la Conférence islamique au Sommet, de la 31ème session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 19ème Session du COMCEC;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par les Etats Membres de l'OlC aux victimes des inondations au Mozambique.

2. **Appelle** la Banque islamique de développement, toutes les institutions islamiques et la communauté internationale en général à accorder leur appui matériel et financier afin d'assurer la reconstruction de l'infrastructure socio-économique et la réhabilitation des populations sinistrées du Mozambique.

3. **Souligne** la nécessité de promouvoir et d'encourager le rôle du secteur privé particulièrement dans le cadre du développement des petites et moyennes entreprises.

4. **Exhorte** les pays industrialisés à annuler la dette extérieure du Mozambique compte tenu des conditions socio-économiques critiques qu'il connaît actuellement.

5. **Exhorte** la communauté internationale à renforcer son assistance aux programmes de déminage, compte tenu des graves conséquences des catastrophes naturelles.

6. **Exhorte** la communauté internationale à accorder son assistance en vue de la création de mécanismes nationaux, sous-régionaux, régionaux, régionaux et internationaux de prévention, d'intervention et de gestion face aux catastrophes naturelles y compris des systèmes d'alerte avancée.

7. **Salue** les efforts des pays de la SADC face aux effets dévastateurs des inondations et des catastrophes naturelles et exprime ses remerciements à la communauté internationale pour l'appui, la solidarité et l'assistance humanitaire qu'elle accorde au Mozambique.

8. **Appelle** tous les Etats Membres à poursuivre leur appui à la mise en oeuvre du programme de reconstruction du Mozambique.

9. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

S. Assistance économique à la République du Soudan

Rappelant les résolutions précédentes de la Conférence islamique au Sommet, des sessions de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères et du COMCEC concernant l'assistance en faveur du Soudan ;

1. **Exprime** sa profonde préoccupation concernant les souffrances endurées par le Soudan du fait de la guerre destructrice qui y sévit et concernant l'afflux de réfugiés suite à la guerre, aux catastrophes naturelles, à la sécheresse, à la désertification et aux inondations.

2. **Se félicite** des développements positifs des négociations de paix soudanaises actuelles au Kenya.

3. **Lance un appel** à la Banque islamique de développement, aux institutions pertinentes de l'OCI et aux Etats membres pour qu'ils consentent une assistance d'urgence pour éliminer les effets de la guerre sur l'infrastructure socio-économique de ce pays.

4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

T. Mesures économiques en faveur de la République d'Irak

Réitérant la résolution adoptée par la deuxième Conférence au sommet et par la Réunion des Ministres des Affaires Etrangères des Etats islamiques qui l'a précédée, portant sur l'appui au peuple irakien ;

1. **Exprime** la nécessité pour le peuple irakien de jouir d'un niveau et d'une vie économique de nature à lui assurer une sécurité adéquate et lui permettant de surmonter les séquelles des guerres et du blocus économique qui lui ont été imposées pour des raisons indépendantes de sa volonté.

2. **Exhorte** les Etats membres de l'OCI à déployer tous leurs efforts nécessaires pour porter aide et assistance promptement au peuple irakien sans intervenir dans

des affaires intérieures pour qu'il puisse contribuer d'une manière efficace à l'instauration de la sécurité et de la stabilité de la région, ce qui mènera au renforcement du développement durable en Irak et à la solution des problèmes économiques et déséquilibre structurel de l'économie irakienne.

3. **Souligne** la nécessité et l'importance de garantir un environnement plus sûr et des mesures sécuritaires accrues face aux activités terroristes dont font l'objet les chauffeurs et autre personnel civil travaillant pour la reconstruction de l'Irak et d'assurer une assistance humanitaire au peuple irakien.

4. **Invite également** les Etats islamiques durant la prochaine période à contribuer à la reconstruction de l'Irak.

5. **Demande** au Secrétaire général de l'OCI de suivre de près cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR LE THÈME FACILITATION DU COMMERCE ET DU TRANSPORT ENTRE LES PAYS MEMBRES DE L'OCI"

(Istanbul, 23 - 27 novembre 2004)

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER SUR LE THÈME "FACILITATION DU COMMERCE ET DU TRANSPORT ENTRE LES PAYS MEMBRES DE L'OCI"

(Istanbul, 23-27 novembre 2004)

Conformément à la recommandation qui a retenu «La facilitation du Commerce et du transport entre les Etats Membres de l'OCI» comme le thème des échanges de vues pour la 20ème Session du COMCEC et qui a demandé au CIDC, à la CICI et à l'OISA d'organiser un atelier sur ce sujet, en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI, notamment, la BID et le SESRTCIC ainsi que d'autres organisations internationales ;

Et suite à l'offre de la République Islamique du Pakistan d'abriter l'atelier sur « La facilitation du Commerce et du transport entre les Etats Membres de l'OCI » qui sera organisé en collaboration avec le CIDC, la CICI, l'OISA et les autres institutions concernées de l'OCI ;

Et suite à la réunion de coordination des institutions de l'OCI tenue à Istanbul en Octobre 2003, qui a chargé le CIDC d'assurer la coordination entre les institutions de l'OCI ;

La République Islamique du Pakistan et Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) ont organisé un atelier sur «la facilitation du commerce et du transport entre les Etats Membres de l'OCI» à Islamabad du 14 au 16 Septembre 2004.

Objectifs de l'atelier :

Les principaux objectifs de cet atelier sont les suivants :

- Réunir les experts des Etats Membres, des institutions de l'OCI (COMCEC, Secrétariat Général de l'OCI, SESRTCIC, UIT, BID, CICI etc.) ainsi que les organisations internationales et régionales (CNUCED, OMC, CCI, Banque Mondiale, Commissions Régionales de l'ONU etc.) pour faire une évaluation de la situation actuelle du transport et de la facilitation du commerce dans les Etats Membres de l'OCI.
- Examiner les voies et moyens à même de promouvoir les meilleures pratiques dans ce domaine, de donner une impulsion et de faciliter les échanges intra-OCI
- Formuler un ensemble de recommandations concrètes destinées à aider les décideurs à développer leurs programmes nationaux pour la promotion des échanges et la facilitation du transport.

Ont assisté à cette réunion :

Les Représentants des Etats Membres suivants :

La République Populaire du Bangladesh, la République Arabe d'Egypte, Le Royaume Hachémite de Jordanie, La République du Kazakhstan, La Malaisie, la République du République du Togo, La République de Turquie, l'Etat des Emirats Arabes Unies, La République Islamique du Pakistan.

Ont également participé à cet atelier les représentants des institutions de l'OCI suivantes :

> Le Centre Islamique pour le Développement du Commerce
> Le Centre de Recherches Economiques, Sociales et de Formation Pour les Pays Islamiques (SESRTCIC);
> L'Université Islamique de Technologie (UIT) ;
> La Banque Islamique de Développement (BID) ;
> La Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICI), l'Association des Armateurs des Pays Islamiques (OIASA) représentée par la CICI ;

Des Représentants des Organisations Internationales et Régionales

> L'Organisation Mondiale des Douanes (OMD),
> La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).

La liste des participants est en annexe 1.

CEREMONIE D'OUVERTURE :

Après la récitation des versets du Saint Coran, la Cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur **HÜMAYUN AKHTAR KHAN,** le Ministre du Commerce de la République Islamique du Pakistan.

- Prenant la parole à la cérémonie d'ouverture de cet atelier, M. HUMAYAN AKHTAR KHAN a centré son allocution sur le commerce transfrontière en mettant l'accent sur les procédures et les formalités relatives à ce commerce qui sont très compliquées et très lourdes, en raison de la multiplicité des organismes et des entités qui sont impliqués dans le processus relatif à ce commerce, étant donné que chaque organisme et chaque organisation applique ses propres formalités et procédures qui entravent les flux commerciaux. Le milieu d'affaires doit faire face non seulement aux barrières tarifaires qui sont très élevées mais également aux coûts de transport, des procédures compliquées concernant les documents requis, les temps d'attente aux frontières engendrant des retards, menant à la baisse de compétitivité des produits.

En citant les données de la CNUCED, son Excellence Monsieur le Ministre du Commerce a déclaré que les coûts directs et indirects des procédures relatives aux transactions commerciales représentent entre 7 et 10% de la valeur totale du commerce mondial. Il a également souligné que le Commerce

Inter-Islamique demeure en deçà des potentialités existantes, en raison de l'absence de structures de télécommunications appropriées, des coûts de connexion élevés et l'absence d'un cadre légal et réglementaire, en plus du manque de coordination entre les politiques commerciales des Etats Membres de l'OCI.

M. Humayan Akhtar Khan a mis l'accent sur le fait que les Etats Membres de l'OCI ont besoin d'une approche intégrée pour la simplification des procédures commerciales et la modernisation de la législation y afférente. Il a également ajouté que l'utilisation des dernières technologies de l'information et de la communication par les Etats Membres de l'OCI donnera une grande impulsion aux échanges entre eux.

Il a également déclaré que dans le cadre des leurs efforts et de leurs actions visant la facilitation des échanges, les institutions de l'OCI, doivent développer leurs relations avec le reste du monde et pour ce faire, collaborer avec les organisations internationales afin de simplifier et d'harmoniser les système des procédures et du transport. Il a également ajouté que l'OCI devrait réfléchir sur la possibilité d'initier des négociations sur la mise en place d'un Accord intra-OCI sur le transit et les échanges susceptibles de faciliter le commerce entre les pays Islamiques.

A la fin de son discours, Son Excellence, a réitéré ses remerciements au Directeur Général du CIDC pour l'assistance et la participation du Centre à l'organisation de cette manifestation.

- Prenant la parole, Mr Houcine RAHMOUNI, Directeur Général Adjoint du CIDC a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Secrétaire Général de l'OCI et au nom de M. Allai RACHDI, Directeur Général du CIDC. Il a également exprimé ses remerciements à Son Excellence M. HÜMAYUN AKHTAR KHAN, Ministre du Commerce de la République Islamique du Pakistan d'avoir honoré de sa présence et présidé la séance d 'ouverture de l'atelier. Il a également présenté ses remerciements aux autres institutions de l'OCI d'avoir organisé cet atelier, qui est investi de la plus haute importance pour la facilitation du commerce qui est indubitablement nécessaire et essentielle pour le développement de l'infrastructure du transport, les supports d'information, à savoir les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication qui donneront une grande impulsion au commerce inter-Islamique.

A la fin de son discours, M. Houcine RAHMOUNI a réitéré ses remerciements au Gouvernement de la République Islamique du Pakistan et à la BID pour le soutien à l'organisation de cette manifestation. Il a également exprimé ses remerciements aux experts qui sont venus des différents Etats Membres de l'OCI et des institutions spécialisées, en leur souhaitant un séjour agréable et plein succès à leurs travaux.

Suite à la séance inaugurale, il a été procédé à l'élection du bureau comme suit :

Président : République Islamique du Pakistan
Vice -Président : Malaisie

2èm Vice -Président : République du Togo
Rapporteur : République de Turquie.

Travaux et débats de l'atelier :

Suite à la cérémonie d'ouverture, les participants se sont penchés sur les différents thèmes de l'atelier, à savoir :

> Le Transport et le facilitation du Commerce : Questions d'ordre général
> Le Transport et le facilitation du commerce : questions spécifiques
> Transport et facilitation du commerce entre les Etats Membres de l'OCI.

Plusieurs représentants des Etats Membres, des institutions régionales et internationales ont' participé activement à cet atelier et des experts ont présenté des interventions sur ce thème.

ETUDES ET INTERVENTIONS PRESENTEES PAR LES EXPERTS :

M. Amadou Ciré Sali, Expert Consultant du CIDC

Dans son intervention intitulée «Transport et Facilitation du Commerce entre le Etats Membres de l'OCI» Mr Ciré Sali a présenté une communication dans laquelle il a donné un aperçu sur les mesures de facilitation du commerce dans les Etats Membres de l'OCI ainsi que dans le reste du monde. Dans son intervention il a traité des thèmes suivants :

- Les services de transport et les coûts du fret dans les Etats Membres de l'OCI ;
- Facilitation du commerce dans les pays de l'OCI : réalités et perspectives ;
- Coopération régionale ; expérience dans le domaine du transport et du transit dans les Etats Membres
- Transport et facilitation du commerce : Quelles options pour les Etats Membres de l'OCI ?
- Recommandations

L'intervention examine différents aspects relatifs à la facilitation du commerce et du transport entre les pays Islamiques. Elle met l'accent sur les différents outils et instruments qui ont été développés et utilisés dans le monde entier, tels que le TIR et L'ASYCUDA.

Le Transport et la Facilitation du commerce entre les pays Islamiques ont été développés et des solutions ont été trouvées pour stimuler et intensifier les échanges intra-OCI. Il s'est avéré nécessaire d'utiliser les Nouvelles Technologies d'informations et de Communications NTIC, pour simplifier les procédures administratives et harmoniser les formalités douanières.

M. Ray Mac Donagh, Directeur Adjoint des procédures dans l'Organisation Mondiale des Douanes-OMD

M. Ray Mac Donald, Directeur Général Adjoint des procédures à l'OMD a fait une intervention dans laquelle il a donné les grandes lignes du travail accompli par l'OMD dans ce domaine. Il a souligné le changement récent qui s'est opéré au niveau du domaine d'intervention des administrations douanières ainsi qu'au niveau de leur environnement, en particulier la libéralisation des échanges, la facilitation du Commerce et la sécurité de la Chaîne d'approvisionnement. L'action de l'OMD couvre le développement d'une grande variété d'instruments et de normes, tels que la convention de Kyoto révisée, date de dédouanement, principes directeurs de la gestion de la chaîne d'approvisionnement intégrée, modèle des données des services de la douane, référence unique de chargement, etc..

L'OMD a fait une réévaluation des besoins en matière de développement des capacités, a mis en place un système pour identifier les besoins des administrations et a développé un programme d'intégrité.

M. Mac DONAGH s'est référé aux publications de l'OMD comprenant des lignes directrices sur l'établissement d'un système sûre et efficace de transit. Il a conclu son intervention en se penchant sur le rôle que les administrations des douanes doivent jouer au début du nouveau siècle. A cet égard, il a évoqué la gestion intégrée des chaînes d'approvisionnement et le partage des informations, à l'importance de l'informatisation, la facilitation du commerce et l'application des normes en vigueur.

M. MAXENCE ORTHLEEB, Présentation de la CNUCED sur « La stratégie de la CNUCED en matière de facilitation des échanges ».

Le Représentant de la CNUCED a fait une présentation sur l'approche adoptée par la CNUCED en matière de facilitation du commerce. La CNUCED vise à aider les pays en développement à accroître leurs capacités en matière de transport et de facilitation du commerce de façon à les pérenniser aux niveaux national et régional. Une grande importance est accordée non seulement aux réformes institutionnelles, juridiques et opérationnelles mais également au renforcement des institutions avec les secteurs de transport publics et privés concernés, aux voies maritimes et de transport au niveau des réseaux régionaux ainsi qu'au renforcement des liens entre les opérateurs nationaux, régionaux et internationaux.

Le représentant de la CNUCED a donné un bref aperçu sur les principales activités de facilitation du commerce menées par son organisation, elles concernent les domaines suivants : (a) Recherche et analyse, (cadre juridique, lignes directrices, impact des mesures de sécurité sur le commerce des pays en développement) ; (2) Echange d'expériences et concertation (Réunion d'experts et réunions intergouvernementales) ; (3) Développement des systèmes d'information sur le transport et le commerce ; (4) des projets d'assistance technique, en particulier les projets d'intégration en cours au Pakistan et en Afghanistan qui sont tous les deux financés par la Banque Mondiale et offrent leur assistance respectivement au Ministère du Commerce du Pakistan et le

Ministère des finances (Administration des Douanes) en Afghanistan. (3) Formation et transfert de savoir et d'expertise (ateliers, manifestations sur la logistique du commerce, formation et publications périodiques).

Il a également souligné l'importance d'assurer une assistance effective en matière de facilitation du commerce (TFTA) : (a) intégration et coordination de l'assistance liée au commerce entre les donateurs et les organismes d'exécution (b) engagement autant que possible des institutions gouvernementales et seulement du Ministère concerné par le projet ; et (c) soutien collectif et professionnel du milieu d'affaires. Il a également souligné que le changement des institutions demande beaucoup de temps et qu'en général l'impact d'un projet d'assistance technique ne se fait pas sentir d'une manière satisfaisante pendant la durée du projet.

En ce qui concerne les actions qui doivent être entreprises par les pays en matière de facilitation du commerce, il a mentionné deux démarches importantes (établissement d'un régime de transit douanier national ; ainsi que l'élaboration de mesures relatives au commerce et aux services de transport englobant les infrastructures y afférentes), il a également mis l'accent sur le fait que les pays doivent se préparer aux négociations de l'OMC ainsi qu'à d'autres négociations en profitant des avantages découlant des assistances techniques et du soutien en matière de renforcement des capacités. En conclusion, il a formulé quelques suggestions ainsi que des idées qui pourraient servir de base à des recommandations et être adoptées par les participants à l'atelier.

Dr ABUREZA de la Banque Islamique de Développement a présenté une communication intitulée « Le commerce et la facilitation du transport entre les Etats membres de l'OCI »

Le Représentant de la Banque Islamique de Développement a présenté une communication mettant en exergue les différentes démarches de la Banque Islamique de Développement pour introduire les mesures de facilitation du commerce et promouvoir les échanges, en particulier les échanges intra-OCI entre ses 55 Etats Membres[1]. Selon l'intervention de la BID, le total des crédits accordés par la Banque jusqu'à l'an 1425H est estimé à $ 39 Milliards, presque 37% a été consacré au financement et à l'assistance technique et 61% au financement des transactions commerciales. Dans le cadre du programme de financements des projets, 21% de ce programme a été consacré aux projets relatifs aux secteurs du transport et des communications. Dans ce contexte, la banque a également reconnu l'importance de promouvoir les mesures visant la promotion du transport et la facilitation du commerce dans certains de ses Etats Membres. A cette fin, la Banque a désigné un groupe de travail qui avait recommandé l'introduction des opérations du transport multimodal dans la région de l'ECO incluant 10 Etats Membres.

Le représentant de la BID a présenté les grandes lignes de l'étude sur le transport multimodal qui est cours de réalisation sous la supervision de l'ECO. L'élaboration de cette étude est en bonne voie et entre-temps une étude sur la facilitation du commerce a été également réalisée pour les pays de l'ECO.

[1] La BID ne compte que 55 Etats Membres

L'étude sur le transport multimodal dont l'élaboration est en cours, traitera des questions relatives aux flux des échanges des marchandises et des produits dans toute la région de l'ECO, identifiera les problèmes relatifs à l'infrastructure et aux opérations commerciales ainsi que les obstacles non matériels. Dans le cadre de cette étude, des solutions relatives aux investissements, aux institutions et aux différentes opérations ainsi qu'à l'accession aux conventions internationales sur le transport seront également proposées.

De même, cette étude contient des recommandations relatives aux mesures nécessaires que les pays de l'ECO devraient prendre, notamment les législations douanières, l'adoption des codes des douanes, l'évaluation en douane de l'OMC, les normes de certification, la conformité et la qualité des marchandises, l'harmonisation des normes, et des procédures de certification etc.... information commerciale, procédures douanières, transit des marchandises, mise en place d'une banque, d'une compagnie de réassurance, d'une société de services, d'escorte et de sécurité, l'élaboration des documents relatifs aux différents modes de transport, services de logistique, adoption des politiques commerciales et tarifaires etc..

S.E AQEEL A. JASEEM, SECRETAIRE GENERAL DE LA CHAMBRE ISLAMIQUE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Dans son intervention intitulée «le Rôle du Secteur Privé dans la Promotion du Commerce et du Transport entre les Etats Membres de l'OCI», la CICI a demandé aux Etats Membres d'entreprendre des projets susceptibles de leur permettre de développer les infrastructures liées au commerce, telles que les autoroutes, les réseaux de chemins de fer et les compagnies de transport qui permettraient le transport des marchandises et du fret entre les Etats Membres à moindre frais et dans les meilleurs délais.

L'intervention couvre divers aspects relatifs à l'intégration économique des Pays Islamiques en mettant à contribution le secteur privé. Dans le monde entier les gouvernements sont en train de limiter leur intervention au profit du secteur privé en lui attribuant un rôle propondérant à travers la privatisation. Le gouvernement joue le rôle de facilitateur et de régulateur.

L'étude s'est également penchée sur l'importance du transport et de la facilitation du commerce pour promouvoir et stimuler les échanges entre les différentes nations ; notamment à travers la simplification, l'harmonisation, l'automatisation et l'intensification des flux des échanges au niveau international. Dans ce contexte l'accent a été mis sur le rôle propondérant de l'information commerciale dans la facilitation du commerce en tant qu'élément essentiel pour stimuler et accroître la croissance économique, qui pourrait avoir un effet d'entraînement et multipliant les gains. Pour conclure, il a réitéré l'importance de la mise en place des infrastructures nécessaires, telles que les réseaux de chemin de fer et de communications et de télécommunications.

- **L'ASSOCIATION DES ARMATEURS DES PAYS ISLAMIQUES (OISA)** ;

L'intervention de TOISA a été présentée par la C1CI à sa demande. La communication de TOISA contient l'historique de sa création et donne une idée générale des différents projets qu'elle a entrepris, à savoir la protection Islamique et la mutuelle d'indemnisation, la compagnie de navigation Bakkah et un système d'information conjoint ; L'intervention décrit les fonctions, le but et les objectifs des différents projets de TOISA et a lancé un appel aux Etats Membres, ainsi qu'aux compagnies et aux institutions financières de participer à ces projets. Le but de TOISA est de coordonner et d'unifier les efforts des Etats Membres en vue d'établir des liens de coopération entre les compagnies maritimes, et de promouvoir et développer le transport maritime avec comme objectif ultime la facilitation du commerce entre les Etats Membres de TOCI.

M. Murat İLKİN, Chercheur, SESRTCIC

Dans son intervention sur « **Le Transport et la facilitation du commerce dans les Etats Membres de l'OCI : Infrastructure et renforcement des capacités** » M. ILKIN a donné un aperçu sur les infrastructures et les capacités dans ce domaine dans les différentes régions de TOCI en s'appuyant sur des indicateurs spécifiques à ce secteur et relatifs aux différents mode de transport. A cet égard, il a fait une comparaison entre les différents niveaux d'infrastructures et des capacités des sous régions de TOCI, à savoir l'Afrique, l'Asie du Sud Ouest etc.. avec ceux des autres régions pays et régions du monde. Il s'est également penché sur les efforts et les actions des pays membres de TOCI et des groupements régionaux en matière de facilitation du commerce et du transport. Le représentant du SESRTCIC a également fait l'état des lieux des projets du transport régional dans lesquels les Etats Membres sont engagés tout en mettent en exergue les obstacles au commerce et à la facilitation du commerce dans la région.

PROF. DR A. MOTTALIB, Chef de Département de l'informatique et des Technologies de l'Information, Université Islamique de Technologie (UIT)

La communication de TIUT sur « **Mise en place d'un cadre flexible destiné aux échanges transfrontières en vue de vulgariser et faciliter le commerce électronique entre les Etats Membres de l'OCI** » met l'accent sur l'importance d'un cadre flexible pour faciliter et éliminer les obstacles à la communication et faciliter le transport des marchandises entre les Etats Membres de TOCI. En se basant sur des bases de données statistiques, l'intervenant a démontré que le commerce entre entreprises (B2B) est plus prometteur que le commerce entre particuliers (B2C) pour les Etats Membres dans les années à venir. Cependant la présentation graphique a montré que les flux d'importation et d'exportation sont étroitement liés aux infrastructures des technologiques de l'information et de la communication, telles que la densité des lignes téléphoniques, le débit des flux de connexion Internet, etc. . . . Ainsi l'infrastructure de développement des NTIC devrait être axée sur le développement des échanges. Certains obstacles au commerce ainsi que d'autres problèmes importants ont été identifiés, tels que les problèmes liés au transport et à la diffusion de l'information. Pour palier à ces problèmes, le

représentant de l'IUT a proposé la mise en place d'un cadre commercial flexible doté de moteurs et d'un système de recherche avancés sur des sujets et des thèmes précis, comprenant des mots clés, tels qu'un support multi langue et d'un centre efficace de commerce électronique et plus précisément un système de localisation du fret. Cependant, un inventaire des besoins en infrastructure nécessaire au commerce électronique a été élaboré. Pour conclure Dr Abdul Mottalib a insisté sur l'importance de développer les systèmes de communication ainsi que les échanges commerciaux entre les Etats Membres de l'OCI afin de faire face aux défis de la mondialisation et de la concurrence des pays développés. Pour ce faire, il déclaré qu'il est impératif pour ces Etats de renforcer leur capacités ainsi que leurs infrastructures.

M. MUSLEH DIN, DIRECTEUR DES ETUDES, PAKISTAN INSTITUT DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE a présenté une communication sur l'expérience du Pakistan dans le domaine du transport et de la facilitation du commerce ainsi que sur ses potentialités en tant que centre commercial régional. Il a déclaré que la politique commerciale est basée sur la libéralisation des échanges à travers la réduction des tarifs à l'importation, la simplification des structures tarifaires, l'abolition des restrictions quantitatives à l'importation et l'adoption d'un régime de taux de change axé sur les forces du marché afin d'équilibrer la balance des paiements. Il a ensuite mis l'accent sur l'importance de la simplification de la documentation requise par les autorités douanières ainsi que sur l'importance de l'information sur l'évaluation en douane, qui permet aux importateurs d'accéder à l'échange des données sur les expéditions. Il s'est également penché sur les différents modes de transport, à savoir le réseau ferroviaire, le transport aérien et le transport maritime. Dans ce contexte, il s'est référé au niveau de développement de ces modes au Pakistan qui est satisfaisant, mais qui doit malgré tout être développé davantage. L'objectif du Pakistan demeure la réalisation d'une croissance économique durable.

M. Akbarali Pesnani, Haut Responsable de la réalisation du projet du port de Gwadar (GPIA), Potentiel du Port de Gadwar ? en tant que port de transit et des échanges du 21ème siècle.

Dans son intervention, Mr Akbarali Pesnani a informé l'atelier que le port de Gwadar servira de port de transit et des échanges pour le 21ème siècle. Il a ajouté que ce port permettra le transport des marchandises vers l'Afghanistan, l'Asie Centrale et la Chine et servira éventuellement de débouché pour l'exportation du pétrole. Par ailleurs, il permettra l'accélération de la croissance du développement économique du Pakistan ainsi que l'établissement de zones économiques spéciales. Il a également précisé qu'une ouverture modérée et préliminaire du port se fera vers le mois de Décembre 2004 et sera ouvert d'une manière définitive au secteur privé vers le mois d'avril 2005. Le projet de Gwadar a été construit dans le cadre d'une coentreprise entre le gouvernement du Pakistan et la Chine, à la fin des travaux ce port sera exploité par le secteur privé. Les secteurs privés aussi bien nationaux qu'étrangers pourront bénéficier des services de transit et commerciaux offerts par ce port, qui sera également doté d'un réseau routier efficace ainsi que d'une infrastructure adéquate qui permettront des opérations de transit rapides.

M. Javaid Mansoor, Secrétaire exécutif de la Commission nationale pour la facilitation du commerce et du transport (NTTFC-Pakistan), a présenté une intervention sur le Commerce et la facilitation du transport au Pakistan en indiquant que NTTFC-Pakistan est un forum national ouvert aux propositions, aux débats, et à la concertation entre les opérateurs commerciaux et le gouvernement du Pakistan sur les mesures de facilitation du commerce en vue d'améliorer le commerce extérieur et les moyens de transport de ce pays afin de faire face à la concurrence internationale. Il a par ailleurs précisé que le NTTFC a entrepris un travail pour l'élaboration de documents douaniers simplifiées et de procédures douanières plus souples, ainsi que des législations modernes sur le transport. Par ailleurs un travail de sensibilisation sur l'importance des moyens de transport a été également réalisé, de même que des conventions douanières et des analyses des transactions commerciales ont été élaborées. Mr Mansoor a également informé les participants que le NTTFC fournit également une documentation informatisée (format standard) afin d'améliorer l'environnement national pour les transactions commerciales internationales.

M. Mustapha Allali, Expert Consultant du CIDC a présenté une étude intitulée : **Simplification des procédures du commerce international et l'efficience commerciale entre les Etats Membres de l'Organisation de la Conférence Islamique**

Dans son étude M. Allali, a souligné le fait que les pays de l'OCI sont différemment impliqués dans ce processus. Certains semblent franchir le cap dans le sens où d'importantes réformes en matière de facilitation y ont vu le jour et ont rapproché le système des procédures du commerce extérieur des normes et standards internationaux. Le formalisme excessif tant à l'import qu'à l'export des marchandises entre pays de l'OCI, entrave la compétitivité des entreprises exportatrices par la lourdeur des carcans administratifs, les tracasseries de la paperasserie requise par les législations nationales, et surtout les contrôles tatillons inopportuns des multiples intervenants dans la chaîne du processus de dédouanement de la mise en douane jusqu'à la vérification physique des marchandises (normes, contrôles phytosanitaires et autres..., concernant les barrières non tarifaires). Une position rationnelle des pays islamiques en la matière suppose la mise en place au niveau de chaque pays islamique d'un point focal national dont la tâche serait d'assurer la coordination et le suivi des travaux aussi bien au niveau national, régional, qu'au niveau international et ce en vue de définir la position des pays islamiques eu égard à la question de la facilitation des échanges. Dans leur quête de modernisation les douanes des pays de l'OCI ont réfléchi aux leviers leur permettant d'améliorer leur efficacité. Il a également ajouté que pour faire face aux enjeux de l'efficience et de la compétitivité, la modernisation de l'administration s'impose par la dématérialisation de ses processus en simplifiant les procédures et pratiques de travail. L'efficience des contrôles douaniers des flux de marchandises à l'importation et à l'exportation doit être un objectif majeur des pays de l'OCI. Le contrôle douanier va en s'accentuant grâce à la prolifération des zones de libre échange et la pratique quasi-généralisée du dumping dans les échanges commerciaux en veillant sur le risque origine à la faveur d'une meilleure protection de l'économie. Les méthodes de contrôle variant entre contrôle immédiat, contrôle différé et

contrôle a posteriori, sont renforcées grâce à l'automatisation du ciblage. Le choix de la sélectivité adoptée pour améliorer et fiabiliser le système du contrôle, nécessite une actualisation et une adaptation à l'environnement sans cesse en mutation. Finalement, il a indiqué que conformément aux engagements des pays de l'OCI à l'OMC, la structure des tarifs douaniers pratiquée dans la plupart des administrations douanières est assise sur la nomenclature SH (système harmonisé) dont l'usage est recommandé par l'OMD. L'objectif étant d'autoriser le dédouanement intégralement automatisé comprenant le calcul automatique des droits et taxes. La politique tarifaire en usage doit connaître différentes réformes pour la rendre mieux cohérente et structurée avec un impact réel grâce à la consolidation des taux.

Expérience de la Turquie dans le domaine du commerce et de la facilitation du Commerce

La délégation de la Turquie a exprimé sa satisfaction suite à l'attention particulière qui a été accordée à la question du transport et de la facilitation du commerce par les réunions de l'OCI. Cette question a gagné de l'importance pendant les dernières décennies, non seulement parmi les pays en développement mais également au niveau des organisations internationales, telles que l'OMC et l'OMD. La Conférence Ministérielle de Doha de l'OMC tenue en 2001 a convenu de concentrer les débats sur cette question en vue de signer un accord sur ce sujet dans le cadre de l'OMC et a commencé à introduire des documents pour mettre à jour et améliorer davantage les articles V, VIII et X du GATT de 1994 relatifs à la facilitation du commerce.

L'échange des produits et des services pourrait effectivement contribuer à accroître les flux des échanges intra-OCI. Les pertes subites par les transactions commerciales résultant des retards dans les frontières, des exigences compliquées et inutiles en matière de documentation et le manque d'automation et d'informatisation dissuadent les investisseurs et les commerçants de conclure des affaires avec leurs partenaires potentiels. Par conséquent, les procédures commerciales et du transport devraient être simplifiées, harmonisées et automatisées. Cependant les sociétés devraient être capables d'acquérir des informations sur les réglementations à l'importation et à l'exportation ainsi que sur les procédures douanières des autres Etats membres.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A la fin de leurs travaux tous les participants à l'atelier ont convenu du besoin d'établir un cadre juridique favorable au commerce et à la facilitation du transport, notamment en matière d'infrastructure, des services d'appoint et de soutien.

Recommandations :

1- Inviter les Etats Membres à harmoniser leur législations et procédures nationales et régionales conformément aux réglementations

internationales existantes en vue de faciliter le commerce et le transport ;

2- Appeler aux Etats Membres afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour doter les secteurs du transport aérien, maritime, terrestre ainsi que les services y afférents d'infrastructures adéquates.

3- Exhorter les Etats Membres à utiliser les nouvelles technologies d'information comme moyen de facilitation du commerce et du transport ;

4- Recommander aux Etats Membres d'allouer les ressources financières nécessaires à cette fin et de rechercher le soutien et l'aide auprès des institutions financières régionales et internationales afin de mobiliser les fonds nécessaires à la mise en place des infrastructures requises et au renforcement des capacités dans les domaines du transport et du commerce ;

5- Recommander au Etats Membres d'assurer une formation adéquate aux ressources humaines dans les domaines de la facilitation du commerce et du transport et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

6- Inciter les Etats Membres à échanger leurs expériences en matière de facilitation du transport et du commerce et à rechercher l'aide nécessaire auprès des organisations internationales en matière d'assistance technique ;

7- Inciter les Etats Membres à associer le secteur privé aux projets de facilitation du transport et du commerce en mettant en place des mesures incitatives ;

8- Encourager les Etats Membres à développer la concertation entre eux lors des forums internationaux sur des questions relatives au commerce et à la facilitation du transport ;

9- Encourager les Etats Membres à prendre des initiatives au niveau régional relatives au transport et à la facilitation du commerce dans leurs régions respectives;

10- Demander au Etats Membres de développer des corridors de transit pour tous les modes de transport dans le cadre d'initiatives régionales ;

11- Promouvoir et mettre en œuvre d'une manière effective les initiatives régionales relatives à la facilitation du commerce et aux systèmes de transport et de transit conformément aux conventions bilatérales internationales et régionales ;

12- Créer des associations professionnelles de transporteurs et de transitaires aux niveaux national et régional ou bien de renforcer celles qui existent déjà ;

13- Demander au Etats Membres de fournir aux points focaux des données sur le commerce et -la facilitation du transport dont la transmission et la diffusion sera coordonnée par le CIDC.

14- Exhorter les Etats Membres à prendre en considération les recommandations émanant des réunions du secteur privé sur le commerce et la facilitation du transport ;

15- Faire appel aux gouvernements et aux institutions concernées afin qu'ils accordent une attention particulière aux pays enclavés et leur fournir l'aide et l'assistance nécessaires pour leur permettre d'augmenter le volume de leurs échanges ;

16- Recommander aux Etats Membres d'encourager l'utilisation des nouveaux modes de financement en impliquant davantage le secteur privé ;
17- Demander aux Etats Membres de faciliter le commerce transfrontière en accélérant l'utilisation des technologies de l'information ;
18- Demander aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires afin de mettre sur Internet des informations complètes et détaillées sur leurs produits et leurs politiques commerciales en vue de susciter des propositions d'affaires on Une émanant d'autres Etats Membres ;
19- Exhorter les Etats Membres à construire les installations nécessaires au fret dans les points de transfert multimodal ;
20- Exhorter les Etats membres à adhérer à la convention de Kyoto révisée de l'OMD et de suivre les développements au sein de l'OMC en matière du transport et de la facilitation du commerce ;
21- Recommander aux Etats membres d'adopter les guichets uniques d'information dans les douanes pour remplir toutes les formalités à l'import et à l'export ;
22- Exhorter les Etats Membres à se conformer aux conditions et aux obligations de la Déclaration d'Arusha concernant la bonne gouvernance et l'intégrité au niveau des douanes ;
23- Demander aux Etats membres de former un comité sur le transport et la facilitation du commerce en associant les secteurs privés et publics, en particulier les représentants des ministères du commerce, des secteur du transport et des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des douanes, ainsi que les opérateurs commerciaux du secteur privé, et les compagnies de transport et les associations des déclarants en douane ;
24- Demander aux Etats Membres d'oeuvrer pour la sensibilisation des parties concernées à recourir aux outils et aux instruments qui sont disponibles pour la facilitation du commerce et qui ont été développés par les institutions spécialisées, telles que la Banque Mondiale, l'OCDE, l'UNCE, l'OMC, etc..) et assurer leur traduction dans les trois langues officielles de l'OCI ;
25- Recommander aux Etats Membres de l'OCI d'adopter des mesures nécessaires en vue d'éliminer les obstacles résultant des écartements de rails des réseaux ferroviaires ;
26- Exhorter les Etats Membres à définir et réaliser des politiques communes et développer des projets concernant la construction dans tous les modes de transport
27- Recommander aux Etats membres d'oeuvrer pour l'harmonisation de leur système d'assurances relatifs au passage en transit ainsi que pour la simplification des procédures d'admission et d'entrées des passagers et des véhicules ;
28- Demander aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection de leur commerce et de leurs réseaux de transport ;
29- Demander au CIDC d'élaborer des études sur les pays du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest relatives aux opérations du transport multimodal couvrant les mesures de facilitation du commerce et du transport avec l'aide de la BID, étant donné qu'elle a déjà effectué ce genre d'études dans la région de l'ECO ;

30- Demander à la CICI d'organiser des ateliers sur les différentes questions relatives au commerce et à la facilitation du transport en coopération avec les institutions de l'OCI, en particulier la BID et d'autres organisations internationales et régionales ;

31- Demander aux institutions concernées de l'OCI, d'offrir leur assistance et leur soutien aux Etats Membres, chacune dans son propre domaine d'expertise pour la réalisation des études, des projets et de la formation des ressources humaines.

Cérémonie de clôture :

La séance de clôture a été présidée par M. Shahid BASHIR, Secrétaire d'Etat chargé du commerce Extérieur auprès du Ministère du commerce de la République Islamique du Pakistan en présence des Représentants du Centre Islamique pour le Développement du Commerce et du Secrétariat Général de l'OCI. Le Représentant du CIDC a donné lecture du rapport et des recommandations de la réunion qui ont été adoptés par les participants. Une motion de remerciements a été adressée à Son Excellence M. SHAUKAR AZIZ, Premier Ministre de la République Islamique du Pakistan.

RAPPORT DE LA
RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION

(Istanbul, 22 novembre 2004)

Original : Anglais

RAPPORT DE LA
RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION

(Istanbul, 22 novembre 2004)

1. Le Comité de session a tenu sa réunion le 22 novembre 2004 à Istanbul, avant la 20eme Session du COMCEC. La réunion a été présidée par S.E. l'ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI.

Ont assisté à la réunion :

- Le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique
- Le Bureau de coordination du COMCEC
- Le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation (SESRTCIC)
- Le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- La Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO)
- La Banque islamique de développement (BID)

Une délégation de la République de Turquie a également assisté à la réunion.

2. La réunion a adopté les points suivants de l'Ordre du jour :

i. Examen des projets de coopération proposés conformément au Plan d'action de l'OCI.
ii. Examen des négociations commerciales conformément à l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI (SPC-OCI)
iii. Examen des préparatifs en vue de la Conférence économique de l'OCI à l'occasion du 20ème anniversaire du COMCEC
iv. Questions diverses

L'Ordre du jour a été examiné et adopté tel que présenté.

Au titre du point 1 de l'Ordre du jour

3. Le Secrétariat général de l'OCI et le Bureau de coordination du COMCEC ont exposé au Comité leurs efforts entrepris pour contacter les Etats membres concernant l'état d'avancement des projets. Les représentants du Secrétaire général ont informé le Comité qu'à cette date aucune réponse n'avait été reçue de la part des Etats membres.

4. Les institutions turques suivantes ont ensuite présenté des profils de projets pour les projets 7, 8, 9, 10, 14 et un nouveau projet intitulé Marchés mondiaux de l'or et possibilités de coopération entre les pays islamiques :

- Office turc des Brevets
- Organisation turque pour le développement des petites et moyennes entreprises
- *TUSAŞ Aerospace Industries Inc.* (TAI)
- Comité de recherche scientifique et technique de Turquie (TÜBİTAK)
- Bourse de l'or d'Istanbul

5. Le Comité a accueilli favorablement ces présentations et demandé que les institutions turques mènent campagne pour faire intervenir d'autres Etats membres et investisseurs privés pendant cette session du COMCEC et le Forum d'affaires. La Turquie en tant que pays proposant des projets pourrait donc constituer des comités de projet à l'image de ceux préconisés par le Plan d'action de l'OCI. Les institutions concernées de l'OCI pourraient aussi être représentées dans ces comités.

6. Mis à part les projets mentionnés ci-dessus, le Comité a décidé de préparer une liste révisée des projets conformément aux décisions prises par le Comité de session qui s'est tenu le 10 mai 2004 à Istanbul.

7. Le représentant de la BID a informé le Comité que la BID a examiné exhaustivement la liste des projets. Il a été noté que les projets consistent essentiellement en idées et ne comportent pas d'études de faisabilité. En outre, les projets n'ont pas été présentés par le biais du circuit officiel des gouverneurs de la BID pour leurs pays respectifs. La BID a déclaré qu'elle était disposée à examiner quelques uns de ces projets à condition :

- qu'ils soient conformes au plan stratégique de la BID
- qu'ils soient présentés par le gouverneur concerné de la BID
- qu'ils soient accompagnés d'études de faisabilité

8. Le représentant de la BID a déclaré que les projets 3, 5, 9, 13 et 33 peuvent faire l'objet d'un financement possible par la BID une fois que le Comité de projets sera constitué par les parties intéressées et que leur conformité avec les politiques et les procédures de la BID aura été prouvée.

9. Le représentant de la CICI a confirmé que la Chambre a inclus les projets 35 et 36 dans le Plan d'action de la CICI et qu'elle les mettra en œuvre avec la coopération des chambres membres.

10. Le représentant du CIDC a soumis un rapport exhaustif sur la mise en œuvre des projets proposés par la réunion du Groupe d'experts sur le commerce extérieur tenue à Karachi (République islamique du Pakistan) en septembre 1997. Le CIDC a exécuté les projets 27, 34, 37 et 40. Concernant les autres projets, ils sont en voie d'exécution, tel que le projet 38 relatif aux sociétés régionales spécialisées dans l'organisation des foires et expositions commerciales (le rapport d'activités du CIDC sur les projets, sous sa responsabilité, figure en Annexe 3).

1 i. Rappelant les résultats du précédent comité de Session réuni en mai 2004 à Istanbul, le représentant du SESRTCIC a indiqué que le projet numéro 31 a été pris en charge par la BID et que les projets 30, 32 et 34 ont été pris en charge par le CIDC.

12. Concernant les projets 24 et 25, le représentant du SESRTCIC a informé que ces projets ont été fusionnés, que le Centre a compilé l'inventaire qui lui a été assigné et qu'il a envoyé une copie à la BID pour recueillir ses commentaires et connaître sa réaction.

13. S'agissant du projet 25, le représentant du SESRTCIC a indiqué que le Centre d'Ankara travaillait sur ce projet notamment en ce qui concerne la collecte et la circulation de données sur les institutions monétaires, bancaires et financières. Une brochure sur les statistiques relatives à ce sujet compilée par le Centre a été distribuée aux participants à la Réunion.

14. S'agissant du projet 33, le Comité a indiqué que le SESRTCIC avait élaboré un rapport sur ce thème qui a été également distribué aux participants à la Réunion.

15. Le Comité a pris note avec appréciation des contributions faites par le Centre d'Ankara, telles qu'énoncées ci-dessus et l'a encouragé à leur assurer la plus large diffusion possible (les documents soumis par le SESRTCIC figurent en Annexes 4, 5 et 6).

16. Le Comité a décidé de soumettre les projets ci-après à la session du COMCEC, en vue d'approuver leur annulation.

No. S.	Idées/Projets Proposés	Pays/Institutions Proposées	Pays Intéressés
	COOPERATION TECHNIQUE		
1.	Coopération technique dans le domaine de l'informatique entre les Etats membres de FOCI.	Jordanie	
2.	Coopération technique entre les Etats membres de l'OCI dans le domaine de la préservation du patrimoine.	Jordanie	
3.	Production de papier et de pâte à papier au Soudan.	Soudan	
4.	Promotion du Centre de production en matière d'innovation, de conception et de prototypes	Soudan	
5.	Logement et habitat au Soudan.	Soudan	
6.	Production de Cellules Photovoltaïques.	Soudan	
11.	Centre islamique de recherche sur l'Energie et le développement de la technologie.	Turquie	Arabie Saoudite/ Kazakhstan
12.	Agence spatiale des pays islamiques.	Turquie	Kazakhstan
13.	Projet d'enseignement à distance.	Turquie	
15.	Procédure de développement du Metametrone et de Metribuzine pour la production de fongicides en Iran à partir des dérivés 1, 3, 4 du tzarine 6.	Iran	Arabie Saoudite
16.	Tonoxynil (tortil) Procédure de développement de ce fongicide important et son analogue Dibrome.	Iran	Arabie Saoudite
17.	Carbamazepine Procédure de développement pour la production de Carbamazepine à raison de 25MT par an.	Iran	Arabie Saoudite
18.	SUT-SOFT logiciel pour le modelage du transfert de chaleur, du transfert de masse et des analyses de résistance.	Iran	Arabie Saoudite
19.	Essais sur le terrain.	Iran	Arabie Saoudite
	MONNAIE, FINANCES ET CIRCULATIONS DES CAPITAUX.		
20.	Création d'une Société islamique d'assurance et de réassurance.	Turquie	
21.	Société islamique des Finances, parrainée par la BID.	Turquie	
22.	Agence (Union) islamique multilatérale de compensation.	Turquie	
23.	Elaboration d'un programme intégré pluri-annuel pour la formation et les séminaires dans les domaines financier et monétaire.		
	COMMERCE EXTERIEUR		
28.	Création de sociétés commerciales islamiques	Turquie	
29.	Mécanisme pour l'intégration on des pays membres de l'OCI dans le système du commerce international.	Turquie	Burkina Faso

17. Le Comité a également exhorté les Etats membres à participer à la mise en œuvre des projets, et ce, dès la formation des comités de projets, par le pays qui le propose.

Au titre du point 2 de l'Ordre du jour

18. Le Bureau de coordination du COMCEC et le CIDC ont informé le Comité des récents développements des négociations TPS/OCI. A cet égard, deux sessions du Comité de négociations commerciales (CNC) se sont tenues à Antalya en avril et septembre 2004.

19. Le Comité a exprimé son appréciation au Bureau de coordination du COMCEC et au CIDC des efforts déployés concernant la gestion des négociations. Le Comité a en outre exprimé ses remerciements à la BID pour son appui financier.

Au titre du point 3 de l'Ordre du jour

20. Le représentant du Bureau de coordination du COMCEC a informé le Comité des activités de la Conférence économique de l'OCI et du Forum d'affaires réunis actuellement à l'occasion du vingtième anniversaire des sessions du COMCEC.

21. Le Comité a clôturé la session en remerciant la Présidence et les participants, pour leur participation à cette Session.

COMMUNIQUE FINAL
DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE
DE L'OCI

(Istanbul, 23 - 27 novembre 2004)

Original : Anglais

COMMUNIQUÉ FINAL
DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE
DE L'OCI

(Istanbul, 23 - 27 novembre 2004)

La Conférence économique de l'OCI, organisée par le Bureau de coordination du COMCEC et la Banque islamique de développement (BID) en collaboration avec l'Union turque des Chambres et des Bourses (TOBB), s'est tenue à Istanbul, Turquie, du 23 au 27 novembre 2004 en marge du 20ème anniversaire du COMCEC. Elle a comporté un Forum d'affaires, des séances de discussion, et des séances ministérielles de réflexion.

Ayant examiné les conclusions du Forum d'affaires et des séances de discussion sur le « Cadre pour la promotion du commerce et des investissements intra-OCI », les « Réalisations du COMCEC durant les dernières vingt années et les perspectives futures de la coopération économique et commerciale intra-OCI » et le « Renforcement du cadre institutionnel et des mécanismes de la coopération économique et commerciale intra-OCI », la session ministérielle du COMCEC a convenu des points suivant et a exhorté les Etats membres et les institutions concernées de l'OCI de s'y conformer et de les mettre en œuvre :

Information et établissement de réseaux dans le domaine du commerce et de l'investissement

1. En vue de promouvoir l'établissement de réseaux et de développer la connectivité entre les Etats membres de l'OCI, la position des Etats membres de l'OCI concernant les réformes en matière de commerce et d'investissement, les perspectives futures, les capacités et les potentialités, les initiatives et les efforts déjà en cours aux plans national, régional et international doit être clairement étudié pour pouvoir traiter des questions liées au commerce et à l'investissement :

1.1. Des mesures adéquates doivent être prises par le COMCEC en vue de rendre disponibles les informations en matière de commerce et d'investissement collectées et partagées à travers des réseaux déjà existants, y compris les répertoires sur les affaires, les informations sur les opportunités en matière de commerce et d'investissement, les analyses de marchés, l'information sur les pratiques dans les affaires et autres données économiques nationales. Dans ce

contexte, les capacités des réseaux de l'OCI et d'autres portails doivent être consolidées en vue de faciliter l'échange de ces informations entre les utilisateurs dans les Etats membres, par l'intermédiaire de moyens d'incitations et d'appui de la part de la BID en collaboration avec les institutions pertinentes de l'OCI.

1.2. L'évaluation précise des facilités d'infrastructure, des capacités de production et des conditions de l'offre et de la demande au sein des Etats membres de l'OCI ainsi que celle des incitations relatives à chaque cas doit être entreprise par le biais de recherches, d'études et d'enquêtes menées par les Etats membres et les institutions pertinentes de l'OCI, y compris la BID, en vue de sensibiliser les investisseurs et commerçants éventuels au climat de l'investissement et du commerce dans les Etats membres.

1.3. En vue de créer un processus axé sur des résultats concrets et fortement ciblé, il est nécessaire de créer sans tarder une équipe composée de responsables chargés de l'investissement et du commerce du secteur public et privé des Etats membres de l'OCI qui servirait de force motrice et d'interlocuteur au niveau de l'OCI sur les sujets liés à l'investissement et au commerce. Cette équipe ou ce groupe comprendrait en outre des représentants de la BID et de la CIO, du Bureau de coordination du COMCEC et de MIMOS et, si nécessire, d'organisation régionales et multilatérales clés.

Renforcement des capacités d'infrastructure et institutionnelle

2. La mise en place de services adéquats en matière d'infrastructure et le renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles en faveur d'un environnement propice à l'investissement et au commerce dans les Etats membres de l'OCI représentent des éléments essentiels en faveur du flux des investissements et du commerce entre eux :

2.1. L'accent doit être mis sur l'accès insuffisant à l'électricité et à l'eau, au faible accès aux télécommunications, et à la faible qualité générale de l'infrastructure prévalant dans maints Etats membres, situation de nature à poser des obstacles set des entraves majeures à l'investissement et au commerce.

2.2. Des mesures doivent être prises tant au niveau national qu'à celui de l'OCI en vue de l'établissement de liens directs entre les Etats membres de l'OCI dans le domaine du transport et des télécommunications, dans le but de renforcer

l'établissement de réseaux, et de réduire les coûts des transactions commerciales et de l'investissement intra-OCI.

2.3. La coopération doit s'appuyer sur l'assistance technique, la capacité institutionnelle et l'échange professionnel et ce, en vue de promouvoir de meilleures pratiques dans les Etats membres de l'OCI, dans certains domaines et niveaux définis. Dans ce contexte, la proposition de l'Union des chambres de commerce et d'industrie de Turquie (TOBB), de partager son expérience en matière de « développement des chambres » en faveur du renforcement de la structure institutionnelle relative à la participation du secteur privé au débat de politique intra et entre les Etats membres de l'OCI, est fort bienvenue. Le TOBB est invité à entreprendre le travail nécessaire à cet égard et de faire rapport des progrès accomplis à ce sujet à la prochaine session du COMCEC.

Banques et Finances

3. Vu que l'établissement de règles dans le domaine des banques et des finances fait partie intégrante de la promotion du commerce et de l'investissement :

3.1. Il est nécessaire de créer une institution responsable du traitement des données financières et de l'analyse des risques bancaires afin de faciliter les transactions bancaires et financières intra-OCI et d'harmoniser les règles et règlements bancaires entre les pays membres.

3.2. Une instance ou institution de gestion des risques du système bancaire devrait être créée afin d'assurer toutes les transactions dans le système bancaire et de sécuriser l'efficacité de l'infrastructure bancaire et financière.

3.3. Le rapport de la réunion du Groupe d'expert sur l'intégration des marchés financiers tenue à la BID en juin 2004 qui contenait bon nombre d'idées et propositions spécifiques, devrait être adopté et mis en application et un mécanisme de suivi devrait être mis en place à titre prioritaire.

Douanes, taxes, visa et aspects administratifs

4. Il est nécessaire pour toutes les institutions que l'impact sur le coût des transactions, y compris les frais de tous les investissements et des activités commerciales, soit harmonisé dans tous les pays de l'OCI. Ce type de coopération

encouragera les acteurs du marché à explorer les voies et moyens de promouvoir la coopération dans la production et les échanges à travers les frontières des pays de l'OCI.

4.1. Les Etats membres de l'OCI doivent examiner les barrières tarifaires et non-tarifaires afin de promouvoir le commerce et les investissements entre eux en prenant pour exemple concret le cas de l'Union européenne de sorte à aboutir à une plus grande intégration. A cet égard, l'adhésion de tous les Etats membres de l'OCI à l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les pays membres de l'OCI (TPSOIC), contribuera à la réalisation des objectifs escomptés.

4.2. Dans ce contexte, des règlements moins contraignants, des droits de propriétés bien définis, le respect de la souveraineté, les garanties d'investissement, le respect de la loi et des normes internationales de comptabilité doivent aussi être perçues comme étant d'une importance extrême.

4.3. Les pays membres doivent être encouragés à éviter les systèmes judiciaires trop contraignants, les coûts d'entrée élevés pour les sociétés et les retards dans le dédouanement.

4.4. L'harmonisation du cadre juridique des pays membres de l'OCI en termes de législation des investissements facilitera le flux de l'investissement étranger direct entre les pays membres.

4.5. La nécessité de simplifier les procédures d'obtention des visas, de renforcer les représentations diplomatiques et de faciliter les visas pour les hommes d'affaires à travers les chambres de commerce est de nature à encourager le commerce et les investissements intra-OCI.

4.6. La participation à la définition des normes internationales et leur application aux produits et à leur traitement, en particulier en ce qui concerne les plateformes de commerce électronique, diminuera les risques et assurera le flux d'un plus grand volume de commerce entre les pays islamiques.

Participation du secteur privé aux activités de coopération économique de l'OCI

5. Bien que la majeure partie des entreprises du secteur privé des pays de l'OCI appartienne aux PME, elles peuvent tirer profit considérablement d'une meilleure organisation et être ainsi représentées dans des consultations publiques/privées. De la même manière, les programmes de privatisation des Etats membres possèdent un vaste potentiel de participation du secteur privé dans la promotion des investissements intérieurs :

5.1. Des moyens efficaces doivent être trouvés pour faire participer activement le secteur privé aux projets de coopération et aux activités économiques entreprises sous les auspices du COMCEC. Dans ce sens, les représentants des producteurs, commerçants et investisseurs du secteur privé des pays membres devraient aussi être invités aux réunions sectorielles des Groupes d'expert (RGE) prévues dans la mise en application de mécanisme du Plan d'action de l'OCI.

5.2. Afin de sécuriser et d'accélérer la tenue des RGE, l'appui et l'assistance technique de la BID pourraient être sollicités, et la contribution financière des Etats membres, de la BID et d'autres institutions pertinentes de l'OCI devrait être encouragée. A cet égard, l'appui nécessaire doit être accordé aux initiatives du COMCEC visant à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI.

5.3. Une liste des projets existants susceptibles de privatisation devrait être élaborée et adressée à toutes les chambres de commerce et de l'industrie, par le biais de la CICI ainsi qu'à d'autres institutions pertinentes pour une meilleure commercialisation et pour attirer des investissements intra-OCI.

Formes et modalités alternatives pour financer des projets de coopération

6. En vue de consolider les activités de coopération économique sous les auspices du COMCEC, les meilleurs exemples de modalités de financement appliquées dans quelques autres groupements, plans et unions régionaux pourraient être adoptés afin de mettre à profit les potentialités de coopération d'une manière efficace :

6.1. Le COMCEC pourrait lancer des projets visant à la coopération transfrontalière, régionale et transnationale en collaboration avec la BID et les institutions pertinentes nationales, régionales et les institutions concernées de l'OCI.

6.2. Le Bureau de coordination du COMCEC se doit d'étudier de nouvelles initiatives visant à la promotion des projets de coopération et de les mettre au point à la lumière de son expérience sur le terrain, pour les soumettre en temps opportun à la prochaine conférence islamique au Sommet pour adoption.

Propriété des projets de coopération

7. L'importance de la propriété des projets de coopération relevant de la coopération économique de l'OCI est aujourd'hui bien reconnue puisqu'elle permet la participation de tous les secteurs de la société civile, y compris le secteur privé :

7.1. La propriété des projets au niveau de l'OCI, conformément au Plan d'action de l'OCI doit être fixée durant leur lancement en vue d'une mise en œuvre effective. A cet égard, le secteur privé doit être encouragé à participer en tant qu'acteur principal aux activités de coopération et de développement économique sous les auspices du COMCEC.

7.2. Les propositions de projets doivent être élaborées sur la base d'idées concrètes et répondre aux intérêts communs des pays membres de l'OCI, en se centrant davantage sur les domaines pouvant donner lieu à des résultats immédiats.

Le cas spécial des pays africains

8. La communauté de l'OCI doit continuer à soutenir les pays africains qui représentent un cas spécial afin d'encourager l'esprit de coopération et de solidarité intra-OCI :

8.1. Une attention appropriée doit être accordée aux besoins spécifiques des pays africains membres en matière de renforcement des capacités tout en veillant à assurer les ressources financières nécessaires de manière soutenue afin de leur donner la possibilité de participer pleinement aux activités de la coopération économique de l'OCIC.

8.2. Un appui tout particulier doit être accordé au développement social, y compris notamment la réalisation des OMD (Objectifs du millénaire pour le développement), la participation accrue et plus efficace des femmes dans la vie économique et le développement des ressources humaines.

MESSAGE DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE DE CLÔTURE

(Istanbul, 27 novembre 2004)

Original : Anglais

MESSAGE DE S.E. ABDELOUAHED BELKEZIZ
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE DE CLÔTURE

(Istanbul, 27 novembre 2004)

Excellence Dr. Abdulatif SENER, Ministre d'Etat
et vice-Premier ministre de la République de Turquie
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Assalamu Alaikum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh

Permettez-moi tout d'abord de féliciter le Président du COMCEC pour sa décision d'organiser une Conférence économique de l'OCI à l'occasion du vingtième anniversaire du COMCEC. Cette Conférence a permis aux Etats membres de passer en revue le rôle que joue le COMCEC dans le domaine de la promotion de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres et sa Déclaration finale, adoptée à la séance de clôture de la Conférence économique, a comporté d'importantes directives quant à l'orientation à suivre par le COMCEC.

Je voudrais, à cette séance de clôture de la vingtième session du COMCEC, remercier tous les ministres, chefs de délégation et délégués pour leurs efforts sincères en vue d'aboutir à un bon nombre d'importantes décisions.

Dans le domaine de la promotion du commerce intra-OCI, nous avons réalisé des progrès dans la bonne voie en adoptant d'importantes directives à l'intention du Comité de négociations commerciales. L'adhésion à l'Accord-cadre sur le Système des préférences commerciales est devenue plus nombreuse avec la signature de quatre nouveaux Etats membres. J'espère qu'elle sera suivie d'un plus grand nombre de signatures et de ratifications dans un proche avenir. Je tiens également à réitérer mes remerciements à la République de Turquie pour avoir accueilli les réunions du premier cycle des négociations commerciales qui, je l'espère, prendront fin avec succès, en avril prochain.

Monsieur le président,

Au cours de la présente session, nous avons adopté des décisions importantes concernant le processus de mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour le développement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. A cet égard, l'accent a été mis sur la participation du secteur privé dans la promotion de cette coopération. Le Forum d'affaires tenu parallèlement à cette session, de même que la Conférence économique ont permis d'aboutir à des conclusions qui - cela ne fait point de doute - serviront de lignes directrices pour notre action future. Ce Forum s'est avéré fort utile et j'espère que des fora similaires se tiendront parallèlement aux futures sessions du COMCEC.

Nos débats sur le thème : « Facilitation du commerce et du transport entre les Etats membres de l'OCI » se sont déroulés à un moment fort opportun. Nous avons adopté à cet égard, une série de recommandations pertinentes issues de l'Atelier tenu sur ce thème au Pakistan, en prévision de l'échange de vues de la présente session.

Avant de conclure, je voudrais exprimer mes remerciements et ma gratitude à SE Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour les efforts remarquables qu'il a déployés et la sagesse avec laquelle il a dirigé nos débats.

Qu'il me soit également permis d'adresser mes remerciements à SE Dr. Abdullatif SENER pour sa conduite éclairée de cette session, au nom du Président de la République de Turquie, ce qui a permis de couronner de succès ses travaux. Je voudrais aussi exprimer mon appréciation et adresser mes félicitations au Bureau de coordination du COMCEC, pour les efforts qu'il a déployés en organisant de manière si minutieuse les travaux de cette session. Je ne saurais manquer de remercier aussi les interprètes et les traducteurs ainsi que tous ceux qui ont contribué au succès de notre Conférence.

J'aimerais en outre vous confirmer à vous tous que le Secrétariat général de l'OCI n'épargnera aucun effort en vue de la mise en œuvre des résolutions du COMCEC.

La présente session représente la dernière du COMCEC avant l'entrée en fonction de mon successeur Prof. Ekmeleddin IHSANOGLU. C'était vraiment un

privilège que de travailler avec l'honorable Président du COMCEC et son équipe compétente. Je voudrais à cette occasion exprimer également ma gratitude profonde à tous les membres du Bureau du COMCEC pour l'assistance précieuse qu'ils m'ont accordée au cours de mon mandat en qualité de Secrétaire général. Je voudrais en outre exprimer ma sincère gratitude à l'ensemble des Etats membres de l'appui qu'ils m'ont apporté dans l'exercice de mes lourdes responsabilités.

Qu'Allah vous bénisse tous.

Wassalamou Alaikum Wa Rahmatullah Wa Barakatuh

DISCOURS DE S.E. KÜSAD TÜZMEN, MINISTRE D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE DE CLÔTURE

(Istanbul, 27 novembre 2004)

Original : Turc

DISCOURS DE SE KÜRSAD TÜZMEN,
MINISTRE D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
À LA CÉRÉMONIE CONJOINTE DE CLÔTURE

(Istanbul, le 27 novembre 2004)

Messieurs les Ministres,
Distingués délégués,
Chers invités,

Je voudrais commencer par exprimer ma satisfaction quant à la réussite de cette vingtième session du COMCEC. J'ai toujours été fermement convaincu que le COMCEC contribuerait à consolider la coopération économique et commerciale entre les Etats membres.

Messieurs les ministres,
Honorables délégués,

A l'occasion du vingtième anniversaire du COMCEC, la Conférence économique a organisé des groupes de discussions pour évaluer la coopération économique et commerciale entre les pays islamiques tandis qu'un forum d'affaires a eu pour objectif de susciter un dialogue entre les hommes d'affaires. Une session de réflexion a par ailleurs regroupé les distingués ministres et les hommes d'affaires. Qu'il me soit permis d'exprimer ma gratitude à l'ensemble des ministres, des hommes d'affaires, des experts ainsi qu'à vous, distingués délégués pour votre participation qui a conduit à d'importantes décisions concernant la promotion de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Ces décisions constituent non seulement une feuille de route, mais serviront aussi de directives pour guider les activités du COMCEC.

Honorables ministres,
Distingués délégués,

Les vues exprimées par l'ensemble des participants durant les réunions démontrent clairement que les Etats membres partagent le désir et la détermination de développer davantage leurs relations économiques. Les problèmes rencontrés dans le cadre des relations économiques et commerciales entre les Etats membres de l'OCI et les futures activités en matière de coopération ont été discutés.

Excellences les ministres,
Honorables délégués,

Comme l'indiquent les rapports des institutions de l'OCI, il est impératif de mettre en œuvre des stratégies de développement pratiques, transparentes et pertinentes et ce, en collaboration avec le secteur privé et les organisations non-gouvernementales. Nous devons également suivre de près les événements mondiaux et prendre des mesures importantes en améliorant la conjoncture qui prévaut dans nos pays, en vue d'instaurer une coopération plus efficace dans le cadre du développement mondial. Je suis convaincu que ces efforts aboutiront à une synergie et assureront la prospérité et le bonheur de l'ensemble des peuples des Etats membres.

Excellences les ministres,
Honorables délégués,

Je suis convaincu que la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OCI occupera une position privilégiée dans nos efforts en matière de coopération. Dans ce contexte, la réduction substantielle des tarifs, l'élimination des barrières non-tarifaires, le développement de canaux d'échange d'informations commerciales menant à la facilitation du commerce et du transport, prennent tout leur sens.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer mes remerciements à la BID et au CIDC pour leurs efforts visant à la promotion du commerce et pour l'assistance technique consentie avant et durant les réunions de l'OMC.

Je voudrais également féliciter le Qatar, la Syrie, l'Etat des Emirats arabes unis et le Koweït d'avoir signé l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI et je suis tout espoir que cet Accord sera ratifié dans les meilleurs délais en vue de leur permettre de participer aux négociations commerciales en cours. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour inviter les Etats membres à s'y joindre en signant en ratifiant l'Accord-cadre.

Excellences les ministres,
Honorables délégués,

Nous ne saurions ignorer la part importante qu'occupe le secteur privé en tant qu'acteur important dans les activités économiques et commerciales. Pour la première fois cette année, un Forum d'affaires a été organisé avec la contribution de la Chambre

islamique de commerce et d'industrie, parallèlement à la session du COMCEC. Deux cent hommes d'affaires activement engagés dans divers secteurs ont participé au forum. Je voudrais, à cet égard, remercier la Chambre islamique de commerce et d'industrie de ses efforts. Les hommes d'affaires portent une lourde responsabilité dans leurs efforts visant à éliminer les barrières en matière d'investissement et de commerce entre leurs pays. Ils aideront les gouvernements à identifier les problèmes en cours, proposeront des solutions aux questions et nous transmettront les conclusions de leurs travaux. Dans ce contexte, la contribution du secteur privé s'avère fort importante pour la mise en œuvre de solutions durables.

Nous devrions organiser, dans les années à venir, un forum d'affaires dynamique, orienté vers des objectifs précis, en tant que plateforme où des questions sectorielles seraient examinées, outre celles d'intérêt général dans le monde des affaires, et où de nouvelles opportunités seraient étudiées de nouvelles opportunités d'affaires.

Je voudrais, à ce stade, encourager les chefs de délégation et les représentants des institutions spécialisées de l'OCI à veiller à ce qu'un plus grand nombre d'hommes d'affaires des Etats membres participe au second forum que nous comptons organiser l'an prochain.

Excellences les ministres,
Honorables délégués,

L'échange de vues sur la « Facilitation du commerce et du transport » tenu lors de la vingtième session du COMCEC a été extrêmement bénéfique. Les points de vues exprimés ainsi que les recommandations y afférentes contribueront en grande partie au développement du commerce entre les Etats membres de l'OCI. La simplification et l'harmonisation des procédures douanières revêt également une importance capitale.

« Le Rôle du tourisme et la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI » choisi comme thème pour la séance d'échange de vues qui aura lieu à la prochaine session du COMCEC, s'avère à cet égard fort approprié. La première Foire islamique du tourisme qui sera organisée en marge de la session du COMCEC prévue l'an prochain rend ce thème encore plus pertinent.

Excellences les ministres,
Honorables délégués,

Durant ses vingt années d'existence, le COMCEC a réussi à s'imposer dans le cadre de la Conférence islamique comme forum de coopération économique institutionnalisé fort réussi. Il est certain que l'ensemble des Etats membres ont largement contribué à cet acquis. J'espère que votre appui précieux se poursuivra dans le futur.

Pour conclure, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à toutes les délégations qui ont contribué au succès de la présente session, ainsi qu'aux distingués académiciens et experts qui ont participé au Groupe de discussion, à nos hommes d'affaire qui ont participé au Forum d'affaires, au Secrétariat général de l'OCI, aux organes pertinents de la Conférence islamique et notamment à la Chambre islamique de commerce et d'industrie de Turquie, de leur précieuse contribution.

Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier le Bureau de coordination du COMCEC pour ses efforts diligents qu'il a déployés au cours des 20 années écoulés en sa qualité de Secrétariat du COMCEC.

Je voudrais également adresser mes remerciements à l'ensemble du personnel d'appui et aux interprètes pour leur travail remarquable qui a largement contribué au succès des réunions.

Dans l'espoir de vous revoir l'an prochain à la 21eme Session du COMCEC, je vous souhaite un agréable voyage de retour.

REPORT and RESOLUTIONS OF THE TWENTIETH SESSION OF THE COMCEC

Istanbul, 23 - 27 November 2004

COMCEC Coordination Office
Ankara, November 2004

Address:
COMCEC Coordination Office
Necatibey Cad. 108
Ankara-TURKEY
Tel: 90-312-294 55 10
Tlfax: 90-312-294 55 77
Tlx:4210 10 DPT TR
Web site: http://www.dpt.gov.tr
e-mail: y karaca *(a)* dpt.gov.tr